

Une Europe des initiatives

Les acteurs de la société civile et les pouvoirs publics agissent concrètement sur le terrain pour une Europe plus solidaire, dont l'identité commune se construit aussi par ces initiatives.

Un dialogue entre pouvoirs publics et société

Dans nos démocraties européennes, on oppose généralement, d'un côté, l'Etat et les collectivités locales, qui fournissent des biens et des services collectifs et, de l'autre, les acteurs privés qui produisent les biens destinés au marché. Or, la séparation entre ces deux secteurs est de moins en moins tranchée, comme le montre, par exemple, le rôle croissant du tissu associatif en tant qu'aiguillon des pouvoirs publics et gestionnaire délégué de leurs politiques. L'action publique, même si celui qui l'a décidée a reçu l'onction du suffrage universel, se confronte aujourd'hui de plus en plus à la parole de la société civile et de ses organisations, afin de mieux satisfaire l'intérêt général. De même, une quantité considérable des biens et des services consommés dans une société développée est produite par des structures aux statuts divers et repose bien souvent sur des financements eux-mêmes hybrides. Les acteurs mentionnés dans ce guide pratique relèvent souvent du tiers secteur (associations et coopératives notamment), qui se situe dans un entre-deux, entre l'économie productive privée et l'économie publique redistributive. Son développement suppose de nouvelles formes de coopération et de dialogue entre pouvoirs publics et société civile : de nombreux exemples l'illustrent dans différents pays d'Europe. Une nouvelle « société providence » se dessine ainsi, dont l'économiste Edith Archambault précise les caractéristiques ci-après (voir page XX).

Une force d'innovation

Ce développement de la société providence ne va pas sans poser de questions. Les acteurs du tiers secteur sont-ils aujourd'hui, dans un contexte de déréglementation et de retrait de l'Etat, en train de se substituer au service public, remettant en cause la notion de droit d'accès égal pour chacun ? La société civile a historiquement toujours joué un rôle très important de précurseur, de découvreur de nouveaux besoins sociaux, prenant en charge de nombreux problèmes liés à la santé, à l'éducation, à l'exclusion, à l'écologie, avant même que la puissance publique ne s'en préoccupe. Avec l'essor de l'Etat-providence au XX^e siècle, elle a joué un rôle complémentaire à l'intervention publique, soit en tant que prestataire de service pour la puissance publique, soit en parallèle, assumant une fonction de contre-pouvoir. Dans tous les cas, elle continue à être une force d'innovation. Souvent, une même structure assume un double rôle, de prestataire et de contre-pouvoir.

Dans le contexte libéral actuel, les acteurs du tiers secteur sont parfois face à un dilemme : ils ne peuvent pas ne pas assumer les tâches de solidarité liées aux vides laissés par l'Etat et, en même temps, ils ne doivent cesser d'interpeller la puissance publique afin qu'elle assume son rôle. Traditionnel-

lement, dans le monde associatif, on distingue les associations « gestionnaires » (qui assument des missions de gestion publique déléguée) des associations « militantes ». Or, les associations de gestion sont souvent très militantes et restent des lieux de réflexion sur l'action publique. Parallèlement, dans leur rôle de contre-pouvoir, beaucoup de structures nouent des liens avec les instances politiques et instaurent un dialogue pour faire évoluer leur action.

Edith Archambault montre que l'essor de la société providence n'entraîne pas le recul de l'Etat-providence. Il ne se fait pas au détriment de celui-ci, mais dans un jeu complexe qui accompagne l'intervention publique et interagit avec elle. Par ailleurs, si les associations ou les coopératives assument un rôle de service de plus en plus important, le fait que leur financement reste public, qu'il vienne des collectivités ou de l'Etat, est aussi pour les usagers une garantie de respect des droits. La société providence implique, on le voit, un dialogue permanent entre structures de la société civile et pouvoirs publics.

Autre question, ces partenariats présentent-ils un risque d'instrumentalisation par le politique des structures de la société civile ? Il est important d'être vigilant là-dessus. La société civile n'est pas appelée à être uniquement le relais de l'Etat-providence, au risque de mettre la démocratie en danger. C'est un élément essentiel de ce dialogue dont nous décrivons les multiples formes dans ce guide.

Enfin, notre tour d'horizon des initiatives citoyennes en Europe révèle aussi l'unité de ce territoire. La société civile est très présente auprès des institutions européennes, tant pour s'assurer des financements que pour peser sur les politiques publiques, comme le montre l'article sur le lobbying dans ce chapitre. Cette action concertée à un niveau transnational, de même que les forums sociaux européens, contribue à l'émergence d'une société civile européenne dont nous avons tenté de dresser le portrait.

Nairi Nahapétian

Une typologie des partenariats

Les divers exemples présentés ont pour thème les partenariats entre initiatives citoyennes et pouvoirs publics. Ces partenariats sont parfois nécessaires à la réalisation des actions émanant de la société civile, permettant d'augmenter leur impact ou leur visibilité. En même temps, ces actions s'inscrivent souvent dans les objectifs des politiques publiques, notamment les politiques sociales, environnementales et de solidarité mondiale. Ces partenariats sont aussi porteurs de nouvelles formes de démocratie et de concertation. Voici une typologie de ces partenariats :

– Le partenariat trouve souvent sa source dans des complémentarités entre actions citoyennes et actions publiques autour d'un même objectif comme, par exemple, l'insertion des chômeurs. Les approches publiques, plus nor-

Insertion

Finances

Consommation

Environnement

Quartiers

Démocratie

International

Conseils

matives, et les actions citoyennes, souvent davantage orientées vers l'accompagnement personnalisé, sont alors clairement complémentaires. Mais le point de départ peut aussi être la pression exercée par une structure de la société civile pour changer les politiques publiques. Cette pression peut aller dans le sens d'une exigence de reconnaissance de l'action de la structure (voir l'exemple celle des coopératives sociales en Italie dans le domaine de l'insertion) ou vouloir infléchir les politiques publiques (voir l'exemple du Centre national d'information indépendante sur les déchets ou celui du Comité contre l'esclavage moderne, en France).

– La reconnaissance des actions citoyennes se traduit par un appui des pouvoirs publics, appui financier ou légal, qui leur permet de se pérenniser ou de changer d'échelle. De multiples exemples illustrent ce mouvement, notamment dans la partie consommation responsable.

– Un pas supplémentaire est franchi quand pouvoirs publics et citoyens mettent en œuvre des actions communes, que celles-ci soient ponctuelles (par exemple des semaines de promotion de la consommation responsable à Dortmund en Allemagne) ou qu'elles s'inscrivent dans le temps, comme par la participation des collectivités à des fonds éthiques ou solidaires (voir la ville de Neuss et l'Oikocredit par exemple). Cette collaboration peut, dans certains cas, avoir un caractère expérimental, qui ouvre ensuite de plus larges perspectives (voir l'exemple de LeaLille, en France, ou de Cambieresti ?, à Venise, dans le domaine de la consommation responsable)

– A un autre niveau, des cadres d'actions concertées sont mis en place. Les Agendas 21 ou les divers programmes de coopération décentralisée en font partie (voir, respectivement, Micro Kyoto à Bologne et l'exemple de coopération entre les villes de Nantes en France et de Recife au Brésil). Dans des villes comme Rome, une table de concertation permanente a permis de systématiser l'approche partenariale. Ce rapprochement se traduit également par l'intégration des préoccupations écologiques, sociales ou solidaires dans les règles de fonctionnement des marchés publics (voir page XX) ou par la mise en place de labels officiels, comme le label social belge.

On trouvera sur le site Internet d'*Alternatives Economiques* (www.alternatives-economiques.fr, rubrique « Guides pratiques ») et sur celui du Conseil de l'Europe (www.coe.int/platform/fr) un tableau représentant ces différents partenariats avec tous les exemples recueillis dans ce guide.

Samuel Thirion, Conseil de l'Europe

Quatre grands modèles en Europe



Edith Archambault,

économiste, professeure à l'université de Paris I, chercheuse pour la Johns Hopkins University et auteure du *Secteur sans but lucratif. Associations et fondations en France* (éd. Economica, 1996).

Les différentes cultures associatives en Europe correspondent à des aires géographiques et à une relation spécifique entre pouvoirs publics et structures de la société civile. Plus l'Etat-providence est développé, plus la société providence l'est également, estime Edith Archambault.

Il existe de grandes cultures associatives en Europe qui recouvrent différentes zones géographiques. Quelles sont-elles ?

Des ensembles assez clairs apparaissent en effet en Europe (comme dans le reste du monde), des aires géographiques regroupant le même type de formes d'associations, de fondations, bref, d'institutions de la société civile qui sont des organisations privées agissant sans but lucratif. La recherche menée au sein du programme piloté par l'université Johns Hopkins est précisément une étude comparative des secteurs sans but lucratif de 35 pays du monde sur les quatre continents. La définition retenue exclut les coopératives, mais englobe les associations, y compris les grandes associations distributrices de services (par exemple, en France, les structures qui s'occupent des personnes handicapées). En gros, il y a quatre grands modèles en Europe : rhénan, anglo-saxon, scandinave et méditerranéen.

Pouvez-vous les décrire en détail ?

Le modèle rhénan, auquel on rattache l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas, la Belgique et généralement la France (bien qu'il y ait des nuances importantes), est caractérisé par l'existence d'organisations de grande taille. Leur action est très imbriquée avec celle de l'Etat-providence, selon un principe de subsidiarité : les organisations sont financées publiquement et fonctionnent grâce aux professionnels plus que grâce au bénévolat. Elles interviennent essentiellement dans les secteurs de la santé et de l'éducation (notamment en Belgique et aux Pays-Bas, où l'Etat finance ces institutions, qui décident cependant partiellement des programmes qu'elles appliquent). Elles se regroupent généralement dans des grandes fédérations par appartenance idéologique : religieuse ou syndicale, par exemple. Sauf en France, où la séparation entre l'Eglise et l'Etat est très forte.

Dans le modèle anglo-saxon, il y a une tradition très forte de bénévolat liée à la pensée puritaine. Il existe même des initiations au bénévolat dans les écoles des pays anglo-saxons. Ces organisations bénévoles ont des sources de revenus plus diversifiées que dans le modèle rhénan. Certes, elles sont aussi fortement soutenues par les pouvoirs publics, mais plutôt par le biais d'achats publics que de subventions. Ces organisations agissent en coopération avec les collectivités locales et sont plutôt fédérées par types d'action plus que par appartenance idéologique. Malgré le poids du bénévolat, nous y trouvons les organisations les plus professionnelles. En effet, les cadres, mais

Insertion

Finances

Consommation

Environnement

Quartiers

Démocratie

International

Conseils

aussi les bénévoles, y sont formés dans des cursus universitaires spécifiques (une tendance qui se développe en France depuis trois ou quatre ans). On y trouve donc des organisations comme Oxfam, qui sont de véritables multinationales de la charité.

Le modèle scandinave est très différent. C'est autour du mouvement syndical, particulièrement puissant en Suède, au Danemark, en Finlande et en Norvège, que se sont développées des organisations sans but lucratif, plutôt dans la culture, le sport et les loisirs. Car pour la santé, l'éducation et la solidarité, l'Etat-providence reste encore le principal acteur. Il a réduit cependant récemment son intervention et transféré, de façon encore assez marginale, quelques compétences vers des coopératives sociales ou des associations. On trouve dans le modèle scandinave très peu de professionnels et beaucoup de bénévoles : ainsi, c'est une tradition pour un jeune sorti du système scolaire de passer une année dans une structure non lucrative avant d'entrer dans la vie active, une tradition qui a inspiré la loi sur le volontariat de février 2005 en France. On y trouve aussi beaucoup d'organisations internationales de soutien au tiers monde, notamment en Finlande (où beaucoup d'associations, après les nombreux accords signés à Helsinki, se sont spécialisées dans le combat pour la paix dans le monde). Enfin, le modèle méditerranéen se cherche un peu. Le développement des organisations sans but lucratif y est aussi plus récent et moins important qu'ailleurs en Europe, du fait notamment que certains de ces pays, comme l'Espagne et le Portugal, sont restés jusque dans les années 70 sous la coupe de régimes autoritaires ; la répression y a retardé l'essor de la société civile. En même temps, le secteur coopératif y est aussi plus développé qu'ailleurs en Europe. Ces initiatives sont en outre davantage tournées vers les domaines de l'éducation et de la santé, mais aussi la réduction des inégalités locales, encore assez importantes dans ces pays, et l'insertion, car l'action de l'Etat y est limitée.

Dans quelle mesure ces modèles sont-ils déterminés par un rapport différent à l'Etat et aux pouvoirs publics ? Et d'où vient l'expression « *welfare society* » (« société providence »), qui définit une nouvelle relation entre l'Etat et la société civile ?

La société providence décrit la capacité de la société civile à prendre en charge une partie de ses besoins sociaux, comme l'ont fait au début du XIX^e siècle les sociétés de secours mutuel en ouvrant la voie à la naissance de la Sécurité sociale, pilier de l'Etat-providence tel qu'il s'est développé au XX^e siècle.

Aujourd'hui, le concept de société providence renvoie à l'idée de partenariat entre société civile et Etat ; il est plus souvent rattaché au modèle rhénan. En Allemagne, dans les Pays-Bas et en Belgique, selon le principe de subsidiarité, l'Etat n'intervient pas si une collectivité plus proche des gens est capable de le faire, qu'il s'agisse d'une région, d'une commune ou d'une association.

Là où elle est le moins développée, c'est au Sud de l'Europe, en Espagne, au Portugal et en Grèce, où l'Etat-providence est aussi moins présent. Certes, il a pris son essor avec l'entrée de ces pays dans l'Union européenne, mais on n'y trouve pas encore le même niveau de protection sociale qu'en Allemagne, en France, au Royaume-Uni, etc., et l'éducation y est encore largement privée et religieuse.

De même, les pays de l'Est ont vu le secteur associatif croître après la chute du mur de Berlin, en partant pour ainsi dire de zéro. Il se développe aujourd'hui fortement, le plus souvent dans le secteur récréatif et sportif, qui était seul autorisé du temps du communisme. L'école et la santé y sont encore essentiellement publiques. Mais comme ces pays reviennent sur la tendance au « tout marchand », qui les a un temps fascinés après la fin du communisme, des associations et des coopératives de type social y prennent leur envol et se développeront sans doute avec l'intégration européenne. Certes, le tiers secteur est aussi conduit à occuper parfois le terrain laissé inoccupé par le retrait de l'Etat, sans être toujours à même d'assurer les fonctions de solidarité avec la même ampleur. Mais on voit aussi par ces exemples que la société providence moderne s'épanouit là où l'Etat-providence est le plus développé. Alors qu'au XIX^e siècle, elle fut un prélude à l'Etat-providence, elle lui donne actuellement les moyens de diversifier son action en se montrant plus à l'écoute de l'évolution des besoins de la population.

Propos recueillis par N. N.

Les mots et leur sens en Europe

Les termes de « société civile », « tiers secteur », « sans but lucratif » reviennent souvent, mais ont-ils le même sens dans les différents pays ? Tour d'Europe et définitions.

Société civile, le long voyage d'une idée européenne

Selon Larry Diamond, professeur de sciences politiques et de sociologie à l'université de Stanford aux Etats-Unis, la société civile est « *le domaine de la vie sociale organisée qui se fonde sur le volontariat, la spontanéité, une autosuffisance, l'autonomie vis-à-vis de l'Etat, qui est lié par un ordre légal ou un ensemble de règles communes. Elle se distingue de la "société" en général dans le sens où elle implique des citoyens qui agissent collectivement dans un espace public pour exprimer leurs intérêts, leurs passions et leurs idées, échanger des informations, atteindre des buts communs, interpeller les pouvoirs publics et demander des comptes aux représentants de l'Etat. Elle n'inclut pas les efforts politiques visant à prendre le contrôle de l'Etat* » [1]. Il s'agit donc d'un ensemble d'initiatives citoyennes qui se démarquent aussi bien de l'action publique que de l'économie marchande. Cette définition est récente, car ce terme a subi, en quelques siècles et de multiples voyages, de profondes transformations.

Jusqu'au XVII^e siècle, « société civile » est un terme qu'on oppose à état de

[1] Dans *Developing democracy. Toward consolidation*, éd. Johns Hopkins University Press, 1999.

Insertion

Finances

Consommation

Environnement

Quartiers

Démocratie

International

Conseils

nature, pour définir une société politiquement organisée. Ce n'est qu'après la consolidation des Etats-nations centralisés que la notion de société civile est opposée à l'Etat par les penseurs du contrat social (Hobbes, Locke et Rousseau). Ils signifient ainsi ce qui relève du domaine privé, de la société sans l'Etat. Dans la Prusse du XIX^e siècle, Hegel, témoin du renforcement de l'Etat dans les sociétés européennes, conceptualise la séparation entre l'Etat et l'initiative privée des individus. Chez le philosophe, la sphère économique est incluse dans la notion de société civile, les intérêts individuels et les rapports marchands la structurent, indépendamment de la tutelle de l'Etat.

Un siècle plus tard, le penseur révolutionnaire italien Gramsci rapproche l'expression « société civile » du sens que nous lui connaissons aujourd'hui. Il divise l'espace social entre l'Etat, le marché et une troisième sphère, qui serait celle de la culture (même s'il considère comme Marx qu'elle est encore l'instrument de l'hégémonie culturelle de la bourgeoisie).

Enfin, le concept a été un instrument pour analyser l'érosion des régimes autoritaires du bloc soviétique, puis des dictatures latino-américaines. Il désigne alors le terrain des associations et des organisations non gouvernementales (ONG). Cette expression est aujourd'hui couramment employée pour désigner les participants des forums sociaux et des mouvements altermondialistes.

Le tiers secteur, d'origine française

La notion de « tiers secteur » est couramment utilisée dans le monde francophone. Le socialiste Jacques Delors évoque en 1979 l'existence d'un troisième secteur composé de coopératives et d'associations de petite taille exerçant des activités nouvelles, avec une vision du travail différente de celle des secteurs purement marchand et public, et pouvant de ce fait bénéficier de ressources particulières (publiques et privées). Dans les années 90, l'écologiste Alain Lipietz la reprend pour la consacrer, en 2001, dans son rapport « Du halo sociétal au tiers secteur ». D'après ce texte, ce secteur recouvre celui de l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale, terme d'origine française aussi, est née à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, dans des initiatives associatives, mais aussi syndicales et mutualistes. Elle désigne aujourd'hui un ensemble bien précis d'institutions : les associations, les coopératives et les mutuelles. Le trait commun à ces trois types de structures juridiques est de fonctionner en vue de la satisfaction de leurs membres, adhérents ou sociétaires, et non en vue de la rentabilisation d'un capital.

L'économie solidaire, de son côté, est née dans les années 70-80, dans un contexte marqué par la crise économique et le chômage, quand le capitalisme ne parvient plus à assurer le plein-emploi. Ce terme désigne aussi bien l'épargne solidaire que les entreprises d'insertion et le commerce équitable. Les structures ayant une forme juridique relevant de l'économie sociale y sont souvent très présentes.

Une des principales caractéristiques du tiers secteur est la mixité des ressources financières, privées et publiques, puisque ses structures tirent des revenus à la fois de la vente de leurs services, mais aussi des subventions publiques. Par ailleurs, toutes ces structures ont un caractère participatif ; les relations de pouvoir y sont en principe marquées par la démocratie interne : poids du conseil d'administration élu et composé de bénévoles dans les associations, principe « une personne = une voix » qui régit l'actionnariat salarié dans les coopératives. En outre, leur dimension lucrative est limitée : dans les associations, un surplus peut être dégagé pour autant qu'il n'est pas partagé entre ses membres ; dans les coopératives, les bénéfices sont partagés entre les actionnaires, mais une part non négligeable est affectée à la constitution de réserves impartageables. Enfin, la finalité des activités des structures du tiers secteur doit être d'utilité sociale.

Au Royaume-Uni, en Irlande ou aux Pays-bas, on parle davantage de secteur « *non profit* » ou « *not for profit* », de « *charities* » ou de « *voluntary sector* » (voir ci-après) que de tiers secteur. En Espagne, on parle parfois de « tiers secteur social », car l'aide aux défavorisés y joue un rôle prépondérant.

Définir la non-lucrativité

L'expression « secteur non lucratif » appartient plutôt à la tradition anglo-saxonne. On parle couramment de « *non profit sector* », dont les ramifications peuvent être un « *charity sector* » ou un « *volunteer sector* », ce qui souligne l'importance de la charité privée et du bénévolat au Royaume-Uni notamment. Le terme d'organisation sans but lucratif (« *non profit organization* » ou NPO) n'est utilisé que si les bénéfices de l'organisation ne sont pas distribués entre les membres. Il s'y ajoute d'autres critères : une NPO bénéficie d'une reconnaissance légale ; elle est de nature privée, et donc juridiquement séparée de l'Etat ; elle a une réalité institutionnelle autonome (*self-governing*) ; elle implique une part importante de bénévoles dans son activité (sur ce point précis, on parle au Royaume-Uni et en Irlande de « secteur volontaire »).

En pratique, cette définition regroupe surtout les associations et les fondations. Dans le monde francophone, cette définition est contestée par les défenseurs de l'économie sociale, dans la mesure où le critère de non-redistribution des profits exclut certaines mutuelles, ainsi que l'ensemble des coopératives de production. Et pourtant, ces organisations n'ont pas pour finalité de rechercher le profit et leur lucrativité est limitée (elles ne peuvent redistribuer à leurs membres qu'une partie de leurs bénéfices). C'est pourquoi les défenseurs de l'économie sociale française préfèrent la notion de tiers secteur.

En Belgique, outre le statut d'association sans but lucratif, garanti depuis 1921, il existe même désormais un statut d'entreprise sans but lucratif. De même, en Espagne, le terme de « secteur sans but lucratif » (« *sin ánimo de lucro* ») est employé dans une acception très large, qui inclut l'équivalent de l'économie sociale et solidaire. En Italie, le terme de non lucratif est

Insertion

Finances

Consommation

Environnement

Quartiers

Démocratie

International

Conseils

plus utilisé qu'en Espagne ou en France (on y écrit même parfois « *non profit* » en anglais dans le texte), en étant étroitement associé à la notion de tiers secteur, voire synonyme.

Nicolas Cochard

« Pour la cohésion sociale »

La concertation entre pouvoirs publics et acteurs privés, dont la société civile, permet de développer la cohésion sociale, sans laquelle il n'y a pas de démocratie. La mission du Conseil de l'Europe est précisément de renforcer celle-ci, selon Terry Davis, son secrétaire général.

Pourquoi le Conseil de l'Europe s'est-il intéressé au dialogue entre pouvoirs publics et société civile ?

Le développement de la démocratie et des droits de l'homme est au centre des préoccupations du Conseil de l'Europe (institution intergouvernementale créée en 1949 et qui regroupe aujourd'hui 46 Etats membres, couvrant la quasi-totalité du continent européen). Depuis son deuxième Sommet en 1997, la cohésion sociale fait également partie de ses missions. Elle est définie comme la capacité de la société à assurer le bien-être de tous et à éviter les disparités. Dans sa stratégie de cohésion sociale, révisée en 2004, le Conseil de l'Europe considère qu'une société est cohésive lorsque ses membres acceptent leur responsabilité réciproque. En effet, mettre l'accent uniquement sur les droits de la personne ne suffit pas à bâtir la cohésion sociale. Ces droits sont mieux protégés dans les sociétés où tous les acteurs ont le sens d'une coresponsabilité. Cette idée de coresponsabilité a conduit le Conseil de l'Europe à promouvoir la concertation entre pouvoirs publics et société civile. Le projet de création d'une plate-forme européenne de dialogue sur les initiatives éthiques et solidaires s'inscrit dans cette préoccupation.

En quoi consiste cette plate-forme ?

L'objectif de cette plate-forme, actuellement en construction, est de promouvoir un dialogue entre les pouvoirs publics, représentés au sein du Conseil de l'Europe par l'Assemblée parlementaire, le Comité des ministres et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe, ainsi que d'autres instances intergouvernementales, et les représentants des initiatives citoyennes, notamment les réseaux représentant la finance solidaire, la consommation responsable et d'autres formes d'engagement citoyen dans l'économie, qui contribuent à la cohésion sociale. La Commission des ONG au sein du Conseil de l'Europe y aura aussi sa place.

Les activités de cette plate-forme prendront des formes diverses comme, par exemple, l'organisation de séminaires ou de tables de concertation, l'élabora-



D.R.

Terry Davis,

secrétaire général
du Conseil de l'Europe

tion de motions ou de recommandations, des actions de promotion communes. L'idée d'un fonds d'expérimentations est étudiée pour appuyer des projets innovateurs dans les pays et les régions où ils sont encore peu développés. Parmi les actions déjà réalisées, les législations que les Etats membres mettent sur pied pour encourager des approches solidaires et responsables ont été inventoriées. De nombreuses bonnes pratiques ont été repérées dans lesquelles les autorités locales et régionales s'engagent à côté de la société civile pour faire face à des questions clés, telles que la lutte contre le gaspillage et ses conséquences sur l'environnement, l'éducation des consommateurs à des choix responsables, etc. Une partie de ces bonnes pratiques sont publiées dans ce numéro. C'est ainsi une nouvelle culture qui s'installe, fondée sur la création de plus-value sociale dans les choix économiques par l'interaction public-privé, et qui participe au développement de la « société providence ».

Que signifie ce terme de « société providence » ? Est-il utilisé par opposition ou en complément d'Etat-providence ? Pourquoi apparaît-il précisément aujourd'hui ?

Ce concept apparaît dans le cadre déstabilisant de la globalisation. Au cours du XX^e siècle, on a souvent considéré que le bien-être de tous relevait de la responsabilité de l'Etat, ce que l'on a coutume d'appeler l'Etat-providence, en dehors du rôle des liens familiaux et traditionnels. Aujourd'hui, cela n'est possible que si l'on fait du bien-être un objectif partagé par l'ensemble des acteurs en considérant l'Etat, les entreprises et les citoyens. C'est la société providence.

L'autonomisation croissante de l'économie provoquée par la globalisation pose en effet de graves problèmes au fonctionnement de la démocratie. Par ailleurs, la société civile mûrit et cherche une place à côté de l'Etat et des marchés. Il ne s'agit pas de s'opposer au concept d'Etat-providence, mais de

Le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe, dont la création date de 1949, est la plus ancienne organisation politique du continent. Il a son siège à Strasbourg et regroupe 46 pays ⁽¹⁾, dont 21 Etats de l'Europe centrale et orientale. Il a également reçu la candidature d'un autre pays (Biélorussie) et a accordé le statut d'observateur à cinq autres Etats (Saint-Siège, Etats-Unis, Canada, Japon et Mexique).

Le Conseil de l'Europe a pour principaux organes : un Comité des ministres composé des 46 ministres des Affaires étrangères ou de leurs délégués siégeant à Strasbourg (ambassadeurs ou représentants permanents), son instance décisionnaire ; une Assemblée parlementaire regroupant 630 membres (315 titulaires et 315 sup-

pléants) issus des 46 parlements nationaux ; un Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe composé d'une chambre des pouvoirs locaux et d'une chambre des régions ; un Secrétariat général composé de quelque 1 800 fonctionnaires et dirigé depuis septembre 2004 par le socialiste britannique Terry Davis.

Ses propositions n'ont pas de valeur juridique, mais une forte influence politique. Cette institution a été créée afin de défendre les droits de l'homme et la démocratie parlementaire et d'assurer la primauté du droit. Elle a également pour mission de conclure des accords à l'échelle du continent pour harmoniser les pratiques sociales et juridiques des Etats membres. Elle doit en outre favoriser la prise de conscience de l'iden-

Insertion

Finances

Consommation

Environnement

Quartiers

Démocratie

International

Conseils

l'élargir, de créer un « ménage à trois » – Etat, marché et société civile –, pour s'assurer que l'initiative privée renforce bien la cohésion sociale et ne la met pas en danger. Pour s'assurer aussi que l'efficacité économique intègre la justice sociale dans ses objectifs.

Cette démarche est d'autant plus importante que, face à la fragmentation sociale et au sentiment d'insécurité que la globalisation provoque, il faut construire, avec le concours de la société civile, des valeurs communes et un système de savoirs dans lequel le bien-être et la démocratie jouent un rôle d'unificateur social.

Quels sont les enjeux pour le Conseil de l'Europe de son prochain Sommet à Varsovie ?

Le troisième Sommet des chefs d'Etat a l'objectif, parmi d'autres, d'affirmer l'interrelation entre démocratie, droits de l'homme, cohésion sociale et culture, piliers de notre organisation. En cette période où tant de questions se posent sur la réforme du modèle social et la persistance des inégalités, le Conseil de l'Europe, dans sa tradition de défense de la démocratie – comme instrument de liberté et de bien-être sur la base des capacités de chacun –, souhaite affirmer que l'équité dans l'accès aux droits est un élément incontournable.

Un appel à la coresponsabilité des acteurs est pour cela indispensable : citoyens, entreprises, organisations sociales doivent, à côté des autorités publiques, devenir les garants d'une nouvelle éthique pour assurer le bien-être de tous. Nous attendons donc du troisième Sommet qu'il renforce l'idée d'une Europe cohésive et inclusive (qui lutte contre l'exclusion sociale). Dans cette Europe, l'appartenance passe par l'exercice des droits et la participation à la création d'une culture de responsabilité et de dialogue.

Propos recueillis par N. N.

tité européenne fondée sur des valeurs partagées et transcendant les différences de culture.

Depuis 1989, le Conseil a pour mission particulière d'être un point d'ancrage politique et un garant des droits de l'homme pour les démocraties postcommunistes européennes et de les aider à mettre en œuvre et à consolider les réformes politiques, législatives et constitutionnelles parallèlement aux réformes économiques. Le nouveau mandat politique de l'organisation a été défini lors du Sommet de Vienne, en octobre 1993. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé que l'Europe serait le gardien de la sécurité démocratique fondée sur les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. Lors du Sommet de Strasbourg, en octobre

1997, les chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté un plan d'action pour renforcer son travail dans quatre domaines : démocratie et droits de l'homme, cohésion sociale, sécurité des citoyens, et valeurs démocratiques et diversité culturelle.

Contact : Conseil de l'Europe, av. de l'Europe, 67075 Strasbourg Cedex, tél. : (00 33) (0) 3 88 41 20 33, site : www.coe.int

(1) Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Saint-Marin, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

Lobbying, mode d'emploi

Début 2004, la nouvelle a fait le tour de l'Europe : le sang analysé de 47 députés européens contient des produits chimiques interdits par la législation de l'Union et 76 substances potentiellement dangereuses. Le Fonds mondial pour la nature (WWF) est à l'origine de ces prises de sang. Engagé depuis 2002 dans un combat pour durcir la réglementation européenne sur les produits chimiques, l'ONG a ainsi mis le sujet sur le devant de la scène.

Cet exemple révèle la capacité des organisations de la société civile à peser dans le débat public européen. Le résultat de près de trois décennies de travail. C'est en 1978 que voit le jour la première plate-forme importante de représentation des ONG à Bruxelles : le Comité de liaison des ONG de développement auprès de l'Union européenne (CLONGD-UE). Il regroupait alors près de 1 000 ONG européennes engagées dans la coopération, l'aide au développement, l'humanitaire et la solidarité internationale.

Dans les années 90, les organisations de la société civile prennent conscience que la plupart des dossiers sur lesquels elles entendent peser se jugent à la Commission, à Bruxelles, et au Parlement européen, à Strasbourg. D'ailleurs, le lobbying fait tellement partie des mœurs qu'un certain nombre de plates-formes européennes ou de bureaux européens d'ONG sont financées par la Commission. Aujourd'hui, la plupart des sujets sont suivis par une plate-forme commune de représentation et de lobbying : ainsi, la European Public Health Alliance (EPHA), dont est membre Aids par exemple, suit les politiques de santé ; le Bureau européen de l'environnement, qui regroupe 143 ONG européennes, dont France nature environnement, s'occupe les politiques environnementales, etc.

Les ONG transnationales

Parallèlement aux plates-formes, les revendications des ONG sont portées par de véritables ONG transnationales. Oxfam – présente dans douze pays dont le Royaume-Uni, l'Espagne, la Belgique et, depuis 2004, la France à travers le réseau Agir ici – est capable de porter des campagnes internationales, comme celle réclamant la renégociation de la dette des pays du Sud. Amnesty international, qui compte 150 sections nationales dans le monde, dispose à Bruxelles d'un bureau européen qui assure seul la veille des politiques européenne sous l'angle du respect des droits de l'homme et des minorités. L'association fait notamment pression depuis 2004 pour que l'Union européenne ne lève pas l'embargo sur les ventes d'armes à la Chine, adopté après la répression de 1989 : « *des centaines de milliers de Chinois subissent encore des tortures de manière généralisée* », rappelle Dick Oosting, directeur du bureau.

L'atout de ces ONG transnationales est de disposer davantage que les grandes plates-formes d'un lien direct avec leurs adhérents. Greenpeace international, située à Amsterdam, fonctionne comme une direction générale qui pilote

les directions nationales. Et les campagnes décidées au siège sont directement relayées par les sections nationales auprès de leurs adhérents.

Veille législative

Le fait que des ONG pratiquent le lobbying peut choquer en France, mais pas au Royaume-Uni, en Allemagne ou en Belgique. « *Alors que la culture politique française repose sur l'idée d'un intérêt général uniquement incarné par le législateur, celle des institutions de l'Union est au contraire fondée sur le compromis entre des intérêts divergents* », analyse Ludovic Bu, enseignant en communication politique et publique à l'université de Créteil. Les ONG réussissent ainsi à influencer en amont les politiques publiques, beaucoup de textes votés par les parlements nationaux étant en effet des transpositions de décisions européennes.

Pour cela, elles assurent une veille législative qui requiert la présence d'une structure permanente, véritable travail de fourmi pour identifier parmi les projets de directive ou de règlement ceux susceptibles de porter préjudice aux intérêts qu'elles défendent ou de faire avancer leurs revendications. Elles doivent ensuite faire connaître ces revendications auprès des fonctionnaires de la Commission et des eurodéputés, par la participation aux auditions publiques de la Commission ou du Parlement, l'organisation de colloques, de cocktails, de visites de terrain et d'actions médiatiques.

Étape par étape

En pratique, la Commission européenne est l'espace de lobbying le plus important. « *Le processus décisionnel de l'Union laisse une grande place aux ONG pour exprimer leurs positions* », explique Ludovic Bu. Première cible des lobbyistes : les livres verts. Publiés par la Commission européenne, ils représentent une étape de réflexion préliminaire avant un projet de directive ou de règlement. Après une audition des parties intéressées, dont les ONG, la commission publie un livre blanc avec un ensemble argumenté de propositions d'actions communautaires. Parmi ceux qui ont fait l'objet d'un lobbying associatif actif, « *La responsabilité environnementale* » (février 2000), la « *Stratégie pour la future politique dans le domaine des substances chimiques* » (février 2001, qui concerne le projet de règlement Reach, Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals) et les « *Services d'intérêt général* » (mai 2004). La Commission peut ensuite proposer un projet de texte au Conseil de l'Union et au Parlement européen. Ce dernier est le lieu des actions de lobbying les plus médiatiques. « *Tous les journalistes qui couvrent l'actualité européenne sont présents à Strasbourg lors des séances plénières du Parlement. C'est là que les actions de lobbying peuvent acquérir la plus grande visibilité* », analyse Ludovic Bu.

Il est donc important pour les ONG de s'assurer le soutien de députés susceptibles de porter leurs propositions. Depuis novembre 2003, par exemple, un groupe de 63 députés européens s'est constitué en lien avec le Fair Trade Advocacy Office (Bureau de lobbying sur le commerce équi-

table) : ils poussent la Commission à adopter une stratégie ambitieuse en matière de commerce équitable. Dirigé par un membre du Parti populaire finlandais et regroupant aussi bien des Verts français que des travaillistes anglais, il fait notamment pression pour que les institutions de l'Union consomment ces produits.

Enfin, autre tâche des plates-formes et des bureaux : faciliter l'accès de leurs membres aux subventions européennes, notamment en les informant. L'Union européenne est le premier bailleur mondial dans les domaines de l'aide au développement et de l'humanitaire. Les fonds européens structurés en programmes, comme Life en matière de protection de l'environnement et de biodiversité, ou Equal en matière de lutte contre les discriminations sur le marché du travail. Ces fonds sont d'importants moteurs de progrès dans chacun de ces domaines au vu des moyens mobilisés. Bien connaître leur fonctionnement complexe est donc un enjeu stratégique pour les ONG.

Des limites

Si ce travail de lobbying n'a pas pour vocation d'orienter la ligne générale des politiques européennes – qui relève du débat politique –, il contribue sur certains dossiers à une meilleure prise en compte des intérêts défendus par les ONG. On l'a vu avec les directives sur les pots catalytiques et sur les taux d'émission de substances toxiques par les automobiles, qui sont nées d'une demande de certaines organisations écologistes. Plus récemment, c'est grâce, notamment, au travail de la plate-forme EPHA que l'Union européenne a renoncé à autoriser la publicité pour les médicaments en 2003 [1], dont on peut mesurer les effets négatifs aux Etats-Unis en termes de surconsommation médicale. Alors que la Commission souhaitait autoriser la publicité au nom des droits des consommateurs à être informés, le lobbying des ONG a convaincu assez de parlementaires européens pour que le projet soit modifié.

Si les moyens d'action de la société civile à Bruxelles et à Strasbourg se sont considérablement renforcés depuis les années 90, ils restent sans commune mesure avec ceux des entreprises. L'Union des industries de la Communauté européenne (Unice), fédération européenne des syndicats patronaux, comme

[1] Directive Produits pharmaceutiques, 2003.

L'indépendance des plates-formes d'ONG

Les plates-formes de représentation auprès des institutions européennes sont des réseaux de réseaux. Du coup, il leur est parfois difficile d'avoir une prise directe avec les ONG actives sur le terrain. Se pose en outre la question de leur indépendance : comment critiquer les politiques communautaires en matière de commerce international et de politique agricole au nom de la défense des intérêts des producteurs du Sud et se battre pour obtenir plus de

financements auprès de l'Union ? Cette ambiguïté fut fatale au Comité de liaison des ONG de développement auprès de l'Union européenne, dissout en 2000. Il était devenu autant un relais de la Commission qu'un organe de lobbying en raison de sa forte dépendance vis-à-vis des financements de la Commission européenne. En même temps, on l'a vu dans ce chapitre, ces plates-formes sont des outils puissants d'information. _____

Insertion

Finances

Consommation

Environnement

Quartiers

Démocratie

International

Conseils

le Medef en France, est née en 1958 et compte aujourd'hui près d'une centaine de lobbyistes. Aucune plate-forme d'ONG n'a encore atteint ce seuil, la plupart fonctionnant avec moins d'une dizaine de permanents.

En 2005, le poids des ONG par rapport aux entreprises pourra être mesuré à l'issue du projet de règlement européen Reach, qui vise à contrôler l'utilisation de substances chimiques dangereuses pour la santé. Une plate-forme d'ONG composée notamment de Greenpeace, des Amis de la Terre et de la Confédération européenne des syndicats milite pour que les substances les plus dangereuses soient remplacées par des équivalents moins nocifs. Des entreprises, relayées par certains Etats dont la France et l'Allemagne, plaident en sens inverse.

Pascal Canfin

Témoignage d'un lobbyiste

Jean-Marie Heydt est représentant permanent de la Fédération européenne d'instituts de formations supérieures des secteurs éducatifs et sociaux (Feset) et vice-président de la Commission de liaison des organisations internationales non gouvernementales (OING) au Conseil de l'Europe. Il décrit la place de ces structures au sein du Conseil.

La plate-forme des OING auprès du Conseil de l'Europe regroupe 374 structures. Ces structures se distinguent des ONG par le fait qu'elles sont constituées de fédérations d'associations nationales et internationales. Depuis novembre 2003 que cette plate-forme a un statut participatif au Conseil de l'Europe, elle est devenue un de ses quatre piliers. Depuis 1952, les OING avaient un statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe, qui leur permettait de participer à certaines réunions et à certains travaux du Conseil. Aujourd'hui, son nouveau statut permet aux structures que la Commission de liaison des OING regroupe d'être invitées à toutes les réunions de travail et à une dizaine de commissions et comités de direction ; la présidente de la plate-forme assiste au Comité des ministres du Conseil et prendra la parole au troisième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement à Varsovie. Concrètement, l'action des OING passe par des écrits et des avis émis par la plate-forme. Ce fonctionnement est très différent de celui qu'on trouve à la Commission à Bruxelles, notamment parce que le Conseil de l'Europe

n'accorde pas de subventions. Il s'agit avant tout d'un lieu de brassage d'idées, un travail de longue haleine, argumenté et réfléchi. Par exemple, les OING trouvaient que l'article 30 de la Charte sociale européenne sur la lutte contre l'exclusion et la pauvreté n'était pas suffisamment pris en compte par les Etats membres. Cette charte est en effet une charte à « tiroirs », où les Etats choisissent les articles qui leur semblent prioritaires, à l'exception de ceux obligatoires qui constituent un « noyau dur ». Suite à une campagne de la plate-forme, le Comité des ministres a décidé de faire glisser l'article 30 dans le noyau dur des articles incontournables !

Autre exemple, au comité européen pour la cohésion sociale (CDCS), où siègent deux représentants des OING, un groupe d'experts a rendu un rapport sur les enfants placés en institution. Certains pays nordiques étaient très hostiles au principe du placement institutionnel, préférant recourir à des familles d'accueil. Mais l'expérience de terrain des OING spécialisées a démontré que ces deux formes doivent coexister dès l'instant où il n'est plus possible de maintenir certains enfants dans leur famille. Un à un, les représentants des Etats ont été contactés et, lors du vote, le CDCS a pris acte de la proposition d'amendement de la Commission de liaison qui propose de raisonner à partir de l'intérêt de l'enfant.

Sociétés civiles en Europe de l'Est

De la chute de l'Union soviétique à leur récente adhésion à l'Union européenne, les pays de l'Europe de l'Est sont passés subitement de la dictature à la démocratie et du communisme à l'économie de marché. Un bouleversement politique, économique, mais aussi social que les acteurs de la société civile tentent depuis d'accompagner. Car les formes de solidarité très étatisées, propres à l'ordre social antérieur, sont peu à peu abandonnées. Il faut reconstruire, et la société civile – ONG, associations, fondations, mais aussi Eglises et syndicats – a dans ce domaine un grand rôle à jouer.

Après la chute du mur de Berlin en 1989, on a cru à l'émergence soudaine d'une société civile en Europe de l'Est. Mais les mouvements révolutionnaires ont été avant tout une réaction aux « années de plomb », une explosion ponctuelle. Dans ces sociétés en mutation, fragiles et palpitantes, le régime communiste a laissé des traces profondes. La répression de toute forme d'organisation sociale contestataire durant la période soviétique pèse encore très lourd et la société civile reste balbutiante. Des activités culturelles, d'entraide, des idées politiques alternatives se développent hors du giron de l'Etat. La situation n'est certes pas homogène : en République tchèque, en Hongrie, par exemple, ce processus de rattrapage démocratique est un peu plus rapide que dans des pays comme la Roumanie ou la Moldavie. Mais partout dans l'Europe postcommuniste, associations et syndicats ont du mal à se structurer et à se coordonner ; la société civile autonome peine à prendre corps et les alternatives à s'exprimer, sauf dans l'explosion révolutionnaire [1], car les autorités politiques hésitent souvent entre avancées démocratiques et reculades autoritaires à leur égard.

Le 1 % hongrois

L'exemple hongrois illustre parfaitement ce flottement. En 1990, à la suite du changement de régime, les associations se multiplient. L'heure est au rassemblement : artistes amateurs, scouts, sportifs ou bénévoles de la santé s'organisent en associations. Les fondations commencent à fleurir et à financer les projets les plus divers. Puis l'Etat leur impose une série de restrictions. Ici comme ailleurs en Europe de l'Est, le pouvoir se méfie d'une société civile largement issue de la résistance et accusée de grignoter les maigres ressources de l'Etat. Les pouvoirs publics, qui restent très centralisés, imposent leur contrôle. Mais, malgré ces obstacles, l'essor est net : entre 1990 et 2004, le nombre d'organisations à but non lucratif est passé en Hongrie d'un peu moins de 16 000 à environ 50 000 [2]. Et c'est paradoxalement en partie grâce au gouvernement : en 1996, il fait voter la loi dite du 1 % qui permet à chaque contribuable d'allouer un pourcentage du montant de sa déclaration fiscale à une organisation issue de la société civile. Le succès est immédiat, 40 % des ONG du pays profitent de ce dispositif. L'exemple a été suivi depuis par la Lituanie, la Slovaquie et la Pologne.

[1] Selon la définition de Larry Diamond, la société civile « n'inclut pas les efforts politiques visant à prendre le contrôle de l'Etat ».

[2] Ces chiffres sont extraits de l'article de Laurent Nagy « La société civile en Hongrie », dans la revue *Transitions*, vol. XLII, n° 2, 2001.

Insertion

Finances

Consommation

Environnement

Quartiers

Démocratie

International

Conseils

Quinze ans après la démocratisation en Europe de l'Est, les sociétés civiles commencent donc timidement à jouer leur rôle de médiateurs indépendants entre les citoyens et les pouvoirs publics. Même si la majorité des organisations ont toujours des missions caritatives ou sportives, petit à petit, elles gagnent du terrain et se déploient dans de nouveaux domaines, plus politiques.

Jeunes et révolutionnaires

Les jeunes générations notamment sont actives dans ces structures. Et si depuis quelques années, la flamme de la dissidence s'est ravivée dans l'ombre des régimes autoritaires, ce sont les étudiants qui en sont en grande partie responsables. En 2000, le mouvement Otpor (Résistance), issu du monde universitaire, chasse le président serbe Slobodan Milosevic du pouvoir. Trois ans plus tard, ce sont les jeunes Géorgiens qui, une rose à la main, envahissent les premiers le Parlement pour chasser leurs dirigeants. Dernier événement en date : la « révolution orange » en Ukraine, qui a installé pacifiquement Viktor Iouchtchenko au pouvoir. Et ces exemples ne sont pas isolés, puisque les ONG géorgiennes se sont mises en contact dès 2002 avec le mouvement serbe Otpor pour préparer la « révolution des roses ». Derrière la « révolution orange », il y a aussi des anciens d'Otpor, venus exporter, ici comme ailleurs, leurs méthodes de démocratisation, par la paix et par le peuple.

Un véritable réseau se crée donc, structuré et transnational, dont les étudiants sont les acteurs principaux. Souvent financés par des associations américaines comme Freedom House ou l'Open Society Institute du milliardaire George Soros, ces mouvements n'en sont que plus suspects aux yeux des régimes locaux. Pour s'en protéger, les associations se cachent souvent du pouvoir plutôt que de chercher à l'influencer.

Cette vague de démocratisation, portée par une nouvelle génération de citoyens, et l'adhésion à l'Union européenne sont deux balises précieuses vers la constitution d'une véritable société civile à l'Est. Reste que pour ces pays, le chemin est encore long. Entre silence et confrontation, les sociétés civiles de l'Europe de l'Est ont encore à trouver leurs voix.

Sébastien Arnault

L'insertion

Soutenir l'activité d'entreprises d'insertion, offrir des emplois à des chômeurs de longue durée, réinsérer des jeunes délinquants par l'application de peines alternatives à la prison..., la lutte contre le chômage et l'exclusion prend des formes très diverses partout en Europe.

Insertion, lutte contre le chômage et l'exclusion

Les dispositifs d'insertion et de lutte contre le chômage et l'exclusion se sont développés en Europe dans les années 70-80 en même temps que le chômage de masse et la prise de conscience que le travail est au cœur du processus d'intégration sociale. D'où l'apparition du secteur de l'insertion par l'activité économique. Un secteur qui se caractérise par une grande diversité. La notion même d'insertion renvoie d'ailleurs à différentes formes (professionnelle, sociale, etc.), à différents publics (chômeurs de longue durée, jeunes sans qualification, anciens détenus, personnes handicapées, etc.), à différents acteurs engagés (association, entreprise d'insertion, coopérative sociale, etc.) et s'insère dans différents marchés de l'emploi et dispositifs nationaux. Une comparaison européenne est donc difficile. Pourtant, surtout, pouvoirs publics et structures de la société civile (ONG, coopératives, entreprises d'insertion) agissent ensemble dans ce domaine. Et de grands modèles d'acteurs peuvent être dégagés, que l'on retrouve selon des formules variables dans tous les pays de l'Union européenne.

Transition ou emplois permanents

Bernard Eme, sociologue et auteur, notamment, de *Cohésion sociale et emploi* (éd. Desclée de Brouwer, 1994), évoque quatre types de structures d'insertion par l'activité économique [1]. En premier lieu, des structures d'accueil spécifiques proposant une formation et se plaçant dans une perspective de transition du chômage vers le marché du travail. C'est notamment le cas des entreprises d'insertion en France. Ces structures s'adressent souvent à des publics jeunes.

Ensuite, il existe des structures essentiellement marchandes, qui peuvent recevoir des aides publiques et proposer des emplois permanents à des personnes en difficulté d'insertion. C'est le cas des entreprises communautaires au Royaume-Uni, des firmes sociales et coopératives en Allemagne et des coopératives sociales en Italie.

[1] Cette typologie est issue d'une recherche européenne sur la performance socio-économique des entreprises sociales dans le champ de l'insertion par le travail (ces travaux se trouvent sur le site EMES European Research Network : www.emes.net).

La lettre de l'insertion par l'activité économique

Depuis 1995, cette lettre professionnelle de quatre pages revient chaque mois sur l'actualité des politiques d'insertion. Elle fait le tour des initiatives et des expériences qui ont fait leur preuve en France, mais aussi en Europe, et donne la parole aux acteurs de l'insertion par l'activité économique. *La lettre de l'insertion par l'activité économique* a maintenant son site Internet : www.lettre-insertion.fr. Une

mine d'informations sur le secteur et tous les articles depuis février 1995, dont certains sont en accès libre.

Contact : *La lettre de l'insertion par l'activité économique*, éditée par Alternatives Économiques, 28 rue du Sentier, 75002 Paris, tél. : (00 33) (0)1 44 88 28 90, site : www.lettre-insertion.fr, courriel : liae@alternatives-economiques.fr

On trouve encore des structures productives qui reçoivent des subventions des pouvoirs publics pour offrir des emplois pérennes à des personnes qui ne retrouveront pas le marché du travail classique. On parle alors d'emplois « protégés », en majorité pour des personnes handicapées – qui travaillent entre autres dans les centres d'aide par le travail (CAT) en France –, mais aussi pour des chômeurs de longue durée ou des personnes en grande détresse, qui travaillent, par exemple, dans des ateliers sociaux dans la région flamande de Belgique.

Enfin, il existe un quatrième modèle dont le but n'est pas la professionnalisation, mais la resocialisation par une activité. L'idée est ici de donner, pour un temps, un « emploi occupationnel » à des personnes en grande précarité, avec l'objectif d'une réinsertion ou d'une réadaptation. Ces structures, telles que les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) en France, s'adressent notamment à des anciens détenus, à des prostituées, etc.

Diversités nationales

Les différentes expériences d'insertion pouvant être transférables d'un pays à l'autre, nombre d'acteurs du secteur se réunissent au sein de réseaux européens. Avec un bémol : « *La diversité des législations reste le problème numéro un dans les échanges d'expériences et de pratiques relatives à l'insertion* », note Roberto Puppini, secrétaire technique du Réseau européen

L'insertion par l'activité économique en France

En France, l'insertion par l'activité économique regroupe plusieurs catégories d'acteurs. Entreprises d'insertion (EI) ou entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), associations intermédiaires, régies de quartier, chantiers d'insertion... cherchent ainsi à développer une activité à la fois économiquement viable et vecteur d'intégration pour des individus socialement et professionnellement exclus : chômeurs de longue durée, jeunes sans qualification, personnes sans domicile fixe, toxicomanes, anciens détenus, etc. Ces structures sont des lieux de transition vers le marché du travail ; le passage par l'une d'entre elles est limité à une durée de vingt-quatre mois. Elles concernent plus de 250 000 personnes chaque année.

Les EI et les ETTI proposent des activités de services ou de production salariées avec un encadrement renforcé. Fin 2003, elles étaient, respectivement, au nombre de 866 et de 263 selon la Dares, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, (*Premières synthèses*, n° 06.2, février 2005).

Quant aux chantiers d'insertion et aux associations intermédiaires, ils s'adressent à des personnes très éloignées du marché du travail. Par exemple, les chantiers d'insertion, portés par 1 900 structures environ en 2003, mettent en situation de travail des personnes faiblement qualifiées dans le cadre d'un programme de mise en valeur d'un patrimoine collectif. Ces chantiers sont souvent réalisés à l'initiative de collectivités territoriales. Les associations intermédiaires, plus de 900 fin 2003, embauchent des personnes en insertion, qui proposent ensuite leurs services à des particuliers pour des emplois de maison, à des collectivités ou des entreprises, notamment pour des activités d'entretien ou de nettoyage.

Les régies de quartier, de leur côté, sont des associations de valorisation d'un quartier en difficulté, dont un certain nombre sont constituées en entreprises d'insertion, leurs salariés étant les habitants du quartier. Elles développent des services de proximité en étroite collaboration avec les collectivités locales. Il en existe 140 en France, qui emploient 7 000 salariés. _____

d'initiatives d'intégration économique et sociale (Reiies). En effet, ces acteurs sont confrontés à des statuts et à des dispositifs publics très variés. Chaque Etat ayant une organisation territoriale spécifique, centralisée, fédérale ou régionale. Mais en fait, les différents pays ont surtout une tradition interventionniste ou libérale, et donc une prise en charge publique du chômage plus ou moins importante.

Dans les pays du Nord, notamment au Danemark, le secteur public est très présent. Ainsi, les écoles de production danoises, sorte d'entreprises d'insertion et d'écoles alternatives, ont été créées dans les années 80 à l'initiative du ministère de l'Education [2]. A l'opposé, au Royaume-Uni, après des années de gouvernements conservateurs, Tony Blair a donné un cadre centralisé à son action, qui reste teinté de libéralisme, puisqu'il est notamment demandé aux bénéficiaires des politiques d'insertion une obligation de résultat.

En France, il y a des normes centrales et un financement décentralisé, « notamment autour des directions départementales du travail et de la formation professionnelle (DDTFP). Et, en même temps, on a des financements venant des conseils généraux, des collectivités locales. Mais il y a aussi une régulation régionale de la formation, voire de l'économie solidaire par le soutien donné à l'expérimentation de projet. Bref, beaucoup d'acteurs sont concernés, ce qui donne un enchevêtrement de compétences et de finance-

[2] Pour plus d'informations, voir notamment « L'intérêt des écoles de production danoises », *La lettre de l'insertion par l'activité économique* n° 37, mai 1998.

Les principaux réseaux européens

European Anti Poverty Network (EAPN)

Réseau d'associations et de groupes engagés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans la plupart des Etats membres. Entre autres, Emmaüs au niveau européen, la Fédération nationale des réseaux d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars) en France.

Contact : 37-41 rue du Congrès – Bte 2, B-1000 Bruxelles, Belgique, tél. : (00 32) 2 230 44 55, site : www.eapn.org, courriel : team@eapn.skynet.be

European Network of Social Integration Enterprises (ENSIE)

Réseau de 14 réseaux régionaux, nationaux, voire européen, d'entreprises sociales et d'insertion de 10 pays de l'Union. Le Conseil national des entreprises d'insertion pour la France et, au niveau européen, la Confédération européenne des coopératives de production et de travail associé (Cecop), des coopératives sociales et des entreprises participatives.

Contact : 59 bis rue Guillaume-Tell, 1060 Bruxelles, Belgique, tél. : (00 32)

4 240 58 30, site : www.ensie.org, courriel : info@ensie.org

Réseau européen d'initiatives d'intégration économique et sociale (Reiies)

Réseau qui réunit des acteurs publics ou privés de l'intégration économique et sociale issus de 8 pays européens. Il compte actuellement 33 membres.

Contact : 41 rue Trazegnies, 6031 Charleroi, Belgique, tél. : (00 32) 71 20 82 46, courriel : reiies@hotmail.com

Re-Use and Recycling European Union Social Enterprises (RREUSE)

Réseau qui réunit des entreprises sociales de récupération et de recyclage de 10 pays membres de l'Union, dont le réseau RepaNet (auquel appartient RUSZ) en Autriche et l'association catalane Aires.

Contact : 40 rue Washington, B1050 Bruxelles, Belgique, tél. : (00 32) 0 2 647 99 95, site : www.rreuse.org, courriel : info@rreuse.org

ment et rend parfois peu lisible le paysage des interventions publiques », explique Bernard Erne.

La situation italienne est différente, l'Etat est moins protecteur qu'en France (l'assurance chômage est moins développée), mais il accorde aux coopératives sociales italiennes, acteurs essentiels de l'insertion, une reconnaissance importante. Leur action est notamment régie par une loi spécifique de 1991. Au nombre de 7 100, ces coopératives sont regroupées dans des consortiums, ce qui leur donne du poids dans leurs négociations avec les pouvoirs publics. Elles obtiennent ainsi des contrats assurant leur pérennité. Ce mode de coopération entre pouvoirs publics et structures de l'insertion est donc différent des subventions, des emplois aidés et autres dispositifs d'orientation des services publics de l'emploi vers les structures spécialisées. On trouve ce type de collaboration en Catalogne, où une loi de 2000 favorise notamment l'intégration des clauses d'insertion dans les contrats publics (voir page 64)

Dans ce contexte, l'Union européenne a introduit, au travers de son soutien financier, des exigences d'objectifs qui ont pu infléchir certains programmes dans une direction commune, notamment pour l'égalité hommes-femmes. On en reste cependant, pour l'instant, surtout au stade de l'échange des savoirs et des pratiques.

Charlotte Chartan

Autriche

Rusz à Vienne

Réinsérer des personnes exclues du marché du travail en assurant le recyclage d'équipements électriques et électroniques en fin de vie. Une idée classique, appliquée par Rusz, Reparatur und Service Zentrum (Centre de services et de réparation) dans la ville de Vienne depuis 1998. Cette structure a permis de réinsérer 185 personnes, âgées de plus de 45 ans, « *soit la population qui a le plus de difficulté à retrouver un emploi* », commente Heidemarie Moser, une des dirigeantes de l'association.

Tester son futur emploi. Rusz embauche les personnes en insertion sur des contrats d'un an et a mis en place un système d'engagement original vis-à-vis de futurs employeurs éventuels : en cours de contrat, ces personnes testent leur emploi potentiel pendant deux à trois semaines et peuvent revenir chez Rusz en cas d'échec. Par ailleurs, l'association est en relation avec un réseau d'entreprises spécialisées dans l'électroménager qui l'appellent lorsqu'elles ont besoin de main-d'œuvre. Enfin, Rusz dispose d'un taux d'encadrement élevé : un encadrant pour deux personnes en insertion. Cela lui permet d'avoir un bon taux de réinsertion dans l'économie traditionnelle, évalué à 71 %.

2 000 tonnes de déchets. Son activité est en outre pérenne. Rusz a démarré en démantelant et en revendant les machines à laver et les lave-vaisselle déposés aux centres municipaux de collecte des déchets. En 2003, l'entreprise a développé une offre de réparation et de vente de matériels d'occasion pour les personnes en difficulté. Avec plus de 7 000 clients en 2004, elle est l'un des premiers centres de réparation de produits électroniques et électroménagers de la capitale autrichienne. Enfin, Rusz a lancé récemment une activité de blanchisserie et de plonge à destination des organismes publics. Et organise, en partenariat avec les centres viennois d'éducation pour adultes (Verband Wiener Volksbildung), des formations en informatique.

Sur un budget de 5 millions d'euros en 2004, 27 % viennent des réparations et de la vente. Le reste est apporté par la ville de Vienne et le Fonds social européen. Autre impact positif du centre de services et de réparation : la requalification de 2 000 tonnes de déchets par an; « *des déchets électroniques très polluants qui finissaient dans des incinérateurs ou dans des décharges. Depuis 2004, ils font l'objet d'une législation spécifique. Grâce à Rusz, la ville de Vienne a pu s'y conformer* », se félicite Heidemarie Moser.

Contact : Heidemarie Moser, RUSZ, Lützowgasse 12-14, A-1140 Vienne, tél. : (00 43) 1 982 16 47 15, site : www.rusz.at, courriel : heidemarie.moser@rusz.at

Belgique

Arpège à Liège

Située à Liège, l'association sans but lucratif Actions réparatrices, prestations et guidances éducatives (Arpège) travaille, à la demande d'un magistrat, à la mise en place de mesures alternatives à l'enfermement, notamment en direction de mineurs délinquants.

Prestations communautaires. Elle organise, depuis 1985, la réalisation de services d'intérêt général, ou prestations communautaires, ordonnés par le juge et qui ont une dimension éducative et de réinsertion. Il s'agit d'un mode de réparation des torts causés, mais aussi « *d'une occasion offerte au jeune de se retrouver dans un milieu porteur de nouvelles sociabilités* », explique Denis Van Doosselaere, directeur de l'association. Un moyen de se confronter à un univers différent du sien, une expérience professionnelle et un cadre stable.

Arpège est pour cela en contact avec les organismes publics ou d'intérêt public (la Croix rouge par exemple) où ces services doivent être effectués, et assure l'accompagnement du jeune (préparation en amont, suivi durant la prestation et bilan). 150 mineurs âgés de 14 à 18 ans effectuent ainsi des travaux de 30 à 150 heures dans le cadre de ce dispositif. L'association propose aussi des médiations entre victime et agresseur ou des groupes de travail, et soutient le développement d'actions semblables en Roumanie (voir encadré).

Contact : Arpège, 2 quai de la Boverie, B-4020 Liège, tél. : (00 32) (0) 4 344 16 04, site : www.arpege-prelude.be, courriel : info@arpege.be

Changer le système roumain

Même si le nombre de jeunes détenus a baissé depuis la chute du régime de Ceausescu, l'enfermement des mineurs dans des pénitenciers ou des centres de rééducation reste la solution majoritairement utilisée par les magistrats roumains. Fondée en 2001, l'ONG Centre roumain pour l'éducation et le développement humain (Cred) milite pour des mesures alternatives à la prison. Il organise des séances de psychothérapie pour les jeunes détenus, des programmes d'éducation à la citoyenneté ou d'aide aux choix professionnels. L'ONG travaille en relation avec les ministères de la Jus-

tice et de l'Education, le tribunal de Bucarest, la Direction générale des pénitenciers et le service d'assistance sociale de la mairie de Bucarest. Une centaine de personnes sont ainsi suivies. Mais le Cred souhaite modifier en profondeur les pratiques du secteur. Pour cela, l'ONG s'appuie sur ce qui se fait à l'étranger, notamment en Belgique avec Arpège. Après l'intervention de l'Unicef dans ce sens, une nouvelle loi devrait être adoptée en 2005.

Contact : Cred, str. Nasaud 6, bl. 24, sc. 1, ap. 65, sector 5, Bucarest, courriel : cred@dnt.ro

Espagne

Ropa Amiga en Catalogne

Favoriser l'insertion professionnelle de personnes en difficulté par la récupération de vêtements usagés, leur recyclage et leur commercialisation, tel est l'objectif du programme Ropa Amiga, lancé en janvier 2002 dans toute la Catalogne. Il a bénéficié du soutien financier et logistique de la fondation Un Sol Món, de la banque Caixa Catalunya. Deux associations de l'économie solidaire catalane sont également parties prenantes du projet : Cáritas Catalunya, historiquement impliquée dans la récupération de textile, et 20 des 35 membres d'Aires (Association intersectorielle de récupérateurs et d'entreprises sociales de Catalogne), regroupant des entreprises d'insertion spécialisées dans la récupération des déchets.

800 conteneurs dans 125 villes. L'activité concerne plus de 300 personnes, la moitié étant en difficulté d'insertion : chômeurs de longue durée, personnes avec des problèmes de boisson, etc., à qui l'on fournit du travail et un accompagnement par des éducateurs ou des formateurs au sein des entreprises sociales.

Les efforts ont porté sur l'accroissement de la capacité de collecte et de commercialisation des produits recyclés. Pour cela, Ropa Amiga a pu s'appuyer sur des partenaires publics. Le département de l'environnement de la communauté autonome (l'équivalent de la région en France) a pris en charge l'installation de conteneurs dans les espaces publics ; 125 villes catalanes ont autorisé leur implantation dans des espaces municipaux. Avec près de 800 conteneurs à textile désormais installés et plus de 20 camions disponibles pour le transport, la quantité de vêtements récupérés est passée à 5 000 tonnes en 2004, contre 3 000 tonnes les années précédentes.

Des boutiques Moda Amiga. L'ouverture de dix boutiques sous l'enseigne Moda Amiga a permis d'accroître la capacité du dispositif. Des opérations pilotes d'exportation de linge vers l'Afrique et l'Asie ont été également lancées. Des vêtements sont ainsi revendus à de petits commerçants sénégalais, en collaboration avec l'entreprise d'insertion Idea Ambiente. Ce travail de récupération et de recyclage du textile a une dimension à la fois sociale et environnementale. Il évite l'accumulation de résidus textiles en milieu urbain et favorise leur réutilisation dans un cadre respectueux de l'environnement. Au total, la fondation Un Sol Món a investi 900 000 euros dans le projet, cofinancé par l'administration catalane à hauteur de 60 000 euros.

Contacts : Juli Silvestre Martínez, Fondation Un Sol Món, carrer Provença 261-265, Barcelone, (00 34) 93 484 89 05, site : <http://obrasocial.caixacatalunya.es>

France

Les Boutiques club emploi

Des espaces ouverts en centre-ville, proposant des services gratuits aux chômeurs : ce sont les Boutiques club emploi. La première a ouvert en 1993, c'était à Bondy, en Seine-Saint-Denis. Depuis, elle a fermé, mais douze autres ont été créées en France (dont une en Martinique) et le concept a fait des émules à l'étranger, en Italie, en Belgique et en Grèce notamment. L'association La Boucle, fondée en 1994, est la tête de réseau de ces lieux qui conservent leur autonomie et leur propre mode de financement, selon le principe suivant : un tiers provient des collectivités locales, un tiers des services de l'Etat (dont l'ANPE) et un tiers des entreprises et de sponsors.

Autonomie. C'est aux boutiques de chercher les financements : pour les jeunes, en se tournant vers la région ; pour les bénéficiaires du RMI, vers le département, etc. « *Mais nous souhaitons maintenir une autonomie de nos prestations par rapport aux lignes imposées par les financements, explique Gilles Verdure, de La Boucle. Il arrive en effet que certaines personnes ne rentrent pas dans le cadre des subventions prévues. Au fur et à mesure que nos actions sont connues et que les résultats s'affichent, les relations avec les financeurs sont plus souples, moins contraignantes.* »

Les Boutiques club emploi peuvent être créées aussi bien par un groupe de chômeurs que par une municipalité, voire une chambre de commerce et d'industrie (CCI), comme c'est le cas à Limoges. Ces lieux proposent quatre types de services. Le libre-service emploi met à disposition du matériel et du soutien personnalisé pour la recherche d'emploi. L'espace de rencontres et d'échanges est là pour susciter une réflexion sur la question du chômage et de l'emploi et réunir chômeurs et non chômeurs. Dans les clubs de l'emploi, des groupes de 12 à 14 chômeurs travaillent quatre semaines sur les techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation...).

Prendre du recul. Enfin, le réseau de soutien de l'emploi s'adresse à des chômeurs de longue durée trop « *déprimés* » ou « *en colère* » pour mener une recherche active.

C'est une démarche pédagogique élaborée par Thierry Benoît, fondateur de la première boutique et secrétaire général de La Boucle, à partir des travaux d'Henri Laborit : dix séances sur cinq semaines au cours desquelles des groupes de chômeurs abordent des thèmes comme le fonctionnement du cerveau, les notions de plaisir ou de soumission à l'autorité, la dimension politique du chômage, etc. « *Cela permet de prendre du recul et de retrouver confiance en soi* », explique Thierry Benoît.

Au total, 35 000 personnes poussent chaque année la porte des boutiques.

Et les résultats sont bons : pour les clubs, 75 % des chômeurs retrouvent un emploi, ils sont 60 % dans les réseaux. « *Il n'y a rien de miraculeux là-dedans*, affirme le secrétaire général. *Nous travaillons en groupe, en activant la solidarité, nous veillons aussi à ce qu'il n'y ait pas de concurrence entre les participants, nous fonctionnons en réseau – les anciens chômeurs nous contactant, par exemple, quand ils entendent parler d'un poste.* »

Changement. Outre l'animation et le développement du réseau, La Boucle effectue des interventions de « préparation au changement » dans les entreprises et s'est engagée pour l'égalité des chances entre hommes et femmes (voir encadré). Sur ces sujets, elle crée des outils pédagogiques et forme des agents d'insertion, des conseillers, des responsables des ressources humaines, etc. Cette activité s'adresse aux chômeurs, mais aussi à des salariés peu qualifiés ou à temps partiel contraint, voire à des étudiants. Ainsi, elle est expérimentée depuis plus de dix ans auprès de personnels peu qualifiés de la Lyonnaise des eaux, mais elle peut s'appliquer dans le cadre d'une entreprise en reconversion. Ce fut le cas à Flers, lors de la fermeture de l'usine Moulinex, où La Boucle est intervenue auprès des ouvrières licenciées.

Contact : La Boucle, 157 rue Marcadet, 75018 Paris, tél. : (00 33) (0)1 42 57 07 00, site : www.la-boucle.com, courriel : lesbce@club-internet.fr

Pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

L'Europe pose l'égalité des chances entre les femmes et les hommes comme l'une des priorités de son action. Cela passe par la lutte contre les discriminations, aussi bien dans la sphère privée que publique. Depuis 1999, La Boucle anime le réseau Actrices-acteurs volontaristes pour l'égalité des chances (Avec) au niveau des services régionaux et départementaux de l'Etat en Ile-de-france.

En organisant des séminaires autour de la notion de genre avec les différents chefs de services, en publiant le magazine Avec et en créant le premier diplôme Egalité des chances entre les femmes et les hommes avec les uni-

versités Paris III et Paris VI, dans le cadre de la formation continue, l'objectif est d'intégrer cette problématique dans la mise en œuvre de la plupart des politiques publiques. Elle peut être prise en compte, par exemple, dans la création des équipements publics. Ainsi, la direction départementale de l'équipement des Yvelines, participant au réseau, a installé des tables à langer dans les toilettes femmes et hommes. Nicole Ameline, ministre de la Parité et de l'Egalité professionnelle, a d'ailleurs décidé de reproduire cette expérience de sensibilisation dans tous les départements.

Les communautés Emmaüs

En France, les communautés Emmaüs fonctionnent essentiellement sur l'économie du don. Mais, depuis quelques années, elles se trouvent « *confrontées à une baisse de la qualité des objets donnés, notamment des meubles. Alors que, parallèlement, les marchés de récupération des déchets ou "produits en fin de vie" commencent à s'organiser. Certaines ont développé dans ce contexte des contrats avec des collectivités locales* », explique Valérie Fayard, responsable des questions économiques d'Emmaüs France.

Recyclerie-déchetterie. La communauté Emmaüs Angers en est notamment un exemple. Elle accueille en effet une déchetterie classique sur son terrain, à Saint-Jean-de-Linières, au côté de sa « recyclerie » traditionnelle, qui trie et récupère les produits valorisables. Un projet qui a été mené en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), le conseil général du Maine-et-Loire et la communauté d'agglomération d'Angers (31 communes et 8 déchetteries au total). Emmaüs Angers en a assuré la maîtrise d'ouvrage. Pour l'exploitation de la recyclerie-déchetterie, une convention a été passée avec l'agglomération. « *Nous sommes propriétaires du site et en assurons la gestion, l'accueil et l'orientation du public, le tri, etc. Nous avons conservé notre logique de gratuité, transposée ici à un partenariat avec une collectivité : nous ne sommes pas rémunérés pour ce service, mais en tirons profit au travers de la récupération* », explique Jean Rousseau, responsable du projet à la communauté.

Contact : Jean Rousseau, responsable d'Emmaüs Angers, Le Sauloup, 49070 Saint-Jean-de-Linières, tél. : 02 41 39 73 39, courriel : emmaus.angers@free.fr

Emmaüs en Navarre

En Espagne, la communauté Emmaüs de Navarre, les Traperos de Emaús Navarra, en tant qu'entreprise sociale, a signé son premier contrat de gestion des déchets avec une collectivité en 1986. Aujourd'hui, des conventions, aussi bien pour les encombrants que pour le papier, le verre, etc., ont été signées avec onze *comarcas* (structures intercommunales), qui représentent 400 municipalités de la communauté autonome espagnole. Ces

prestations de services permettent aujourd'hui à 130 personnes de travailler à la sélection et à la manipulation des produits en fin de vie dans la région.

Contact : Traperos de Emaús Navarra, Ctra. de Guipúzcoa, km 12, Pol. Ind. de Sarasa, 31892 Sarasa (Navarre), Espagne, tél. : (00 34) 948 30 28 88, site : www.emaus.net, courriel : emaus@emaus.net

Italie

La Ferme des bois Centofiori

Que faire d'une ferme à l'abandon située sur 45 hectares communaux et entourée d'un terrain dépourvu de verdure ? En 1999, la coopérative sociale Rinatura, coopérative sociale de type B ^[1] spécialisée dans la réinsertion au travers d'activités de reboisement, s'est associée à la commune de Modène pour transformer ce lieu situé à Marzaglia en foyer d'hébergement, principalement pour des jeunes en situation d'exclusion. Mais aussi pour développer des activités autour de la ferme afin de créer des emplois. Ainsi est née la Ferme des bois Centofiori.

Une ferme pédagogique. Le bâtiment principal a été réaménagé en foyer et 30 hectares de terrain ont été reboisés, avec le soutien de fonds européens. Centofiori a mis en place une ferme biologique pédagogique qui, à l'instar du foyer, s'est ouverte en 2003, proposant des activités à des familles, des groupes scolaires, etc. Petits ponts, vergers d'arbres fruitiers, plantes médicinales..., de nombreux travaux d'aménagement ont été menés. La coopérative Rinatura emploie aujourd'hui 36 salariés, dont 30 % sont des personnes défavorisées (anciens toxicomanes, anciens détenus, réfugiés...). Au total, 1,5 million d'euros ont été investis, à 50 % par Rinatura, le reste par la commune de Modène et la région d'Emilie-Romagne.

Contact : Marco Sassi, directeur de la coopérative sociale Rinatura, Sede operativa, via Cesari 68/1, 41100 Modène, tél. : (00 39) 059 331 065, courriel : rinatura@tin.it

La coopérative sociale Strada di Piazza Grande

La coopérative sociale Strada di Piazza Grande est née en 1997 à Bologne à l'initiative de l'association Amici di Piazza Grande, qui rédige et anime un journal de rue distribué par des personnes sans domicile fixe. Elle offre des emplois aux personnes qui diffusent le journal ou qui sont accueillies dans les centres d'hébergement de nuit gérés par l'association. Selon les principes coopératifs, ce sont ces hommes et ces femmes qui dirigent la coopérative et forment l'essentiel des salariés (environ 40). Aujourd'hui, la Strada di Piazza Grande s'est développée au point d'assurer la gestion des toilettes publiques de la ville de Bologne, de proposer un service de nettoyage à des centres sociaux et à d'autres entreprises coopératives, et de diriger des centres d'hébergement pour personnes sans abri ou toxicomanes.

Contact : La Strada di Piazza Grande, via A. di Vincenzo 26, 40129 Bologne, tél. : (00 39) 05 13 72 223, site : www.cooplastrada.it, courriel : info@cooplastrada.it

[1] Les coopératives sociales italiennes sont divisées en deux catégories : la fourniture de services sociaux et de services de santé (coopératives de type A) ; l'insertion par le travail des personnes défavorisées (coopératives de type B).

Suisse

Impuls

Permettre à des chômeurs de retrouver rapidement un travail, dans un contexte de montée du chômage, tel est le défi que relève la fondation suisse Impuls. Créée en 1997 et située à Schaffhausen, elle permet aux demandeurs d'emploi de développer de nouvelles expériences professionnelles, et aux employeurs potentiels de s'assurer du sérieux et de la fiabilité d'une éventuelle nouvelle recrue. Et de briser ainsi le cercle vicieux du chômage de longue durée.

Impuls est en grande partie financée par la ville de Schaffhausen et l'assurance chômage fédérale. A l'heure actuelle, elle accueille des personnes de la ville et des villages voisins, ou envoyées par le service régional de l'emploi. La fondation offre aussi un travail temporaire aux demandeurs d'asile orientés par la Croix Rouge suisse.

Contre la perte de repères. L'histoire d'Impuls débute en 1986 par un travail dans une forêt publique. L'activité s'est étendue, avec la création d'un atelier de menuiserie, de textile (pour les femmes), d'un service de recyclage et d'une équipe d'enlèvement de meubles. En plus de ces activités, les demandeurs d'emploi peuvent, par l'intermédiaire d'Impuls, trouver du travail dans les hôpitaux, les maisons de retraite et l'administration publique et, plus rarement, dans des entreprises privées. Pour chacun, un suivi personnalisé est prévu. Pour encourager ces chômeurs à respecter un emploi du temps contraignant, une prime est par exemple versée à ceux qui acceptent de travailler au moins trois fois par semaine.

Gérer un parking à vélos. Impuls a des nouveaux locaux depuis 2004, largement construits par des chômeurs. Sa nouvelle crèche emploie conjointement deux professionnels qualifiés et deux participants au dispositif d'Impuls. Récemment, la fondation a été chargée par la Schweizer Bundesbahn, la société de chemin de fer helvétique, de gérer le parking à vélos de la gare de Schaffhausen. Une opportunité d'emploi supplémentaire pour deux à quatre participants.

Les résultats du programme de réinsertion, sont relativement bons : 30 % des personnes ayant pris part au programme ont trouvé un emploi sur le marché traditionnel du travail. En juillet 2004, la fondation comptait 265 participants.

Contact : Stiftung Impuls – Fit for Job, Ebnatfeld 10, 8200 Schaffhausen, tél. : (00 41) 052 632 03 80, site : www.stiftung-impuls.ch, courriel : info@stiftung-impuls.ch

Chapitre rédigé par Sébastien Arnoult, Pascal Canfin et Charlotte Chartan

Finances éthiques et solidaires

Les finances solidaires, qui soutiennent des projets de lutte contre l'exclusion au Nord comme au Sud, ou l'investissement socialement responsable, qui vise à introduire un peu d'éthique dans la finance, ne s'appuient pas uniquement sur des acteurs privés.

Pour une épargne différente

La plupart des banques proposent aujourd'hui des fonds qui adoptent des critères sociaux ou environnementaux, en plus des critères financiers de rentabilité, pour sélectionner les entreprises dans lesquelles elles investissent. On parle de finances éthiques et d'investissement socialement responsable. Parallèlement, le secteur des finances solidaires a pour objectif de soutenir le financement de projets solidaires. Plus exigeant, il est également moins répandu [1]. Historiquement, les premiers fonds éthiques étaient rattachés à des congrégations religieuses américaines excluant de leurs investissements des activités considérées comme nuisibles, par exemple l'armement ou l'industrie du tabac. Depuis, une nouvelle génération s'est développée, prenant davantage en compte des critères positifs comme les bonnes pratiques environnementales et sociales.

Cependant, il n'existe pas de définition normalisée de ce qu'est un fonds éthique. Chaque banque ou société de gestion peut pondérer comme elle l'entend ses critères de sélection. Des agences de notation tentent de structurer l'information, comme Vigeo, en France. L'Autriche est allée plus loin en créant un écolabel financier. Il existe en France quelque 120 fonds communs de placement ou Sicav (société d'investissement à capital variable) « différents », pour un encours évalué à 4 milliards d'euros par Novethic (www.novethic.fr), site spécialisé sur la question. C'est trois fois moins qu'en Belgique par exemple, où les placements éthiques bénéficient de l'appui des pouvoirs publics et d'une législation nationale très favorable.

Les produits solidaires

Les produits financiers solidaires, quant à eux, sont des produits d'épargne classiques qui, souvent, sont moins rémunérateurs pour les épargnants que leurs concurrents « non solidaires », mais créent une plus-value sociale collective plus importante. L'association Finansol (www.finansol.org) en France les labellise et regroupe la majorité des structures qui proposent de tels financements. On estimait que 116 000 souscripteurs français ont investi dans ces fonds en 2003 (soit deux fois plus qu'en 2002) pour un encours de 536 millions d'euros.

La Febea, principal réseau européen

La Fédération européenne de finances et banques éthiques et alternatives (Febea), créée en 2001, est une association qui réunit 18 institutions financières de pays membres de l'Union qui soutiennent l'économie sociale et solidaire. En sont notamment membres la Banca Etica en Italie, la Caisse solidaire du Nord-Pas-de-Calais en France, la Charity Bank

en Angleterre, la fondation Un sol Món en Espagne, etc. C'est un lieu d'échanges et de création d'outils communs comme, par exemple, le fonds de placement « Choix solidaires », labellisé par Finansol.

Contact : 333 rue du Progrès, boîte 5, 1030 Bruxelles, tél. : (00 32) 274 14 55, site : www.febea.org, courriel : febea@scarlet.be —

[1] Pour connaître l'ensemble des placements éthiques et des produits financiers solidaires avec leur spécificité, leur rendement, les projets aidés, etc., voir « Les placements éthiques », *Alternatives Économiques pratique* n° 15, septembre 2004.

Ces produits se distinguent des comptes courants, fonds communs de placement (FCP) et assurances-vie traditionnels par la destination des fonds. Ils vont notamment à des entreprises employant des personnes en difficulté, au Nord comme au Sud de la planète, ou à des sociétés dont l'activité fait la promotion de pratiques socialement et écologiquement responsables. Les comptes épargne solidaire permettent par exemple de mettre en place des actions de microcrédit (dont le principe est de prêter des petites sommes à des personnes en difficulté). Les fonds de partage, quant à eux, sont des fonds dont la rémunération est versée intégralement ou partiellement à des ONG partenaires.

Enfin, dans ce chapitre, nous faisons une place aux banques du temps et aux systèmes d'échanges locaux (SEL), des modes d'échanges non monétaires qui contribuent à développer les relations entre citoyens. Venus des pays anglo-saxons, ils se développent au Sud de l'Europe. Les SEL et autres systèmes d'échanges non monétaires sont par essence des actions décentralisées, qui n'ont pas de tête de réseau européenne. Néanmoins, vous trouverez des informations sur les SEL et les banques du temps auprès de Sel Terre, BP 54, 33703 Mérignac Cedex, tél. : 05 40 08 12 37, site : www.sel-terre.info, courriel : sel@mailclub.net

Nairi Nahapétian

Textes et législations relatifs à la finance éthique

Il existe trois grandes catégories d'initiatives législatives ou juridiques en faveur des finances éthiques, recensées dans les pays d'Europe occidentale.

– **Reconnaissance du secteur** : déclarations de gouvernements nationaux ou d'organes parlementaires qui n'ont pas force de loi. En juillet 2003, le Parlement italien a ainsi adopté une résolution dans laquelle il exprime son intention de soutenir la finance éthique par le biais d'une loi qui octroierait des avantages fiscaux à ce secteur. La résolution invite par ailleurs le gouvernement à s'engager à promouvoir la finance éthique.

– **Règlementations nationales** : textes à vocation réglementaire adoptés par les Etats. Le soutien légal peut être indirect : par exemple, instaurer l'obligation pour les fonds de pension, les assurances-vie et les entreprises de publier certaines dispositions. Il peut être direct : offrir des avantages fiscaux ou créer des labels publics (comme en Autriche). Les

Pays-Bas sont les plus avancés à cet égard. La directive néerlandaise sur les investissements verts, adoptée en 1995, favorise l'accès au financement pour des projets respectueux de l'environnement (par exemple, l'énergie éolienne ou solaire et l'agriculture biologique) ; elle exonère de l'impôt sur les revenus et de l'impôt sur les bénéfices une partie des profits dégagés.

– **Engagement des pouvoirs publics** : décisions des pouvoirs publics (aux niveaux local, régional et national) visant à recentrer certains investissements publics pour tenir davantage compte des préoccupations éthiques. En Belgique, par exemple, la région flamande pré-sélectionne les fonds de pension pour les fonctionnaires. Le Parlement norvégien a quant à lui investi son fonds Environnement (anciennement fonds Pétrole) uniquement dans des entreprises particulièrement soucieuses du respect de l'environnement.

Esther Petridis, Conseil de l'Europe

Allemagne

Oikocredit et la ville de Neuss

En décembre 2003, la ville de Neuss en Rhénanie-du-Nord-Westphalie est devenue membre de l'association de soutien à Oikocredit, un fonds d'investissement solidaire qui finance 360 projets dans 31 pays, en Amérique latine, en Afrique, en Asie et en Europe de l'Est. Il s'agit principalement de microcrédits : prêt accordé à une coopérative de transporteurs en Côte d'Ivoire pour l'achat de véhicules, à des paysannes péruviennes (voir encadré), etc.

Un centime par habitant. Oikocredit, basée aux Pays-Bas, regroupe au total 550 membres dans le monde entier : églises et organisations religieuses, bénéficiaires des prêts et associations de soutien, dont celle de la ville de Bonn, qui est à l'origine de la participation de Neuss. Cette commune, déjà engagée dans le soutien au commerce équitable par ses achats publics, a pour objectif d'inciter ainsi ses citoyens à orienter leur épargne vers des fonds solidaires. Un centime d'euro par habitant a été investi par la ville, soit 1 500 euros. Cet argent alimente un fonds unique, celui d'Oikocredit, qui peut accueillir l'argent de particuliers, d'organisations religieuses, d'ONG, de ses associations de soutien et dorénavant de villes. En Allemagne, la commune de Rheda-Wiedenbrück a suivi l'exemple de Neuss et Bonn projetée de faire de même.

Contact : Ulrike Chini, Oikocredit Westdeutscher Förderkreis, Adenauerallee 37, D 53113 Bonn, tél. : (00 49) 228 92 59 738, site : www.oikocredit.org, courriel : oikocredit.bonn@t-online.de

Confianza sur les hauts plateaux andins

Oikocredit travaille dans les pays du Sud avec des relais locaux, des institutions de microfinance telles que l'organisation péruvienne Confianza, dont les bénéficiaires sont pour la plupart des femmes des hauts plateaux andins du Pérou, pratiquant l'agriculture et l'élevage de survie. Quand elles souhaitent améliorer la productivité de leur ferme, ces paysannes n'ont pas accès aux crédits des banques traditionnelles dont les montants dépassent leurs besoins et demandent de fortes garanties. L'organisation non gouvernementale (ONG) Servicios Educativos, Promoción y Apoyo Rural (Separ, Services d'éducation, de promotion et

d'appui rural), fondée en 1987, leur assure une formation en gestion et les aide à s'organiser. Le crédit étant une clé de son action, l'ONG a décidé en 1997 de créer Confianza, une Entidad de Desarrollo para la Pequeña y Microempresa (Edpyme, Unité de développement pour les petites et microentreprises), forme juridique donnée aux institutions de microfinance supervisées par la banque centrale péruvienne. Fin 2000, elle avait accordé 3 440 microprêts à 2 470 clients, s'élevant à environ 1,5 million de dollars. Avec un taux de remboursement de 96 %.

Autriche

Un écolabel financier

En 2004, le premier écolabel financier a été créé en Autriche. Il aide les consommateurs à identifier les fonds socialement responsables. Il utilise pour cela des critères d'exclusion : sont bannis les investissements pouvant bénéficier à la production nucléaire, à l'armement et aux OGM. Il distingue les bonnes pratiques écologiques et sociales, ainsi que la transparence (en se fondant sur le guide Eurosif, de l'ONG European Social Investment Forum). Le respect des critères est vérifié par un expert indépendant. Dix fonds ont jusqu'à présent reçu ce label public.

Enquête sur les produits financiers. Ce label a été créé par le ministère fédéral de l'Agriculture, de la Forêt, de l'Environnement et de l'Eau, suite à la demande de l'association des consommateurs autrichiens Verein für Konsumenteninformation (VKI), qui avait mené en 2001 une enquête critique sur les produits financiers autrichiens autoproclamés durables. Le ministère de l'Environnement, l'organisme national d'écolabellisation, les représentants du patronat et des salariés, des ONG environnementales et six agences de notation européennes indépendantes ont formé un groupe de travail. Douze sociétés de capital-risque solidaire autrichiennes offrant des fonds socialement responsables ont participé à ces débats. Il en est sorti des critères de sélection et des modalités de contrôle rendus publics en 2004. Ils sont révisables tous les trois ans.

Contacts : Christian Kornherr, VKI, Linke Wienzeile 18, A-1060 Vienne, tél. : (00 43) 1 588 77 254, site : www.konsument.at/umweltzeichen, courriel : ckornherr@vki.at

Ministère fédéral de l'Environnement, Département VI/5, Andreas Tschulik Stubenring 1, A-1010 Vienne, tél. : (00 43) 1 515 22 1250, site : www.umweltzeichen.at, courriel : josef.raneburger@lebensministerium.at

■ Une plate-forme pour les investissements responsables

Depuis 2001, une plate-forme pour les investissements responsables réunit en Autriche des représentants des institutions financières, des analystes financiers, des représentants du ministère de l'Environnement et des groupes de lobbying. L'Osterreichische Gesellschaft für Umwelt und Technik (Ogut, Société autrichienne pour l'environnement et la technologie) coordonne ses activités. S'adressant aussi bien aux particuliers qu'aux investisseurs ins-

titutionnels, elle a pour but d'informer les citoyens sur l'investissement socialement responsable (ISR). Pour cela, elle a créé un site consacré à la question (www.gruenesgeld.at). Elle fait également du lobbying pour une législation plus favorable à l'ISR.

Contact : Susanne Hasenhuettl, Ogut, Hollandstrasse 10/46, A-1020 Vienne, (00 43) 1 315 63 93, site : www.oegut.at, courriel : susanne-hasenhuettl@oegut.at

Belgique

Le Réseau financement alternatif de Namur

Créé en 1987, le Réseau financement alternatif (RFA) réunit des associations sans but lucratif qui ont pour objectif de promouvoir la finance éthique et solidaire. Elles sont au nombre de 70, intervenant dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, les droits de l'homme, l'éducation et la formation, etc. Avec un budget de 500 000 euros, le réseau réalise des études, mène des campagnes pour sensibiliser les épargnants et les investisseurs, les instances politiques, les institutions financières, le monde associatif et universitaire aux questions d'éthique et de solidarité dans les rapports à l'argent.

Comptes épargne et Sicav. Le réseau développe également des produits financiers à la fois éthiques et solidaires : comptes épargne, Sicav et assurances-vie. Les produits solidaires étant, par exemple, des produits de partage, dont la commission solidaire est reversée aux associations membres du réseau.

RFA est en contact avec des collectivités locales, qui investissent dans des fonds éthiques. Il réalise actuellement une enquête auprès d'elles pour connaître leurs attentes vis-à-vis de l'investissement socialement responsable, avant de lancer une vaste campagne de sensibilisation dans leur direction, avec une action inspirée des semaines solidaires de Finansol en France.

Pour un service bancaire universel. Le lobbying du RFA auprès du gouvernement belge est très actif et a donné des résultats. Depuis 2003 et la loi sur le service bancaire universel, aucune banque ne peut refuser un client en Belgique en raison de sa situation financière. Cette loi, encore unique en Europe (une loi semblable est à l'étude en France), a été votée à l'unanimité par le Parlement belge à la suite d'une étude réalisée par le réseau.

D'autres campagnes ont été menées. Celle contre les investissements des banques dans l'armement a donné lieu en 2004 au vote d'une loi interdisant aux Sicav d'investir dans les mines antipersonnel. Une proposition de loi de 2004 vise à assurer la prise en considération des aspects environnementaux dans les comptes annuels et les rapports de gestion des sociétés...

Contact : Bernard Bayot, 53 av. Cardinal-Mercier, 5000 Namur, tél. : (00 32) 81 71 15 73, site : www.rfa.be, courriel : bernard.bayot@rfa.be

Espagne

Le programme de microcrédits d'Un Sol Món

Promouvoir le microcrédit pour lutter contre l'exclusion en aidant des chômeurs à créer leur activité, tel est l'objectif de la fondation Un Sol Món de la banque Caixa Catalunya et de son réseau d'appui au microcrédit Xesmic (Xarxa de Suport al Microcrèdit). Cette structure est principalement constituée de municipalités de la communauté autonome de Catalogne.

Grâce aux caisses d'épargne. Le programme de microcrédits lancé en 2000 s'appuie sur le réseau des caisses d'épargne locales en Catalogne, afin d'orienter l'épargne des investisseurs vers les personnes en insertion. A l'image de la Caixa Catalunya, ces caisses d'épargne sont très proches des collectivités territoriales et ont souvent leurs représentants dans leur conseil d'administration.

Entre 2001 et 2004, 600 microcrédits ont été alloués, dont les montants oscillent entre 5 000 et 8 000 euros. Soit un portefeuille total de 5,6 millions d'euros. Les remboursements doivent être effectués dans un délai de trois ans, modulable selon les besoins du bénéficiaire, avec un taux d'intérêt annuel de 6 % sans commission.

Services de proximité. Parallèlement, la fondation Un Sol Món, déjà fortement impliquée dans l'insertion (voir page 31), accompagne les entrepreneurs pour leurs démarches administratives, le suivi et l'évaluation de leur projet. La majorité des entreprises ainsi créées offrent des services de proximité, petits commerces d'alimentation, restaurants, salons de coiffure. Le crédit sert, par exemple, à l'achat de camions d'occasion pour monter une petite entreprise de transport de matériaux de construction.

La fondation a également des programmes de microfinance dans des pays en développement : Equateur, Salvador, Mozambique, Maroc. Elle est aujourd'hui vice-présidente du Réseau européen de microfinance, créé en juin 2003 à Barcelone. En 2004, elle a reçu la mention de la meilleure initiative des caisses d'épargne espagnoles pour son action dans ce domaine.

Contacts : Fondation Un Sol Món, Enrique Vila, carrer Provença 261-265, Barcelone, tél. : (00 34) 93 484 89 05, site : <http://obrasocial.caixacatalunya.es>, courriel : evila@unsolmon.org

France

Caisse solidaire du Nord-Pas-de-Calais

Créée en 1997 sous l'impulsion de Marie-Christine Blandin, alors présidente (verte) du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, la Caisse solidaire propose à ses clients d'investir dans des fonds destinés au financement de projets de petites entreprises dont les porteurs n'ont pas accès au crédit. Sa vocation est de créer ainsi des emplois dans une région de tradition industrielle gravement touchée par le chômage. La Caisse solidaire du Nord-Pas-de-Calais est une société financière coopérative à capital variable. Son actionariat est composé de trois collèges détenant chacun un tiers du capital : un collège institutionnel avec le conseil régional, un collège financier formé par le Crédit coopératif et la Caisse des dépôts et consignations, et un collège de partenaires avec, par exemple, la Fédération des Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (Cigales).

0 % à 2 %. La Caisse propose aux particuliers et aux entreprises un compte épargne solidaire d'une durée de deux ans au taux de 0 % à 2 % et un livret d'épargne solidaire au taux de 0 % à 1 %. Elle prête aux entreprises entre 5 000 et 75 000 euros sur deux à cinq ans à un taux de 6,9 %. Et soutient ainsi des activités contribuant au développement rural, à la protection de l'environnement et à la lutte contre l'exclusion. En 2003, la Caisse a pu collecter plus de 1,5 million d'euros auprès de 165 épargnants ; elle accorde en moyenne 150 prêts par an, permettant de créer ou de conforter plus de 250 emplois dans la région.

Contact : Caisse solidaire du Nord-Pas-de-Calais, 3 contour Saint-Martin, 59100 Roubaix, tél. : (00 33) (0) 3 20 81 99 70, courriel : caisse-solidaire@caisse-solidaire.org

L'Adie et le microcrédit en France

L'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) a été fondée en 1989 par Maria Nowak. Acteur historique du microcrédit en France, cette association prête des petites sommes (2 000 euros en moyenne) à des personnes en difficulté afin qu'elles créent leur propre activité. Reconnue d'utilité publique par l'Etat en mars 2005, l'Adie a permis la création de 261 000 entreprises, générant 31 350 emplois. 80 % de ses prêts sont accordés dans le cadre de partenariats avec des banques, qui prennent en charge 30 % des risques, 70 % du montant du crédit étant

garantis par l'Adie. L'association accompagne les porteurs avant et après la création d'activité. Son budget de fonctionnement couvre ses coûts et est principalement financé par les pouvoirs publics, Etat et collectivités locales. Sa fondatrice milite pour un développement généralisé du microcrédit et croit davantage à la création d'entreprise comme vecteur d'intégration des chômeurs qu'à la protection sociale. Une prise de position très libérale...

Contact : 4 bd Poissonnière, 75009 Paris, tél. : (00 33) (0) 1 56 03 59 00, site : www.adie.org, courriel : adie@adie.org

Italie

Convention entre les coopératives sociales et la région de Vénétie Sur deux pages

Les coopératives sociales en Italie doivent souvent affronter des problèmes de trésorerie liés au fait qu'elles signent de nombreux contrats avec les collectivités locales, dont les délais de paiement sont bien plus longs que ceux des contrats commerciaux. Face à cela, la Banca Etica (Banque populaire éthique, voir encadré) et la région de Vénétie ont signé en juin 2003 une convention pour soutenir les coopératives sociales de ce territoire, que ce soient des coopératives de type A (activité sociale et sanitaire) ou de type B (coopératives d'insertion). Elle prévoit de débloquer des prêts pour celles qui souhaitent se développer et améliorer la qualité de leurs services, à condition que cette qualité soit accréditée par des collectivités locales. Il s'agit de prêts non hypothécaires sans intérêts, dont le coût, pour la banque, est compensé par une subvention régionale. Ce prêt peut aller jusqu'à 36 150 euros par structure.

Une coopérative de garantie. La direction de la coopération sociale de la région de Vénétie s'est impliquée dès le départ dans l'élaboration de ce projet, ainsi que la Confédération des coopératives italiennes (www.confcooperative.it) et la Ligue nationale des coopératives et des mutuelles (www.legacoop.it), qui ont participé à la définition des termes de la convention. La SolidarFidi de Vénétie est également un acteur essentiel de cette opération. Il s'agit d'une coopérative de garantie bancaire entre coopératives sociales, créée en 1995 pour faciliter l'attribution de crédits à ces dernières.

La Banca Etica coordonne, avec le soutien de SolidarFidi, chaque phase de l'opération : accord entre les acteurs impliqués, définition de la procédure

La Banca Etica

En décembre 1994, 21 organisations à but non lucratif se joignent pour former l'Association pour la Banca Etica. En juin 1995, la structure adopte la forme d'une coopérative et, quatre ans plus tard, la banque italienne de finance éthique et solidaire ouvre son premier guichet à Padoue.

La Banca Popolare Etica gère l'épargne de particuliers, d'entreprises, d'ONG et d'autres institutions. Elle propose à ses clients les produits classiques : comptes courants, livrets d'épargne ou comptes-titres. L'ensemble de cette épargne est investi dans des initiatives qui poursuivent des objectifs sociaux, environnementaux ou

culturels. C'est le client qui choisit où diriger ses économies parmi quatre grands domaines : les services sociaux, l'insertion et la lutte contre l'exclusion sociale ; la sauvegarde de l'environnement ; le commerce équitable et solidaire ; et, enfin, les initiatives sportives et culturelles. Chaque client peut déterminer le taux d'intérêt qui sera appliqué à son épargne. Plus ce taux est bas, plus sa participation aux projets financés par la banque sera forte. Fin 2004, la Banca Etica comptait 23 800 clients, dont 3 300 personnes morales. Le total des dépôts était à cette date de 316 millions d'euros.

administrative, gestion des rapports avec les coopératives sociales, distribution des financements et rédaction des rapports annuels relatifs au projet. Les coopératives sociales présentent, par l'intermédiaire de SolidarFidi Vénétie, une demande de prêt à la Banca Etica. SolidarFidi Vénétie effectue le travail de préexamen et remet un dossier complet à la Banca Etica, qui effectue l'instruction finale et décide l'attribution du crédit. La banque transmet ensuite aux administrations compétentes de la région de Vénétie les demandes de financement, qui effectuent le versement auprès des coopératives. Sur 63 demandes, 56 ont reçu un avis positif. 5 millions d'euros ont ainsi été attribués.

Contacts : Adriano Pallaro, Bureau de projets de la Banca Popolare Etica, vicolo Ponte Molino 9, 35137 Padoue, tél. : (00 39) 049 877 11 86, site : www.bancaetica.com, courriel : Ufficio.progetti@bancaetica.com
SolidarFidi de Vénétie, via Due Palazzi 16, Padoue, tél. : (00 39) 049 89 00 495, site : www.federsolidarieta.veneto.it/solidarfidi.htm

Soutien aux organismes paroissiaux en Vénétie

En 2004, la direction de la coopération sociale de la région de Vénétie a signé une convention avec la Banca Etica pour aider à aménager les centres paroissiaux. Ces lieux proposent des activités culturelles et sportives aux jeunes afin de lutter contre leur marginalisation sociale. Grâce à une subvention de la région, la banque accorde aux organismes paroissiaux des prêts à taux zéro, avec ou sans hypothèque. Ces prêts doivent correspondre à 70 % de l'investissement effectué et ne peuvent excéder 75 000 euros sur cinq ans en l'absence d'hypothèque, 15 000 euros sur dix ans avec hypothèque. La Banca Etica a lancé un appel d'offres pour

l'affectation des fonds. Elle apporte également un soutien technique aux organismes emprunteurs (conseils sur les travaux engagés). Les crédits accordés par la banque s'élèvent à 2,5 millions d'euros. Le coût des intérêts est pris en charge par la région de Vénétie, qui finance l'ensemble de l'opération à hauteur de 250 000 euros. Traditionnellement, les communautés paroissiales italiennes sont des lieux où se pratiquent des collectes de fonds privés, qui servent en partie aux travaux. Cette action permet donc en même temps de sensibiliser les paroissiens aux finances solidaires.

Contact : voir Banca Etica, ci-contre. _____

Prêts pour l'accession à la propriété à Carpi

La coopérative Riparte intervient auprès des personnes sans abri de la ville de Carpi, en Emilie-Romagne, notamment une dizaine de familles de forains, soit une centaine de personnes installées sur des champs dans des campements de fortune. En 2002, cinq d'entre elles ont manifesté le désir de s'installer ailleurs. Riparte a alors mis en place un partenariat avec la commune : le programme Mag 6 (www.mag6.it) d'accession à la propriété, du nom d'un organisme de crédit solidaire régional.

Aide au déménagement. Un prêt de 25 822 euros maximum par famille est octroyé, remboursable dans un délai de huit ans. Mag 6 a débloqué pour cela une enveloppe globale de 105 800 euros. La commune et la coopérative Riparte se portent garantes auprès de Mag 6, à condition que la famille justifie d'au moins un salaire stable ou d'une pension régulière. La municipalité effectue une avance sur les intérêts du prêt, d'un montant global de 35 350 euros. Deux salariés de Riparte accompagnent les familles dans leur recherche de logement, puis au moment de leur déménagement, mais aussi après, afin de faciliter leur insertion dans leur nouveau quartier.

Contact : Francesca Scacchetti, Cooperative sociale Riparte, via Lanfranco 34, 41012 Carpi, tél. : (00 39) 059 62 28 161, courriel : riparte.cosoc@tiscali.it

La fondation Integra contre la corruption

La fondation Integra, basée en Slovaquie, a constitué un réseau d'agences de développement économique dans six pays : Slovaquie, Roumanie, Croatie, Bulgarie, Russie et Serbie. Son objectif est de lutter contre la corruption en favorisant les initiatives sociales et solidaires. Integra offre son aide aux personnes voulant créer ou développer une entreprise qui répond à ces valeurs.

La fondation s'appuie pour cela sur un programme qui encourage le développement de petites et moyennes entreprises (PME) ayant une pratique éthique et transparente des affaires. La fondation leur accorde des prêts et leur propose des formations et des missions de conseil. Grâce à ce programme, Integra a aidé plus de 70 PME dans des pays différents d'Eu-

rope centrale et orientale.

Un autre programme soutient des projets d'ampleur plus modeste et portés par des femmes en difficulté, au moyen de microcrédits et de formations. Fin 2004, plus de 1 150 femmes avaient été formées à la gestion d'entreprise, ce qui s'est traduit par la création de près de 2 000 emplois. Integra milite également pour la lutte contre la corruption et pour l'éthique dans l'économie auprès des pouvoirs publics. Elle a distribué en 2005 plus d'un million et demi de dollars (1,1 million d'euros).

Contact : The Integra Venture/The Integra Foundation, Partizánska 6, 81103 Bratislava, Slovaquie, tél. : (00 42) 1 2 5 441 8827, site : www.integra.sk, courriel : info@integra.sk

Royaume-Uni

The Charity Bank

En 1996, la Charities Aid Foundation (CAF) lance le projet pilote, Investors in Society, afin de tester la possibilité de créer un établissement financier destiné aux organisations caritatives. Les prêts octroyés par cet organisme sont surtout allés à des associations situées dans des zones urbaines défavorisées. Après plusieurs années d'activité, le fonds a constaté que l'efficacité de son action serait accrue s'il obtenait le statut de banque. C'est ainsi qu'est créée en 2002 la Charity Bank, premier établissement financier reconnu à la fois par la Financial Services Authority (FSA), l'autorité de régulation des établissements financiers britannique, et par la Commission de régulation des organisations caritatives.

Prêts à taux préférentiel. La Charity Bank propose aux particuliers et aux entreprises d'ouvrir des comptes d'épargne, puis utilise ces fonds pour proposer des prêts accessibles (6 %, contre 9 % auprès des banques traditionnelles) aux associations. Tous les bénéfices d'exploitation sont réinvestis dans le secteur associatif (on parle de *charities* en Angleterre, voir page 14). En 2003, elle a accordé 123 prêts à des associations actives dans l'éducation et la vie artistique, la santé, l'aide au logement et la vie communautaire.

Réduction d'impôts. En 2002, le gouvernement britannique a mis en place une mesure accordant une réduction d'impôts pour tout investissement dans des projets visant à revaloriser les zones urbaines et rurales défavorisées, intitulée Community Investment Tax Relief (Citr). Premier établissement à être accrédité par le gouvernement pour des produits d'épargne s'inscrivant dans le cadre de ce programme, la Charity Bank a lancé des comptes Citr permettant à l'épargnant, particulier ou entreprise, de bénéficier d'une réduction annuelle d'impôts de 5 %, en échange d'un blocage des fonds pendant cinq ans. La banque contribue ainsi à lutter contre la désertification et la marginalisation de certaines régions. À côté de plusieurs prêts accordés à des *community centers* (équivalents des maisons des jeunes et de la culture en France), elle a notamment pu aider la ville de Bexhill, dans le Sussex, à financer l'ouverture d'un centre de formation pour adultes, ou encore permis à la Mull Fishermen's Association, grâce à un prêt de 10 000 livres (près de 15 000 euros), de rénover les installations portuaires de la baie de Tobermory, en Ecosse, afin d'assurer la survie de la petite communauté de pêcheurs de l'île de Mull.

Contact : The Charity Bank Limited, PO Box 295, 25 Kings Hill Avenue, West Mailing, Kent ME19 4WD, tél. : (00 44) 17 32 52 00 29, site : www.charitybank.org, courriel : enquiries@charitybank.org

Echanges non monétaires

Les banques du temps de Barcelone

Les banques du temps communautaires proposent des échanges de services non monétaires dont l'unité est l'heure. Il s'agit en général de services de proximité : garde d'enfants, soutien aux personnes âgées, etc. A la différence des SEL français, elles ont été promues en Espagne par les collectivités locales. La première banque du temps espagnole a en effet été créée par la mairie de Barcelone, dans le quartier du Guinardó, en 1998. Ces structures sont gérées dans cette ville par l'association Salud y Familia (Santé et famille), en coopération avec le réseau associatif des différents quartiers.

Un projet féministe. Le projet mis en œuvre au Guinardó s'est inscrit dans le cadre du programme En Barcelona, las mujeres cambian los tiempos (A Barcelone, les femmes changent les temps). Son but est en effet de permettre de concilier vie familiale et professionnelle.

Chaque adhérent(e) de la banque reçoit l'état de son compte courant de temps tous les trois mois, avec la liste des services accessibles. La différence entre le temps donné et le temps reçu ne peut dépasser 20 heures, mais les crédits sont transférables à un autre participant. Les banques du temps souhaitent ainsi renouer avec des échanges « de bon voisinage » qui se faisaient autrefois de manière spontanée, entre femmes. Il s'agit de les organiser et les rendre plus accessibles... notamment aux hommes.

Contacts : Elvira Mendez, directrice de Salud y Familia, via Laietana 40, 08003 Barcelone, tél. : (00 34) 93 268 24 53, site : www.saludyfamilia.es, courriel : saludyfamilia@saludyfamilia.es

Voir aussi la Banque du temps sur le Net : www.bancondeltemps.org

Les SEL en France

Le premier système d'échanges local (SEL) français a vu le jour en 1994, en Ariège. Il s'agit d'associations dont les adhérents, souvent voisins, échangent des biens et services selon une unité propre à chaque groupe : sourires, cailoux, prunes, pavés, pistaches... L'objectif est de permettre à tous les membres d'avoir accès, de façon égalitaire, aux biens et aux services, et de retisser des liens de solidarité.

En France, les relations entre les SEL et les pouvoirs publics n'ont pas toujours été harmonieuses. Certains SEL, soupçonnés de remet-

tre en cause la législation du travail en dissimulant notamment du travail au noir, ont été poursuivis en justice. Aujourd'hui, les pouvoirs publics sont conscients que les comptes de ces organisations sont transparents et surtout qu'ils assument une fonction de prévention de l'exclusion pour des personnes sans emploi. On recensait en une cinquantaine de SEL dans les années 90, ils sont désormais plus de 300 répartis dans toute la France.

Contact : Sel'idaire, BP 34, 80081 Amiens Cedex 02, site : www.selidaire.org

Les banques du temps de Turin

Les banques du temps sont des instituts de crédit bien particuliers : leurs coffres sont vides et il n'y circule pas d'argent, car la monnaie d'échange est l'heure de travail. Le taux de change y est simple : une heure de couture équivaut à une heure de baby-sitting, une heure de jardinage à une heure de service informatique, etc. Les services offerts ne sont pas professionnels, mais permettent aux participants de valoriser leurs compétences. Ces échanges sont aussi des outils d'intégration pour des personnes exclues de la sphère marchande.

Coup de pouce. Certaines banques du temps italiennes ont été montées en partenariat avec les collectivités locales, d'autres de façon autonome. A Turin, elles ont pris de l'ampleur quand la province a décidé, en 1997, de promouvoir les activités des différentes banques du territoire. Depuis cette date, leur nombre dans la province est passé de 5 à 16. Les financements directs engagés pour le projet s'élèvent aujourd'hui à 28 000 euros, essentiellement pour des frais de fonctionnement. Entre 250 et 300 personnes se sont déjà inscrites dans ces banques d'échanges.

Contact : Ufficio Tempi della Provincia di Torino, corso Giovanni Lanza 75, 10131 Turin, tél. : (00 39) 01 18 613 089, site : www.provincia.torino.it/tempi, courriel : aurora.tesio@provincia.torino.it

Chapitre réalisé par Sébastien Arnoult, Barbara Hochstedt et Naïri Nahapétian

Une expérience internationale

Le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Royaume-Uni sont les pays où se sont développés en premier des expériences d'échanges de services non monétaires, mobilisant des unités très variées. L'Italie a de son côté été pionnière en matière d'échange du temps. Ainsi, en 1992, les membres du syndicat de retraités de Parme y ont eu recours pour résoudre certains problèmes de la vie quotidienne. Il existe actuellement 300 banques du temps en Italie. Au Portugal, l'association Graal fait la promo-

tion des six banques de temps de ce pays. Aux Etats-Unis, les « *time dollar* » (dollars du temps) se développent depuis les années 80 : une heure de service y équivaut à un dollar de temps (www.timedollar.org). Ce système se retrouve dans les Time Bank au Royaume-Uni (www.londontimebank.org.uk). En Argentine, enfin, des expériences similaires ont atteint une grande ampleur (<http://trueque.org.ar>), notamment après la crise financière traversée par ce pays. _____

La consommation responsable

La consommation responsable est le plus souvent liée à des initiatives d'associations ou de coopératives de terrain. Avec l'appui des pouvoirs publics, notamment à travers leurs politiques d'achat, elle prend une autre dimension un peu partout en Europe.

Changer d'échelle

Offrir des jouets qui n'ont pas été fabriqués par des enfants, se chauffer sans aggraver l'effet de serre, recourir aux services de coopératives qui luttent contre l'exclusion... la consommation responsable a pour objectif de réduire l'impact négatif de nos modes de production sur le plan social et écologique. Elle vient souvent du terrain, portée par des associations de consommateurs qui défendent un modèle économique alternatif ou par des structures qui « produisent autrement ». Mais elle ne peut être réellement efficace qu'avec un appui public.

Sur le plan social, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui interdisent le travail forcé, le travail des enfants et les discriminations, ne sont pas respectées dans de nombreux pays. Les moyens de contrôle de l'OIT sont en effet limités, et l'organisation ne dispose pas de possibilités d'intervention comparables à celles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Face à ce manque, des initiatives privées comme le commerce équitable sont nées dans les années 60-70 (voir encadré page 54) et des campagnes de consommation responsable ont aussi vu le jour dans les années 90 pour interpellier les entreprises. Elles les appellent à respecter et à faire respecter par leurs sous-traitants les droits sociaux fondamentaux, bref, à s'engager dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Or, ces initiatives se heurtent souvent au fait qu'il n'y a pas aujourd'hui de produits labellisés « socialement responsables », à l'exception du label social belge que nous décrivons dans ce chapitre. Un bel exemple, malgré ses limites, d'appui public (en l'occurrence de la part de l'Etat belge) à la consommation citoyenne.

Jurisprudence européenne

Autre levier important pour que ce type de consumérisme engagé ait un effet à une plus grande échelle : les achats publics éthiques et écologiques. En effet, le total des achats publics (Etat, collectivités locales, écoles et hôpitaux publics) représente 16 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Europe des Quinze. Une proportion qui varie de 12 % en Italie à plus de 21 % aux Pays-Bas. « *L'industrialisation des nations européennes au XIX^e siècle s'est appuyée sur la commande publique en faveur des industries lourdes* », rappelle Roger Pierrard, chercheur en économie de l'environnement à l'université de Vienne, en Autriche.

Jusqu'à présent, en France et en Europe, des freins juridiques liés à la défense des règles de concurrence dans les marchés publics empêchaient leur essor. Or, des décisions récentes de la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) ont réformé le cadre juridique qui régit l'introduction de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics. En septembre 2002, elle a validé la démarche de la capitale finlandaise, Helsinki, qui avait introduit des critères environnementaux dans le choix du ges-

tionnaire de son réseau de bus. Une jurisprudence confirmée en décembre 2003, lorsque la Cour a rejeté la requête d'entreprises contestant le fait que l'Etat autrichien puisse s'approvisionner en électricité provenant exclusivement de sources renouvelables.

En France, l'article 14 du nouveau code des marchés publics entré en vigueur en 2004 autorise l'Etat et les collectivités locales à intégrer des critères environnementaux dans le choix de leurs prestataires. Dans notre pays, en additionnant notamment les clauses des marchés de travaux publics qui prévoient le recours à des entreprises d'insertion ou l'acquisition de produits bio ou équitables pour les cantines scolaires, un peu plus de 500 collectivités auraient concrètement engagé des démarches éthiques dans leurs achats. Soit moins de 1,5 % du total des collectivités locales françaises (hors structures intercommunales).

Quel contrôle ?

C'est peu, car une fois les freins juridiques levés, il reste d'autres difficultés, comme celle concernant le prix. L'introduction de clauses sociales ou environnementales conduit généralement à augmenter le coût du marché pour la collectivité, suscitant des interrogations légitimes de la part des

■ Développer le commerce équitable

Le projet du commerce équitable est de construire un modèle alternatif d'échanges Nord-Sud, basé sur d'autres rapports entre les consommateurs des pays riches et les producteurs des pays pauvres. Concrètement, il consiste à acheter des produits agricoles ou artisanaux à un prix juste et stable, au lieu de laisser s'appliquer les lois du marché dans leur brutalité. Il permet aux producteurs de vivre dignement et favorise le développement ; le surplus de revenu obtenu est en effet investi dans l'habitat, l'éducation ou la santé, et dans la diversification de la production.

Ce projet est porté depuis les années 60-70 par des structures comme Oxfam au Royaume-Uni ou Artisans du monde en France, des associations qui ont développé des filières alternatives, depuis le producteur jusqu'au consommateur. Puis, des labels ont été créés, dont le plus connu est délivré par l'association Max Havelaar, née aux Pays-Bas en 1988. Elle garantit le caractère équitable de produits proposés par des marques commerciales, disponibles dans la grande distribution.

Or, le commerce équitable, selon l'association européenne des importateurs de commerce

équitable (l'European Fair Trade Association, EFTA), ne représente encore que 0,001 % du commerce international. Il s'est développé de manière très différente selon les pays. Quand un Français consomme 0,35 euro de produits labellisés Max Havelaar, les Allemands en consomment 0,64 euro, les Anglais 1,60 euro et les Suisses 10,2 euros ! Certes, sur certains marchés, comme le café, l'impact du commerce équitable est d'ores et déjà non négligeable : le café équitable pèse 1,6 % du marché français, et même 6 % en Suisse.

Mais le développement du commerce équitable ne peut pas uniquement s'appuyer sur les achats individuels. Un effet de levier peut être obtenu en influant sur les politiques d'achat des décideurs collectifs, et plus particulièrement des collectivités locales. C'est pourquoi, en France, Max Havelaar a lancé en 2002 une campagne « 500 villes s'engagent pour le commerce équitable ». Après l'Elysée, Matignon, le Sénat, l'Assemblée nationale, des ministères, une cinquantaine de collectivités locales achètent ces produits. Sachant que plus de la moitié d'entre elles le font aux Pays-Bas !

élus, garants du bon usage de l'argent public. La réponse des promoteurs des achats éthiques est double. La ville d'Helsinki, par exemple, a plaidé que la diminution des particules émises par les bus circulant sur son territoire aurait un effet positif sur la santé publique. Deuxième argument : il ne faut pas prendre en compte uniquement le prix d'achat, mais le coût d'utilisation sur l'ensemble du cycle de vie du produits, comme, par exemple, pour les ampoules à basse consommation.

Par ailleurs, les filières de production sont complexes et il est très difficile de les contrôler concrètement. Souvent, on le verra dans ce chapitre avec la ville de Munich, les collectivités adoptent une démarche de sensibilisation plus que de sanction par exclusion du marché.

Ce guide est centré sur la coopération entre les structures de la société civile et les pouvoirs publics. Nous insistons donc sur les campagnes menées de front par des organisations non gouvernementales et par des villes ou sur les achats publics. Mais il existe d'autres modes d'intervention publique plus directs, comme les subventions des produits écologiques ou équitables. On le voit avec l'exemple de l'agriculture biologique au Danemark (voir ci-après), ces démarches ne sont pas contradictoires, mais complémentaires. Et chacune des collectivités engagées dans la consommation responsable, de même que les acteurs associatifs ou coopératifs, milite ainsi pour une autre mondialisation.

Pascal Canfin et Nairi Nahapétian

Le Danemark, royaume du bio

Le marché des produits biologiques au Danemark est un des plus importants en Europe : avec près de 4 000 fermes bio cultivant 7 % de la superficie agricole totale, il y représente 6 % du marché alimentaire (contre 1 % en France). Ainsi, les marchés des céréales et du lait sont tous deux bio à 30 %, et les œufs bio représentent 17 % des ventes d'œufs dans ce pays. Cette agriculture a connu une explosion en 1995, le nombre de fermes bio étant multipliées par cinq en moins de dix ans grâce à une politique active du gouvernement danois. Celui-ci ne se contente pas de fournir un soutien financier à l'agriculture biologique, il tente aussi de décourager l'agriculture intensive en taxant fortement les pesticides. Premier pays au monde, en 1987, à se doter d'une législation consistante sur l'agroalimentaire biologique, le Danemark développe également un contrôle étatique sur la certification des entreprises biologiques, avec une réglementation stricte, des contrôles fréquents du ministère de l'Agriculture, des peines sévères pour les fraudeurs et un logo biologique unique.

En 2002, cependant, les acteurs du bio, comme l'association danoise de consommateurs Active Consumers Denmark (ACD), ont constaté une stagnation des ventes, ralentissant le développement du secteur. Les producteurs bio sont souvent trop petits pour développer de nouveaux produits. Quant aux supermarchés, ils ne laissent pas beaucoup de temps à ces pro-

duits pour s'imposer aux consommateurs et ne les mettent pas non plus suffisamment en avant.

Du coup, le gouvernement danois a lancé une grande campagne d'information pour promouvoir cette alimentation et son caractère écologique, et fait campagne pour le label bio de l'Union européenne. En même temps, sur la demande des ONG de consommateurs, les achats publics de ces produits ont augmenté.

N. N.

Les principaux réseaux européens

Clean Clothes Campaign

Cette campagne européenne d'interpellation des multinationales et d'information des consommateurs sur leurs pratiques existe dans 11 pays européens. Elle est relayée par Labour Behind the Label au Royaume-Uni, Vêtements propres en Belgique, De l'éthique sur l'étiquette en France – réseau dont sont notamment membres Artisans du monde et le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD).

Contact : Postbus 11584, 1001 GN Amsterdam, Pays-Bas, tél. : (00 31) 20 412 2785, site : www.cleanclothes.org, courriel : info@cleanclothes.org

Conseil international pour les initiatives environnementales locales-Europe (Iclei)

La branche européenne du Conseil international pour les initiatives environnementales locales (Iclei) regroupe près de 200 collectivités. Elle mène notamment la campagne Procura +, pour l'insertion de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.

Contact : Leopoldring 3, D-79098 Fribourg, Allemagne, tél. : (00 49) 761 36 89 20, site : www.procuraplus.com, courriel : procurement@iclei-europe.org

Fair Trade Advocacy Office

La Fair Trade Advocacy Office regroupe EFTA (l'association européenne des importateurs de commerce équitable), FLO (les organisations

de labellisation équitables), NEWS ! (le réseau européen des magasins du monde) et IFAT (une association internationale dont sont membres EFTA et NEWS ! mais qui inclut également des organisations de producteurs).

Contact : 43 rue de la Charité, 1210 Bruxelles, Belgique, tél. : (00 32) 02 217 36 17, courriel : poppe@fairtrade-advocacy.org

Fairtrade Labelling Organizations International (FLO)

Organisation de certification mondiale qui réunit 17 structures dotées d'un visuel commun, dont Max Havelaar. Ces structures sont principalement basées en Europe, mais aussi aux Etats-Unis, au Canada et au Japon.

Contact : Görrestrasse 30, D - 53113 Bonn, Allemagne, tél. : (00 49) 228 94 92 30 et (00 49) 228 24 930, site : www.fairtrade.net, courriel : info@fairtrade.net

European Fair Trade Association (EFTA)

Réseau qui réunit onze acteurs européens du commerce équitable dans neuf pays, Oxfam en Angleterre, l'importateur Solidar' monde en France, CTM Altrromercato en Italie, Claro en Suisse, etc.

Contact : 43 rue de la Charité, 1210 Bruxelles, Belgique, tél. : (00 32) 2 217 36 17, site : www.eftafairtrade.org, courriel : osterhaus@fairtrade-advocacy.org

Allemagne

La carte éco-plus de Heidelberg

Les consommateurs avertis de la ville de Heidelberg, dans le *Land* (équivalent de la région en France) de Bade-Wurtemberg, disposent désormais d'une carte d'achat de produits et de services « durables » : la Umwelt.plus.karte ou carte « éco-plus ». Lancé en août 2002, ce projet a été initié par l'Institut de recherche en économie de l'écologie (Das Institut für ökologische Wirtschaftsforschung, IOW), le service municipal chargé de l'Agenda 21 et différentes ONG locales, réunies au sein de l'association Weitergeben. La carte, disponible depuis mai 2003, compte aujourd'hui plus de 1 700 usagers.

Développer les liens sociaux. Pour 15 euros par an, ses clients ont accès à des réductions de 3 % à 10 % auprès de réseaux de distribution proposant des produits ou des services écologiques ou sociaux. Parmi ceux-ci : des magasins de produits issus de l'agriculture biologique, un service de covoiturage, un service d'échange d'outils de bricolage, des petites entreprises d'artisanat, une école de langue et un musée...

Réduction. Bien que la carte ne soit pas électronique, elle donne droit à des réductions à l'achat. Surtout, elle met en lien tout un réseau d'acteurs solidaires locaux et fait connaître leurs actions. C'est l'ONG Okostadt Rhein-Neckar qui distribue la carte. Créée en 1992, membre de Weitergeben, elle est spécialisée dans les échanges de biens de consommation et dans la promotion des transports respectueux de l'environnement. Une agence de publicité, ID-Kommunikation, est chargée de la communication de l'opération, financée à hauteur de 45 000 euros par le ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche. L'objectif du réseau est aussi de développer par ces échanges les liens sociaux et les rapports de bon voisinage.

Contact : Weitergeben, c/o Agentur NetzWert, Weinbergstrasse 26, 68259 Mannheim, tél. : (00 49) 0621 718 81 67, site : www.umweltpluskarte.de

Le bus équitable de Berlin

D'octobre 2003 à juin 2004, un bus d'information sur la consommation responsable, le Mutz, (Mobilen Umwelttechnik Zentrum, Centre mobile pour la technologie environnementale), a circulé dans les rues de Berlin.

Sensibilisation. Il présentait différentes marques et labels : les tapis Rugmark (garantis sans travail des enfants), le bois FSC (issu de forêts durables), des textiles biologiques... Les passagers ont eu droit à des tasses de café équitable et les membres de l'association Mutz les ont sensibilisés aux pratiques de partage comme le covoiturage. Ils se sont appuyés pour cela sur le guide *Der nachhaltige Warenkorb (Le panier équitable)*, édité par le Conseil pour le développement durable (Rat für nachhaltige Entwicklung, RNE), créé par le gouvernement allemand en 2001. Mutz a notamment reçu l'appui financier du Bundesrat (Sénat allemand) et le soutien de nombreux sponsors : Bahr Baumarkt, Deutsche Bahn, etc. Le guide *Der nachhaltige Warenkorb* est disponible sur www.nachhaltigkeitsrat.de

Contact : Tomas Meintrup, Mutz, Wattstrasse 10, 13355 Berlin, tél. : (00 49) 030 46 78 130, site : www.mutz.de, courriel : brief@mutz.de

Le café équitable de la Ruhr

« *Aujourd'hui, dans 26 communes de la Ruhr, 400 points de vente proposent du café équitable. Quand nous avons lancé la campagne "Der Pott kocht fair" ["La Ruhr se met à la cuisine équitable"], en mai 2000, on ne s'attendait pas à ce résultat* », explique Martin Müller, qui dirige la boutique de commerce équitable Weltläden-Basis.

Grâce à l'importateur équitable El Puente, le café, produit par la coopérative colombienne Nuevo Futuro, est vendu dans des boutiques spécialisées, des églises, des supermarchés, des offices du tourisme... Des organisations religieuses et des structures comme Weltläden-Basis, réunies au sein d'Initiatives pour un seul monde (One World Initiatives), le commercialisent et font du lobbying auprès des communes pour étendre cette action.

La campagne s'est développée avec l'appui des pouvoirs publics locaux, dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ruhr. Les services municipaux des communes de la région, particulièrement ceux en charge de l'Agenda 21 (les « Agendabureaux »), font en effet sa promotion et les paquets de café portent des logos spécifiques aux villes. Ainsi, explique Martin Müller, la coopérative Nuevo Futuro, qui procure des revenus à 80 familles, a accru ses bénéfices. Elle produit 18 tonnes de café par an, entièrement écoulées grâce à la campagne !

Contact : Martin Müller, Weltläden-Basis, Vinckestrass 89, 45897 Gelsenkirchen, tél. : (00 49) 0209 95 92 444, site : www.pottkaffee.de, courriel : basis@weltlaeden-basis.de

Munich contre l'exploitation des enfants

En juillet 2002, le conseil municipal de Munich, en Bavière, votait une nouvelle réglementation des achats publics dans le cadre de la campagne « Made by Kinderhand, Munich against Exploitative Child Labour » (« Fait par des mains d'enfants, Munich contre l'exploitation du travail des enfants »). La municipalité, dirigée par une coalition rouge et verte depuis quinze ans, appliquait déjà des critères écologiques dans sa politique d'achat et mettait en place des actions d'insertion en embauchant des chômeurs ou des personnes handicapées. Mais, suite à la réflexion menée avec de nombreuses ONG au sein du groupe de travail sur l'Agenda 21, elle a voulu, explique Renate Hechenberger, membre du cabinet du maire Hep Monatzeder, « *aller plus loin dans le domaine social* ».

Jouets, équipements sportifs, tapis... La campagne, lancée en juillet 2002 avec des associations comme le Forum munichois Nord-Sud (North-South Forum Munich), Terre des hommes-Munich et la Coordination Agenda 21 pour un seul monde (Agenda 21 Coordination One World), a été relayée par plus de 270 organisations. Elle a sensibilisé les citoyens de Munich à la question du travail des enfants, mais aussi et surtout les grandes entreprises, plus particulièrement celles fournissant la municipalité.

Pour cela, la ville a alloué un budget de 14 500 euros, essentiellement pour le matériel éducatif et les documents d'information. Parallèlement, elle a appliqué de nouveaux critères d'achat aux jouets, équipements sportifs, tapis, textiles, mais aussi aux produits en cuir, en bois et aux produits agricoles.

Ainsi, quand le service des achats de la municipalité repère qu'un bien est fabriqué en Asie, en Amérique du Sud ou en Afrique, il demande à son fournisseur de remplir un formulaire (élaboré par le service) qui vise à déterminer si les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) concernant les enfants sont respectées. Celles-ci n'exigent pas l'abolition du travail des enfants (le boycott pur et simple des produits fabriqués par des enfants a souvent entraîné des conséquences dramatiques dans les pays du Sud : licenciement de ces jeunes qui, du coup, se retrouvaient à la rue, voire se tournaient vers la prostitution), mais leur garantit des horaires moins lourds que ceux des adultes afin qu'ils puissent être scolarisés.

En l'absence de label. La municipalité demande en outre la garantie d'une organisation indépendante : certification par un organisme du commerce équitable, comme par exemple le label Rugmark pour les tapis. Mais l'entreprise peut aussi simplement s'engager à mettre en place des actions de lutte contre l'exploitation des enfants, notamment auprès de ses sous-traitants. En l'absence d'un tel engagement, elle est exclue des appels d'offres, cas qui ne s'est pas encore présenté.

Certes, Renate Hechenberger reconnaît que « *les exigences vis-à-vis des entreprises peuvent sembler modérées, dans le sens où il est facile de signer*

un engagement ». Mais la municipalité s'est heurtée à l'absence de labels sociaux et de législation nationale sur ce sujet, « *alors que les labels écologiques nationaux ou européens existent, rappelle Renate Hechenberger, et que le respect de l'environnement fait même parfois partie des critères de qualité des produits* ». De même, mesurer l'impact social des achats responsables est difficile, « *plus que de comptabiliser les économies d'énergie, par exemple* ».

Augmenter ses exigences. Cependant, dit-elle, « *il y a actuellement un vrai travail, que nous suivons de près, de la part des ONG, des syndicats et des entreprises pour élaborer des systèmes de contrôle et de certification sociale. Selon les progrès réalisés dans ce domaine, nous accroîtrons nos exigences.* » Un certain nombre de fournisseurs de la municipalité ont commencé à leur tour à sensibiliser leurs sous-traitants à la question de l'exploitation des enfants. Des banques et des organisations religieuses de Munich ont décidé de suivre l'exemple de la commune, ainsi que trois autres villes allemandes, Bonn, Constance et Mayence. Une ONG munichoise, EarthLink, informe et interpelle d'autres villes en Allemagne. Son site propose de nombreuses données sur ce sujet : www.aktiv-gegen-kinderarbeit.de

Contact : Renate Hechenberger, Municipalité de Munich, Rathaus, Marienplatz 8, 80313 Munich, tél. : (00 49) 89 233 92 475, site : www.muenchen.de, courriel : renate.hechenberger@muenchen.de

Semaine du commerce équitable à Dortmund

L'édition 2002 de la Semaine du commerce équitable à Dortmund, ville de 590 000 habitants en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, a duré plusieurs mois, de mars à décembre, lors de la campagne « Dortmund eine Hauptstadt, die handelt » (« Dortmund, une capitale qui agit »).

Un tramway faisant la promotion du commerce équitable a parcouru la ville pendant trois mois, un guide régional des produits et des réseaux du commerce équitable a été réalisé, une pétition exigeant une amélioration des conditions de travail dans l'industrie du *sportswear* a été lancée, des fêtes de quartier ont été organisées, de nombreuses initiatives, notamment dans les écoles, autour de jouets équitables, ont eu lieu, etc. Plus de 200 actions ont ainsi été mises en œuvre.

« **Coffee-Express** ». Dortmund a son propre café équitable, avec un logo spécifique à la ville. Sur l'initiative de l'association Réseau pour un seul monde (Eine Welt Netz, NRW), celui-ci a été servi aux passagers d'un train allant de Hamm à Wuppertal, en passant notamment par Bonn et Düsseldorf. Des lycéens d'une école partenaire leur décortiquant la filière du café durant le trajet.

Capitale du commerce équitable. Des écoles, des organisations de consommateurs, le Centre d'information sur le tiers monde, des boutiques de commerce équitable (*Weltläden*), des églises, ainsi que la municipalité et son « Agenda-bureau » se sont mobilisés pour la promotion du commerce équitable, avec de nombreux autres acteurs. Une agence de publicité de Dortmund a dessiné les tracts et les affiches de la campagne. Le groupe Rewe, entreprise leader du commerce alimentaire en Europe, a aussi participé, ainsi que le Karstadt Warenhaus, important conglomérat de grands magasins qui soutient le commerce équitable depuis 1991. Largement relayées par les médias locaux, certaines actions ont même eu une dimension régionale, impliquant notamment le ministère de l'Environnement du *Land* (l'équivalent de la région).

La ville a été nommée en 2003 capitale du commerce équitable en Allemagne. A l'issue de cette campagne, une association, qui porte le nom de Dortmund, une capitale qui agit, réunit une quarantaine d'acteurs de ce réseau. En 2004, elle a organisé de nombreuses autres actions, dont la promotion de produits équitables devant les 83 000 spectateurs d'un match du Borussia Dortmund, dans le cadre de la ligue fédérale de football.

Contact : Ullrich Sierau, Conseil municipal de Dortmund, Südwall 2-4, 44122 Dortmund, tél. : (00 49) 0231 50 22 035, site : www.hauptstadt-handelt.de, courriel : usierau@stadtdo.de

Belgique

Label social

Par la loi du 27 février 2002, les parlementaires belges ont créé le premier label social du monde (et à ce jour le seul), garantissant des conditions de production socialement responsables. Ce label assure au consommateur que l'entreprise a respecté les conventions de l'OIT, qui portent sur huit grands principes : liberté syndicale, interdiction du travail forcé, lutte contre les discriminations et le travail des enfants, etc.

Une procédure stricte. L'entreprise qui demande le label doit apporter les preuves qu'elle le mérite en fournissant un rapport social. Un comité d'avis, baptisé pour une production socialement responsable, qui rassemble des représentants des ministères concernés, des employeurs, des syndicats, des consommateurs et des ONG de développement, vérifie ces preuves. Suivant ses conclusions, le ministère des Affaires économiques belge attribue (ou non) le label, valable trois ans. Un nouveau contrôle public est effectué à cette échéance. Pendant ces trois ans, des auditeurs indépendants agréés sont chargés d'un contrôle intermédiaire.

Le but est d'assurer des conditions de travail décentes tout au long de la chaîne de production, non seulement sur le territoire européen, mais aussi chez les sous-traitants du Sud. Pour cela, le label social belge prévoit que 85 % de la chaîne de production au minimum soient contrôlée.

Cinq entreprises labellisées. La démarche est donc loin d'être purement déclarative et, en cas de tricherie sur le rapport, le responsable de l'entreprise risque une très forte amende. Elle ne repose pas non plus sur la seule coercition, mais, selon le site consacré au label, « *sur la notion de responsabilité : celle des entreprises bien sûr, mais aussi celle de l'Etat, qui garantit le sérieux du label, et, surtout, celle des consommateurs* ».

L'initiative belge est une première mondiale, mais reste encore peu appliquée : seules cinq entreprises ont reçu le label social. Au-delà, la démarche a également des effets sur les sous-traitants. Ainsi, Ethias, une compagnie d'assurance d'habitation qui a récemment reçu le label, travaille dans le secteur de la construction avec des sous-traitants qui doivent répondre aux conditions d'obtention du label. De ce fait, tout au long de la chaîne, c'est le travail au noir, très présent dans la construction, qui est combattu.

Contact : Marc Vandercammen, président du Comité pour une production socialement responsable, 18 rue des Chevaliers, B-1050 Bruxelles, tél. : (00 32) 25 47 06 25, site : www.label-social.be, courriel : marc.vandercammen@oivo-crioc.org

Espagne

Achats éthiques en Catalogne

Les achats publics des administrations locales catalanes seront désormais éthiques. Cela passe pour l'instant par l'application de clauses sociales dans les appels d'offres pour les produits textiles (uniformes de travail) de trois mairies importantes (Barcelone, Badalone et Manresa), ainsi que de la députation de Barcelone (gouvernement de la province, équivalent du département).

Setem Catalunya. Cette démarche a été initiée sur une proposition de l'ONG Setem Catalunya, fédération d'associations de développement créée en 1968, qui se compare au collectif français De l'éthique sur l'étiquette. Elle est financée à la fois par le Fonds catalan de coopération (à hauteur de 11 000 euros) et par la députation (10 000 euros).

Setem continue à interpeller d'autres administrations locales de la région pour les inciter à acheter éthique. Pour cela, elle s'est informée sur des expériences similaires dans le reste de l'Europe et est en train de rédiger un guide, qui sera à terme distribué à toutes les mairies catalanes. Des journées d'information pour les techniciens des administrations publiques sont prévues. Une commission de suivi composée des parties impliquées, l'ONG et les collectivités, se réunit deux fois par mois.

Contact : Albert Sales i Campos, Setem Catalunya, Bisbe Laguarda 4, 08001 Barcelone, tél. : (00 34) 93 44 15 335, site : www.setem.org/catalunya/, courriel : asales@setem.org

Café équitable à la mairie de Barcelone

En novembre 2002, la municipalité de Barcelone a voté à l'unanimité une déclaration où elle s'engage à utiliser des produits du commerce équitable dans ses services. Les distributeurs automatiques de boissons dans ses locaux proposent désormais du café équitable, ce sera également bientôt le cas des cafétérias, et l'introduction de critères équitables dans les appels d'offres municipaux est à l'étude. Une campagne d'information et de diffusion auprès des employés municipaux a également été menée.

Cette opération s'insère dans l'Agenda 21 de la

ville et est mise en place avec l'appui de deux ONG : Setem et Cooperacció, association de défense des droits de l'homme. Ces organismes indépendants certifient et garantissent que le café utilisé par la mairie est bien issu du commerce équitable. Le projet prévoit aussi un programme de promotion du commerce équitable dans les écoles municipales de Barcelone et dans 44 centres civiques communaux (services sociaux de la mairie).

Contact : El Bon Caf, Bisbe Laguarda 4, 08001 Barcelone, tél. : (00 34) 93 44 15 335, courriel : boncafe@setem.org

Compra social en Catalogne

En Catalogne, www.comprasocial.net, le portail Compra social (achat social), met désormais en ligne les produits et les services de 300 entreprises sociales de la région afin de développer leur activité économique. Il s'agit des centres sociaux de travail, des entreprises d'insertion et du commerce équitable de Catalogne. La fondation Un Sol Món (Un seul monde), qui appartient à la Caixa Catalunya (Caisse d'épargne de Catalogne), est à l'origine de ce projet lancé en 2003.

Un de ses objectifs est de pénétrer le marché des administrations publiques qui, depuis leur réforme en 2000, en Catalogne, sont dans l'obligation de réserver 20 % de leurs contrats à des entreprises d'insertion et des centres spéciaux de travail. « Or, explique Juli Silvestre Martinez, d'Un sol Món, dans de nombreux cas, elles ne savent pas où s'adresser et renoncent avant même de prendre contact avec un fournisseur social. »

Respecter les clauses sociales. Autres débouchés possibles : les entreprises, qui se préoccupent de plus en plus de leur responsabilité sociale, mais aussi les organismes du secteur social eux-mêmes. En Catalogne, ils sont plusieurs milliers, mais ne sont pas toujours en lien les uns avec les autres. « Ce site, un peu comme les Pages jaunes, concentre toute l'offre du secteur social de la région », commente Juli Silvestre Martinez. On peut le consulter depuis novembre 2004. Il a été conçu par l'entreprise Diskanet, qui insère des personnes handicapées (moteur ou mentales) et travaille dans le secteur de l'informatique. 200 produits et services sont actuellement disponibles sur le portail.

Contacts : Juli Silvestre Martinez, Fondation Un Sol Món, carrer Provença, Barcelone, tél. : (00 34) 93 484 89 05, courriel : jsilvestre@unsolmon.org

Les sociedades laborales

Les premières *sociedades laborales*, sociétés de travailleurs, ont vu le jour dans les années 70 en Espagne, lorsque des salariés ont racheté leur usine en difficulté. Mais, depuis les années 90, les pouvoirs publics apportent du capital aux salariés qui veulent créer ou conserver leur entreprise. Cet apport a fortement contribué au développement de ces sociétés de travailleurs, qui ne sont plus majoritairement des entreprises industrielles en difficulté, mais des entreprises de services en expansion.

Elles représentent 15 % des entreprises en création en Espagne (en 2000, près de 5 000 sociétés de travailleurs ont vu le jour, créant plus de 17 000 emplois), et leurs salariés possèdent la majorité du capital, la loi imposant que 85 % d'entre eux y soient associés. L'élection du conseil d'administration se fait par vote proportionnel à la participation au capital.

Pour en savoir plus : www.confesal.es, le site de la Confédération espagnole des sociétés de travailleurs.

Noëls verts en Andalousie

Les Noëls verts ont connu leur troisième édition en Andalousie les 21 et 22 décembre 2004. Chaque année, ils ont lieu aux mêmes heures dans les villes participant à la campagne « Pour que Noël soit moins coûteux pour la planète » : Cadix, Cordoue, Grenade, Huelva, Jerez, Malaga et Séville. Ces municipalités y ont participé, avec la Direction générale de l'éducation environnementale et du développement durable d'Andalousie et la Fédération andalouse des organisations de consommateurs et de producteurs de produits biologiques et artisanaux, ainsi que des associations comme les Amis de la Terre, qui a rédigé des supports d'information.

Chapiteaux et spectacles de rue. Des produits biologiques et équitables sont exposés sous des chapiteaux, des animateurs répondent aux questions du public. Des brochures sont également distribuées avec des cartes de Noël, au milieu de spectacles de rue. Des projections de DVD éducatifs ont lieu et des circuits de transport alternatif (à bicyclette) sont mis en place. La Direction générale de l'éducation environnementale et du développement durable d'Andalousie prend en charge les Noëls verts. Les participants ont ainsi renforcé leurs liens et réfléchi aux suites qu'ils peuvent donner à la campagne.

Contact : Domingo Prenda, Navidades Verdes, Consejería de Medio Ambiente, Dirección general de Educación Ambiental y Sostenibilidad, avenida Manuel Siurot 50, 41013 Séville, tél. : (00 34) 95 50 03 496, courriel : domingo.prenda@juntadeandalucia.es

L'Observatoire des entreprises transnationales de Cordoue

Observer à la loupe le comportement des multinationales, telle est la mission que s'est donnée l'Observatoire des entreprises transnationales, basé à Cordoue et animé par l'association de commerce équitable Ideas (Initiatives pour une économie alternative et solidaire). Soutenue financièrement par la municipalité et la province de Cordoue, l'association propose gratuitement sur son site Internet (www.ideas.coop) des analyses par secteur d'activité : les conditions sociales de la production des ballons de football, les filières du café et du cacao, etc. Des initiatives similaires existent ailleurs, mais

sans bénéficier de soutien financier public, notamment www.corporatewatch.org.uk, animé par l'ONG éponyme basée à Oxford, qui passe au crible les pratiques des grandes multinationales, et le site français (payant) www.transnationale.org

Contact : Ideas – Iniciativas de Economía Alternativa y Solidaria, Observatorio de Corporaciones Transnacionales, Pol. Amargacena, avenida Amargacena, Parc. 9 – Nave 7, 14013 Cordoue, Espagne, tél. : (00 34) 957 42 80 90, site : www.ideas.coop, courriel : observatorio@ideas.coop

France

Le coton Max Havelaar

Après le café ou la banane équitable, Max Havelaar labellise pour la première fois une filière non alimentaire : le coton. Issu de quatre pays d'Afrique (Mali, Sénégal, Cameroun et Burkina Faso), celui-ci portera le label FLO. Il concerne sur les chaussettes et les T-shirts, le coton hydrophile ou le linge de maison des marques Kindy, Armor-lux, Bocoton, La Redoute, etc. Cette initiative est soutenue par le ministère des Affaires étrangères (à hauteur de 610 000 euros sur trois ans) et le Centre de développement de l'entreprise, structure de coopération entre l'Union européenne et les pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique qui apporte 500 000 euros sur trois ans.

Une matière emblématique. L'association Max Havelaar France s'attaque ainsi à une matière emblématique. En 2004, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a en effet condamné les subventions accordées par les Etats-Unis à leurs producteurs de coton, suite à une plainte du Brésil en 2002 et aux protestations des Etats africains à la conférence de Cancún en 2003. 25 000 producteurs de coton américains se partagent en effet 3 à 4 milliards de dollars de subventions, faisant des Etats-Unis le deuxième producteur mondial, entraînant surproduction et chute des cours. Celle-ci reste, malgré la décision de l'OMC, dramatique pour les petits producteurs d'Afrique de l'Ouest, qui doivent vendre leur coton 40 % moins cher que les Américains.

Une filière complexe. Le prix du coton équitable labellisé Max Havelaar est de 0,41 euro par kilo. C'est 46 % de plus que le prix actuel du coton sénégalais et 26 % de plus que celui du coton malien. Sur cette somme, 0,36 euro va au producteur et 0,05 euro à une prime de développement versée au groupement de producteurs pour le financement de projets liés à l'éducation, à la santé ou à l'assainissement, votés et gérés par les membres du groupement. Si le producteur cultive du coton biologique, une prime de 0,05 euro par kilo lui est en outre versée.

Parce que le coton est une filière longue et plus complexe que le café, Max Havelaar s'est associé pour cette initiative à la société cotonnière Dagrís, qui met l'association en contact avec les producteurs et leur apporte un appui technique. Le coton issu de douze groupements, soit 3 300 producteurs, a ainsi été certifié. Sur le reste de la chaîne, marquée par la sous-traitance, les usines textile feraient à terme l'objet d'audits pour vérifier qu'elles respectent les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Contact : Max Havelaar France, 41 rue Emile-Zola, 93107 Montreuil, tél. : (00 33) (0) 1 42 87 70 21, site : www.maxhavelaarfrance.org, courriel : info@maxhavelaarfrance.org

Saint-Denis et l'achat durable

Papier, photocopieuses, cartouches d'encre, fournitures scolaires, tri des déchets, produits du commerce équitable et de l'agriculture..., marché après marché, la ville de Saint-Denis a introduit depuis 2001 des clauses sociales et environnementales dans ses achats publics. Avec 93 000 habitants, cette municipalité de Seine-Saint-Denis, au nord de Paris, aux mains de communistes rénovateurs, a mis en place une politique ambitieuse.

Les clauses techniques du marché de fourniture de papeterie, par exemple, imposent aux fournisseurs de proposer du papier contenant au moins 50 % de fibres recyclées. Dès lors, le marché des photocopieuses doit suivre : une clause stipule que les modèles proposés doivent accepter ce type de papier recyclé.

Tri sélectif. Côté collecte des papiers usagers, en vue de leur recyclage, la ville va au-delà des dispositions légales qui classent les déchets des collectivités dans la catégorie des déchets industriels ne subissant pas d'obligation de tri. En effet, la loi Voynet de 1998 a rendu obligatoire à partir de 2002 le tri sélectif des déchets ménagers, mais non des déchets industriels. Elle assimile les déchets des collectivités aux déchets industriels. Or, à Saint-Denis, des corbeilles spécifiques équipent depuis 2003 chaque bureau pour permettre une collecte quotidienne des papiers et autres déchets recyclables dans des conteneurs spécifiques. Le marché prévoit également que la collecte soit effectuée par des personnes en insertion. L'entreprise titulaire du marché sous-traite cette activité à un Centre d'aide par le travail (CAT). C'est donc l'ensemble des marchés de la filière papier – achat, utilisation et collecte – qui a fait l'objet de clauses sociales et environnementales. Ce « verdissement » des achats publics fait partie d'un projet plus vaste de management environnemental, qui pourrait déboucher sur la certification Emas en 2005, très exigeante et créée par l'Union européenne en 1993.

A la fois social et écologique. Mais il arrive que préoccupations environnementales et sociales ne fassent pas bon ménage. « *Nous voulons que les cartouches d'encre utilisées par les services soient recyclées* », explique Maud Lelièvre, adjointe au maire chargée du développement durable. Problème : 80 % des cartouches régénérées vendues en France ont été recyclées en Chine dans des conditions sociales douteuses ! La ville souhaite donc associer dans le même marché une clause environnementale et une clause sociale, et confier cette prestation à une entreprise d'insertion.

Pour repérer l'offre à la fois conforme aux clauses sociales et environnementales, répondant également à des critères de prix et de qualité, Saint-Denis a travaillé en réseau avec Greenpeace. Elle a ainsi introduit dans ses marchés de bois l'exigence du label Forest Stewardship Council (FSC), qui garantit que les forêts sont gérées durablement. L'ONG a aidé la ville à rédiger ses clauses et à analyser les offres reçues. Par ailleurs, la commune est membre

de nombreux réseaux de collectivités. Au niveau européen, elle a adhéré au Buy it Green Network (Réseau de l'achat vert) du Conseil international pour les initiatives environnementales locales (International Council for Local Environmental Initiatives, Iclei), qui réunit 400 collectivités engagées dans des démarches de développement durable. A ce titre, elle est partie prenante d'un réseau européen, initié par le secrétariat européen de l'Iclei, situé à Fribourg, en Allemagne.

Au niveau local, Saint-Denis est membre, avec notamment le conseil général de Seine-Saint-Denis et la commune de Champigny-sur-Marne, du Réseau Ile-de-France pour l'achat éthique, créé en septembre 2003. A l'image de l'initiative prise par une dizaine de collectivités dans la région Nord-Pas-de-Calais, celui-ci rassemble des villes d'une même région qui établissent des cahiers des charges identiques afin de faire pression sur leurs fournisseurs – parfois communs – pour qu'ils proposent une offre conforme aux clauses sociales et environnementales.

Sanction commerciale. Enfin, au niveau national, la ville est membre de Cités unies France, association qui rassemble 400 collectivités. Au sein de cette structure, un des objectifs du réseau national d'achats éthiques (constitué d'une quarantaine de membres) est de créer un système européen de vérification des conditions de travail. *« Le recours à des cabinets d'audit internationaux, en plus de son coût prohibitif, ne nous paraît pas pertinent. Il ne s'agit pas non plus de noter ponctuellement un producteur, comme cela se fait dans le domaine financier, mais bien d'engager un travail d'accompagnement à long terme, explique Maud Lelièvre. La création d'un réseau nous permet d'envoyer un signal commercial fort à nos fournisseurs. En cas de non évolution du mode de production, la sanction n'est pas juridique – chacun d'entre nous connaît la portée du droit international –, mais commerciale. »*

Contact : Maud Lelièvre ou Guillaume Cantillon, Ville de Saint-Denis, 2 place Victor-Hugo, 93200 Saint-Denis, tél. : (00 33) (0) 1 49 33 71 38, site : www.ville-saint-denis.fr, courriel : guillaume.cantillon@ville-saint-denis.fr

Grenoble soutient le tourisme solidaire

60 000 euros par an. C'est le budget que la municipalité de Grenoble consacre depuis l'année 2004 à la promotion des associations locales du tourisme solidaire et à l'amélioration de leur offre. Celles-ci peuvent notamment se faire connaître lors de la Place du commerce équitable, manifestation organi-

sée chaque année en novembre. Pour Colette Fillon-Nicollet, adjointe au maire en charge de l'économie solidaire, *« cela a permis à l'association de tourisme solidaire Couleurs sensations de réaliser plus de voyages sur la Mauritanie et le Maroc que les années précédentes »*.

Ofretic en Isère

L'association grenobloise de commerce équitable Equi'sol 38 a lancé en janvier 2005 un portail de l'achat solidaire local, destiné aux particuliers, mais aussi et surtout aux collectivités locales et aux comités d'entreprise : www.ofretic38.com L'offre porte sur des produits alimentaires, de l'artisanat, des services de proximité et des voyages en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie. Leurs opérateurs – Couleurs sensations, Vision du monde et Souffle de l'Inde – sont des associations de tourisme solidaire dont les sièges sont en Isère. Dans le champ des services de proximité, le partenaire est Vivial, plate-forme départementale des associations de services aux particuliers. Les membres des comités d'entreprise et les salariés des collectivités locales peuvent, via les titres emplois services (chèques subventionnés donnant accès à des services), bénéficier d'une aide aux personnes âgées ou de cours de soutien scolaire à domicile. L'offre de restauration est quant à elle assurée par une entreprise d'insertion, L'Arbre fruité, qui propose des plateaux-repas composés de produits de l'agriculture biologique locale pour 12 à 15 euros.

Avec les entreprises locales. Cette action s'inscrit dans le cadre du Projet partenarial de développement de l'économie sociale et solidaire adopté par la Métro (la communauté d'agglomération grenobloise) en 2003. Engagé après une année et demie de diagnostic, il a été mis en œuvre par un collectif d'acteurs représentant les 250 organismes de l'économie sociale et solidaire grenobloise, mais aussi Schneider, ST Microelectronics et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA). La Métro a également financé un autre site, www.alpesolidaires.org, portail informatif sur l'économie sociale et solidaire de l'agglomération. Au total, elle a consacré plus de 500 000 euros de 2003 à 2005 au projet partenarial.

Contacts : Ofretic 38, Equi'sol, 15 rue Georges-Jacquet, 38000 Grenoble, tél. : (00 33) (0) 4 38 21 05 11, site : www.equisol.org, courriel : equisol38@free.fr

La Métro, 3 rue Malakoff, 38000 Grenoble, tél. : (00 33) (0) 4 76 59 59 59, site : www.la-metro.org, courriel : yannick.vignol@la-metro.org

Avec l'aide de la ville, Couleurs sensations s'est aussi rapprochée d'une homologue italienne basée à Turin ; elles commercialisent désormais conjointement leurs circuits. Enfin, le tourisme solidaire fera bientôt partie de la politique de coopération décentralisée de la ville : trois ou quatre projets seront financés

en 2005, en Tunisie, en Algérie et peut-être en Lituanie.

Contact : Colette Fillon-Nicollet, Ville de Grenoble, 11 bd Jean-Pain, 38000 Grenoble, tél. : (00 33) (0) 4 76 76 36 36, site : www.ville-grenoble.fr, courriel : colette.fillon-nicollet@ville-grenoble.fr

Liberté d'entreprendre autrement à Lille

Faire de Lille « *un laboratoire de pratiques nouvelles* » est l'objectif du plan lillois de développement de l'économie sociale et solidaire rebaptisé en 2004 Liberté d'entreprendre autrement Lille (LeaLille), explique Christiane Bouchart, adjointe au maire chargée de l'économie solidaire. Adopté par la municipalité en 2002, ce plan rassemble près d'une centaine de structures, comme l'Assemblée permanente de l'économie solidaire (Apes), Finansol (qui labellise les produits de finances solidaires) ou le Groupement des agriculteurs biologiques du Nord-Pas-de-Calais (Gabnor).

1,2 million d'euros de budget. Concrètement, LeaLille est structuré autour de quatre thèmes : consommer et produire autrement, échanger autrement, entreprendre autrement, épargner autrement. Chacun est animé par une association. Le plan est doté d'un budget de 1,2 million d'euros sur trente-six mois, dont la moitié à la charge de la ville, le reste venant de la région, de l'Etat, du conseil général du Nord et de la Caisse des dépôts et consignations. Parmi les actions, on peut citer : la création sur l'agglomération d'un cinquième Club d'investisseurs locaux pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (Cigales), afin d'accroître l'offre en finances solidaires ; la présence pendant deux jours en centre-ville d'un chapiteau et de caravanes occupés par 42 structures de l'économie sociale et solidaire, manifestation qui a enregistré près de 10 000 entrées ; la diffusion du trimestriel *L'écho solidaire*, qui fait le point sur les initiatives nouvelles.

Achats éthiques. La municipalité donne l'exemple par sa politique d'achat, avec le recours à des structures d'insertion, mais aussi, depuis 2003, le ciblage sur six marchés privilégiant des écoproduits : construction, peintures, produits d'entretien et d'hygiène, éclairage public, papiers et enveloppes. Enfin, Lille s'est engagée avec neuf autres collectivités du Nord-Pas-de-Calais (Dunkerque, le conseil général du Nord, etc.) à rédiger un cahier des charges commun intégrant des clauses sociales sur des marchés comme le textile, dont la majorité des produits sont fabriqués en Asie du Sud-Est. En 2005, la démarche portera sur le marché des vêtements de travail des agents municipaux (blouses, bleus de travail...), en coopération avec l'association de labellisation équitable Yamana, qui lance le programme Fibre citoyenne, proposant des contrats d'objectifs aux entreprises du textile et de l'habillement.

Contacts : Christiane Bouchart, adjointe au maire à l'économie solidaire, Mairie de Lille, place Augustin-Laurent, 59800 Lille, tél. : (00 33) (0) 3 20 49 50 18, site : www.mairie-lille.fr, courriel : cbouchart@mairie-lille.fr
LeaLille, 81 bis rue Gantois, 59000 Lille, tél. : (00 33) (0) 3 20 30 98 25, site : www.lealille.org, courriel : contact@lealille.org

Italie

CTM Altromercato Restauration solidaire à Gênes

26 000 écoliers génois consomment désormais des bananes, du riz, du cacao, du chocolat et du jus de fruits équitables au moins une fois par semaine. Le projet Restauration solidaire est né en 2001 sur une idée de la Boutique solidaire de Gênes. Cette association de commerce équitable membre de CTM Altromercato, principal regroupement italien d'ONG du commerce équitable, propose d'insérer des produits équitables dans les appels d'offres municipaux pour les cantines scolaires.

30 autres villes. CTM Altromercato a ensuite mené une campagne nationale et une trentaine d'autres villes ont suivi (Alessandria, Florence, Brescia, Rome, Gorgonzola, etc.), permettant de toucher 280 000 enfants. Il s'est aussi étendu à des hôpitaux et à des universités. Dans chaque commune, les services des achats ont été mobilisés, mais aussi les services financiers, du fait des prix plus élevés des produits équitables. Chaque fois, un budget spécifique a été voté par la municipalité.

Suite à la loi de décembre 1999 pour la promotion de l'agriculture biologique, les collectivités italiennes exigent déjà des produits biologiques dans une partie de leurs appels d'offres pour la restauration collective. « *Cela a préparé le terrain pour les produits équitables* », explique Cristiano Calvi, de CTM Altromercato. L'occasion non seulement de mettre un peu d'éthique dans la restauration scolaire, mais aussi de lui donner un rôle éducatif. Car les communes proposent des activités d'éducation alimentaire aux enfants ou aux cuisiniers scolaires, ou encore des ateliers sur la mondialisation.

Contact : Cristiano Calvi ou Enrico Reggio, CTM Altromercato, Ufficio Ristorazione, Mura del Molo 2r, 16128 Gênes, (00 39) 010 25 18 194, site : www.altromercato.it, courriel : ristorazione@altromercato.it

Marchés publics verts et équitables à Ferrare

En 1994, sur une idée d'une association de parents d'élèves, la commune de Ferrare, en Emilie-Romagne, a introduit des produits de l'agriculture biologique ou raisonnée dans les cantines des deux écoles primaires de la ville (ils représentent maintenant 50 % des repas). En 1999, le conseil municipal a décidé, dans le cadre de ses achats publics, que ses véhicules utiliseraient du carburant écologique (méthane). Grâce à ce « verdissement » progressif des marchés publics, la commune dis-

pose désormais de vélos, d'écoproduits de nettoyage, de bus scolaires homologués aux normes antipollution, de papier recyclé, etc. Enfin, les distributeurs de café et de biscuits proposent des produits du commerce équitable.

Contact : Valeria Nardo, responsable des achats, Economato Acquisti Servizi, Piazza Municipio 2, 44100 Ferrara, tél. : (00 39) 05 32 41 92 77, site : www.comune.fe.it/agenda21locale/strumenti, courriel : nardo.economato@comune.fe.it

L'éco Aspromonte en Calabre

Du 1^{er} novembre 2003 au 30 novembre 2004, les touristes et les habitants des quatorze communes du parc national de l'Aspromonte ont pu payer leurs achats avec des « écos ». Cette monnaie, complémentaire de l'euro et d'une valeur équivalente, est restée en circulation un an, à l'initiative du parc et avec le soutien de la Banca Etica.

Lutter contre le chômage. « *L'objectif de l'éco Aspromonte est de renforcer l'identité de la région et de revigorer l'économie locale* », explique Antonio Perna, président du parc national. En effet, la région de Calabre connaît une situation économique difficile : le taux de chômage était de 23,8 % en 2004, un des plus forts d'Europe, touchant la moitié des jeunes. Du coup, l'économie parallèle s'est développée, portant atteinte à l'image de la région, qui souffre d'un manque de flux touristiques.

Face à cela, une monnaie éthique locale est un bon outil de développement. Elle a été utilisée dans une centaine de commerces conventionnés, impliqués dans le développement durable, comme les restaurants ou bars bio, qui ont appliqué pour leurs usagers une réduction de 5 %. L'équivalent de 2 millions d'euros ont ainsi été imprimés par l'Institut polygraphique de l'Etat, pour un coût de 90 000 euros, supporté par le parc. 10 000 euros ont par ailleurs été dépensés pour la publicité. Les billets de 1, 2, 5 et 10 écos, dessinés par des artistes, étaient mis à la disposition du public par les communes de l'Aspromonte.

Contact : Antonio Parma, Parco nazionale Aspromonte, via Aurora 9, Santo Stefano in Aspromonte, tél. : (00 39) 09 65 74 30 60, site : www.parcoaspromonte.it, courriel : enteparcoaspromonte@tin.it

Fa' la cosa giusta ! à Milan

La foire de la consommation critique et des modes de vie durables de Milan, Fa' la cosa giusta !, est organisée depuis 2004 par le journal de rue *Terre di Mezzo*, en collaboration avec des ONG comme le Forum de la consommation critique de Milan, CTM Altromercato, Banca Etica, etc. Lors de la première édition de la foire, financée par des sponsors et des entrées payantes, 15 000 personnes ont visité 100 stands, des centaines de repas ont été servis par la coopérative sociale La Fabbrica di Olinda, et 12 000 euros changés en écos Aspromonte, dans la partie se déroulant au

parc de l'Aspromonte. La foire devrait avoir lieu tous les ans. Fa' la cosa giusta ! est aussi le titre d'un guide de consommation responsable et durable et d'épargne éthique qui a plusieurs éditions locales, publiées avec les collectivités concernées : Milan et la Lombardie, Rome et le Latium, Florence et la Toscane, Val d'Aoste et le Piémont, Trente.

Contact : Massimo Acanfora, coordinateur, Terre di Mezzo, Piazza Napoli 30/6, 20146 Milan, tél. : (00 39) 02 42 74 53, site : www.falacosa.giusta.org, courriel : ma@terre.it

Le guichet Stilinfo à Venise

Les deux guichets Stilinfo ont été inaugurés à Venise en mai 2004, l'un en plein centre historique et l'autre dans le quartier de Mestre. Suite à une enquête sur les modes de consommation, la commune et la province de Vénétie ont décidé de mettre à la disposition du public les adresses pour consommer autrement, mais aussi une mine d'informations sur différentes bonnes pratiques : les énergies renouvelables et les aides disponibles pour les installer, les moyens d'économiser l'eau, l'architecture durable, la finance éthique et solidaire... Une carte du territoire est également disponible, avec le réseau des acteurs de l'économie solidaire.

500 contacts. Les guichets sont gérés par la coopérative Mag Venezia. Durant les premiers mois, ils ont enregistré 500 contacts (dont 90 % en direct et le reste par courriel ou téléphone). Stilinfo est lié au projet Cambieresti ? Consumo Ambiente Risparmio Energetico e Stili di Vita (Changerais-tu ? Consommation, environnement, économies d'énergie, modes de vie) et financé par le ministère de l'Environnement dans le cadre de l'Agenda 21. En 2004, la commune, qui a mis à disposition les bureaux pour les guichets, a investi 20 000 euros pour leur gestion. La province a contribué au fonctionnement de ceux-ci pour une somme identique.

Contact : Caterina Zanin ou Marisa Furlan, opératrice Stilinfo, direction Mag Venezia, Via Trieste 82/ c, 30175 Marghera, Vénétie, tél. : (00 39) 04 15 38 14 79, site : www.ambiente.venezia.it/stilinfo, courriel : magvenezia@virgilio.it

Une expérience de sobriété

Cela ressemble à une *reality show*, mais les mille familles de Venise qui participent à Cambieresti ? (Changerais-tu ?) ne sont pas motivées par la soif de célébrité. Dans une démarche écologique, elles vont modifier leurs modes de consommation de mars à décembre 2005. Un panier de biens et de services jugés indispensables, issus d'entreprises alternatives, est à leur disposition. Le ministère de l'Environnement finance 70 % de cette expérience de sobriété responsable (on peut aussi parler de décroissance pratique) avec 150 000 euros. On y trouve en particulier des équipements permettant l'usage d'énergies renouvelables.

Les familles sont informées, accompagnées, intégrées notamment à un « groupe territorial » se réunissant une fois par mois, sous la coordination d'un tuteur. Elles doivent régulièrement rendre compte de leurs progrès, en surveillant leurs factures d'eau, de gaz et d'électricité... Cambieresti ? aurait-il un petit goût totalitaire ? Précisons toutefois que tout est fait sur la base du volontariat, et les participants peuvent toujours s'échapper en gondole...

Contact : Eliana Caramelli, responsable technique, Bureau de l'environnement, Commune de Venise, Campo Manin, Venise, tél. : (00 39) 04 12 74 86 27, site : www.cambieresti.net

Guide de la consommation durable à Sesto San Giovanni

A Sesto San Giovanni, ville de 80 000 habitants proche de Milan, un *Guide pratique de la consommation durable* a été distribué à 35 000 familles en 2003. Une initiative réalisée dans le cadre de l'Agenda 21 de la ville, qui traite de bien d'autres domaines comme le tri sélectif, les économies d'eau et d'énergie, la mobilité, etc. Dans une démarche participative, la municipalité a mis en place un groupement d'achat solidaire pour les consommateurs qui réfléchissent à la façon de promouvoir la consommation durable dans la commune.

Sondage. Pour lancer sa campagne, la ville a également commandé en 2003 un sondage, qui montre que 35 % des habitants de la commune achètent déjà de manière irrégulière des produits durables, dont 44 % sont des jeunes. Pour les autres, parmi les raisons qui les conduisent à ne pas (encore) consommer ces produits, vient en premier le fait qu'ils ne les connaissent pas (55 %). D'où le projet de distribuer ce guide gratuit à la population. Vient ensuite la volonté de ne pas changer ses habitudes de consommation (44 %), les prix plus élevés (20 %) et le manque de confiance (14 %). Un sondage similaire sera réalisé à la fin de l'échéance de l'Agenda 21, en 2007.

Contact : Simona Isidorin, Agenda 21, Commune de Sesto San Giovanni, Staff del Sindcaio, Via Benedetto Croce 28, 20099 Sesto San Giovanni, tél. : (00 38) 02 24 121 240, site : www.sestog.net/agenda21, courriel : s.isidori@sestog.net

Table de l'économie alternative à Rome

En 2001, une quarantaine d'associations romaines impliquées dans des pratiques d'économie alternative se réunissent autour d'une « table de l'économie alternative » et rédigent une charte commune. La table, qui a une fonction consultative auprès de la mairie, se réunit chaque mois, et organise dès 2001 avec la mairie la fête de l'économie alternative à Rome. Son idée de base : offrir à Noël des cadeaux équitables pour sensibiliser les gens aux questions écologiques et sociales. Depuis, la mairie a décidé de créer une « ville de l'économie alternative ». Situés à l'intérieur des anciens abattoirs de Rome, 3 500 mètres carrés seront répartis en quatre grands

espaces. Le premier sera occupé par les organisations de finance éthique et responsable, de logiciels libres et de tourisme responsable ; le deuxième sera un véritable marché bio ; le troisième sera réservé à la culture ; enfin, le quatrième sera dédié aux artisans. L'inauguration de cette ville dans la ville, d'un coût de 4 millions d'euros à la charge de municipalité, est prévue au printemps 2006.

Contact : Erika Lombardi, U.O. Autopromozione sociale, XIV dipartimento, Comune di Roma, Lungotevere de Cenci 5, 00184 Rome ; tél. : (00 39) 06 67 10 63 54, site : www.altraeconomiaroma.org, courriel : e.lombardi@autopromozionesociale.it

Pagine Arcobaleno à Bologne

Pagine Arcobaleno est un groupe de cinq associations qui édite un guide bolognais de la consommation responsable portant le même nom. Ces associations sont des structures de l'Internet citoyen (Avvio et Bologna Free Software Forum), des ONG de coopération internationale ou à vocation sociale (Amici dei Popol, Rete di Lilliput et La Madia). Elles travaillent avec un réseau de coopératives sociales et des producteurs de l'agriculture biologique. L'objectif du groupe est à la fois de faire connaître l'offre de l'économie solidaire dans la province et de développer les liens entre ces structures.

5 000 exemplaires. Le projet Pagine Arcobaleno comprend plusieurs volets : réalisation, publication et distribution sur le territoire de la province du guide en format papier, dont la deuxième édition (la première date de 2002), en mai 2005, sera tirée à 5 000 exemplaires ; gestion et mise à jour du site Web du même nom (www.paginearcobaleno.it) ; mais aussi organisation et coordination de différentes initiatives de promotion du réseau de l'économie solidaire sur le territoire de la province, comme la Foire de l'économie solidaire de Bologne en mai 2005.

Montage. Le projet est financièrement géré par VolaBO, le Centre des services pour le volontariat de la province de Bologne. Il s'agit d'une association qui valorise les activités des organisations de volontaires. Le groupe Pagine Arcobaleno ne reçoit pas l'argent, mais trouve les prestataires du projet ; VolaBo valide ce choix et paie les prestations. Ce montage a été fait par souci de transparence, « *même s'il peut entraîner des lenteurs* », commente Roberto Cerrina, qui coordonne le groupe. Pagine Arcobaleno a reçu un financement total de 35 000 euros en 2005. La province de Bologne le finance au travers, d'une part, de son bureau Agenda 21 et, d'autre part, de la division de l'environnement. Il est en outre soutenu par le comité de gestion du Fonds spécial pour le volontariat auprès de la région d'Emilie-Romagne.

La coordination des différents acteurs se fait par des réunions, une liste de diffusion et un site Internet interactif, partagé par les participants, où les outils nécessaires à la création du guide sont insérés grâce à un logiciel libre. Les critères éthiques retenus et présentés dans le guide papier ont ainsi été définis collectivement. La publication et l'impression se font en s'appuyant sur les membres du réseau.

Contacts : Roberto Cerrina, coordinateur de Pagine Arcobaleno, Via Riva di Reno 104, 40121 Bologne, tél. : (00 39) 051 22 27 89, site : www.paginearcobaleno.it, courriel : roberto.cerrina@tin.it

Luca Masi, tuteur du projet, CSV VolaBO, Via Legnano 2, 40132 Bologne, tél. : (00 39) 051 40 69 26, site : www.volabo.it, courriel : info@volabo.it

Responsabilité sociale et environnementale en Toscane

La Toscane serait-elle la région au monde qui compte le plus d'entreprises socialement responsables ? Sur les 430 entreprises ayant reçu la certification SA 8000, garantissant un management environnemental de qualité, 48 se trouvent en Toscane, soit plus de 10 %. Ce n'est bien sûr pas le fruit du hasard, mais d'un travail commun mené depuis 2002 par la région toscane et l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et solidaires du territoire.

Fabrica ethica. Pour aider les entreprises à concilier compétitivité économique et développement durable, la région a ouvert en 2002 le site Internet www.fabricaethica.it, qui explique aux nombreuses PME locales comment s'engager dans des démarches de responsabilité sociale et environnementale. Pour aller plus loin, la région a lancé en mai 2003 la Commission éthique régionale, qui rassemble 25 membres : notamment les syndicats, les associations d'employeurs, y compris les employeurs de l'économie sociale, la branche toscane de l'association des communes italiennes et des ONG représentant l'économie solidaire ou les consommateurs. Pour Antonella Turci, directrice du service responsabilité sociale à la région, *« c'est une occasion de dialogue entre des mondes qui ne se fréquentent pas souvent. Bien qu'elle soit présidée par un élu local, elle se situe en dehors du cadre institutionnel et les acteurs peuvent y évoquer les vrais problèmes. »*

La filière maroquinerie. Suite aux demandes des associations d'entrepreneurs, qui ont souligné que les démarches de responsabilité sociale pouvaient représenter un coût important de formation et de réorganisation interne pour des PME, la région prend en charge 50 % des frais engagés lors de la certification SA 8000. La Commission éthique régionale a également commandé en avril 2004 une étude auprès des 48 entreprises certifiées sur leurs pratiques en termes de délocalisation. *« Le but est de s'informer sur le respect des droits de l'homme auprès des sous-traitants dans les pays "à risque" »*, explique Antonella Turci.

Enfin, en 2005, la Commission éthique régionale a lancé un projet pilote pour les 619 entreprises toscanes de la filière de la maroquinerie, où les conditions de travail sont proches de celles du textile, c'est-à-dire difficiles. Des séances d'information et de formation à la responsabilité sociale et environnementale vont avoir lieu dans 30 communes, et réuniront pour la première fois des acteurs aussi divers que l'inspection du travail, des communautés religieuses, des associations d'immigrés, des ONG de défense de l'environnement...

Contact : Antonella Turci, Direction générale du développement économique, Secteur responsabilité sociale, Région toscane, via di Novoli 26, 50127 Florence, tél. : (00 39) 554 38 31 78, site : www.fabricaethica.it, courriel : a.turci@mail.regione.toscana.it

Suisse

Le livre de recettes de Spiez

Publier un livre de recettes basées sur des produits locaux de saison, tel est le projet de l'association chargée de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la ville de Spiez. Cet ouvrage fait suite à une action menée pendant trois ans : chaque mois, des recettes étaient proposées par l'association dans des magasins d'alimentation et des hôtels de l'agglomération. Il s'agit maintenant de consigner ces recettes, classées selon les quatre saisons, en mettant en valeur le patrimoine culinaire de la région de Spiez. « *Le livre encourage la cuisine durable et présente également le territoire comme un lieu attrayant pour le tourisme* », explique Annina Kramer, coordinatrice. L'imprimerie locale, Weber AG, participe au projet en aidant à la mise en page. De plus, le projet, qui représente un budget d'environ 22 800 euros, a reçu le soutien financier de Spiez Aktiv, un organisme qui réunit des acteurs publics et privés ayant pour but la valorisation de la région. Le livre, qui fera entre 112 et 128 pages pour un prix de 25 francs suisses (environ 16 euros), sortira en septembre 2005 et sera distribué dans la région de Spiez.

Contact : Annina Kramer, Spiezer Agenda 21, Postfach 314, 3700 Spiez, tél. : (00 41) 33 655 02 58, courriel : spiezagenda21@bluewin.ch

Okomarkt à Saint-Gall

Depuis 1995, le marché de Saint-Gall propose chaque année des produits écologiques et équitables aux chaland responsables. C'est le département communal chargé de l'environnement qui a lancé ce projet, dans le cadre de l'Agenda 21 de la ville. Une plate-forme, Okomarkt, du nom du marché annuel, réunit les entreprises et les associations qui proposent leurs produits et leurs services, ainsi que le département environnement de Saint-Gall. La plate-forme gère le projet et organise les marchés, où l'on trouve à la fois de l'alimentation, des vêtements, des jouets, de l'artisanat, des stands d'information. Pour participer, il faut répondre à des critères socio-économiques contrôlés par la plate-forme ou pouvoir se targuer de labels ou d'éco-labels. Le budget du marché est de 14 000 francs suisses (9 000 euros), le projet étant financé par des subventions et les droits payés par les participants (de 32 à 64 euros). En 2004, Okomarkt a dégagé un léger profit.

Contact : Karin Hungerbühler, Fachstelle Umwelt und Energie, Vadianstrasse 6, 9001 Saint-Gallen, tél. : (00 41) 71 224 56 90, site : www.oeko markt.ch, courriel : karin.hungerbuehler@stadt.sg.ch

Chapitre réalisé par Claire Alet-Ringenbach, Sébastien Arnoult, Pascal Canfin et Naïri Nahapétian

Le développement durable

Pour un tourisme vert, des transports écologiques ou une gestion peu polluante des déchets, les collectivités locales sont parfois interpellées par les mouvements écologistes. Dans d'autres cas, elles s'appuient sur des associations ou des entreprises pour un développement plus durable.

« L'opposition entre Europe du Nord et du Sud s'estompe »

4D est un centre d'expertise créé en 1993, qui collabore régulièrement avec des collectivités territoriales. Son président, Michel Mousel, dresse un panorama européen du mouvement environnemental et de ses liens avec les pouvoirs publics.

Quels sont les pays européens dans lesquels la société civile est la plus active sur les questions d'environnement et de développement durable ?

Traditionnellement, l'Europe du Nord, les pays scandinaves, l'Allemagne et les Pays-Bas, sont les plus dynamiques dans le domaine de l'écologie, aussi bien en ce qui concerne l'action publique que les mouvements associatifs. Dans un pays comme l'Allemagne, ceci est lié à la place centrale que le parti des Verts, un des plus importants d'Europe, occupe dans la vie politique. Or, celui-ci a été créé dans les années 70 sur la base d'un mouvement associatif urbain, pacifiste et antinucléaire. Ainsi, si on considère comme société civile une manifestation citoyenne d'opinion et d'action se situant hors des cadres politiques et économiques établis, les frontières entre société civile et structures de la démocratie représentative peuvent être assez floues.

Aux Pays-Bas, un modèle semblable de coopération entre municipalités et structures associatives actives existe depuis longtemps. Mais la mise en œuvre des Agendas 21 locaux (voir encadré page 83) a eu tendance dans ce pays à enfermer les militants dans un travail institutionnel, au risque de créer un déficit de participation de la société civile. En ce moment, celle-ci reprend vigueur à travers les forums pour le développement durable. Et de tels cycles ne sont pas rares dans la démocratie... Il faut le savoir et en tenir compte.

Par ailleurs, l'opposition entre pays d'Europe du Nord et du Sud tend à s'estomper. On constate, par exemple, une montée des associations environnementales en Italie, à l'instar de la très dynamique Legambiente. Au niveau des provinces et dans les grandes villes, il existe des mouvements importants qui se situent entre la contestation et la participation au système décisionnel. Enfin, dans l'Europe des Vingt-cinq, on peut remarquer le rôle historique joué par les mouvements environnementaux dans l'opposition aux anciens régimes communistes des pays d'Europe de l'Est.

Les Agendas 21 locaux sont un des outils concrets du développement durable. Où sont-ils le plus développés ?

Il est difficile aujourd'hui d'évaluer les Agendas 21 locaux (4D est en train de mettre en place un observatoire pour cela), mais on retrouve globalement la traditionnelle opposition entre le Nord et le Sud de l'Europe. Même si les pays latins montrent un intérêt récent pour ces outils, qui ont en outre beaucoup évolué. Après la Conférence de Rio en 1992, les premiers Agen-



M.I.E.S.

Michel Mousel,

président de l'association 4D, Dossiers et débats pour le développement durable.

das 21 locaux ont été lancés en Europe du Nord, souvent selon des conceptions assez rigides, limitant l'initiative de la société civile. Puis, en 1994, des communes européennes ont souhaité se fédérer autour d'un texte, la charte d'Aalborg ou charte des villes européennes pour le développement durable urbain. Dans ce cadre, un certain nombre de règles de conduite ont été édictées, comme l'identification des problèmes par une consultation du public ou la mise en place de systèmes d'évaluation. Le lancement d'un Agenda 21 local doit en effet permettre un dialogue ouvert, où les associations, par exemple, interviennent tant dans la définition des objectifs que dans le suivi et l'évaluation des plans d'action. Cette participation des citoyens au système décisionnel est un des éléments clés du développement durable.

Dans quelle mesure la construction européenne est-elle facteur de progrès dans le domaine environnemental ?

L'Union européenne est très active en matière d'environnement. Elle joue, par exemple, un rôle moteur au niveau mondial sur les questions du changement climatique, par rapport à l'application du protocole de Kyoto. Cette dynamique doit beaucoup à la place faite aux organisations environnementales, qui occupent largement cet espace : aux côtés des associations internationales comme Greenpeace ou les Amis de la Terre, le Bureau européen de l'environnement joue un rôle de lobbying auprès de la Commission. Ces organisations coopèrent avec des associations de consommateurs et, plus récemment, avec la Confédération européenne des syndicats. Ces collaborations favorisent une approche élargie des questions de développement durable.

Propos recueillis par Claire Alet-Ringenbach

Les principaux réseaux européens

Bureau européen de l'environnement (BEE)

Fédération de 143 organisations non gouvernementales (ONG) issues de 31 pays, dont 4D et le Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cniid) en France. Le BEE a un rôle d'information et de liaison avec les institutions de l'Union européenne ou le Conseil de l'Europe et les Nations unies.

Contact : 34 bd de Waterloo, B-1000 Bruxelles, Belgique, tél. : (00 32) 2 289 10 90, site : www.eeb.org, courriel : eeb@eeb.org

Climate Action Network-Europe (CAN-Europe)

Can-Europe fait partie du réseau mondial Climate Action Network, qui regroupe 356 ONG, dont 94 en Europe occidentale. Il travaille sur

la problématique du changement climatique.

Contact : 48 rue de la Charité, 1210 Bruxelles, Belgique, tél. : (00 32) 2 229 52 20, site : www.climnet.org, courriel : info@climnet.org

Green 9

Groupe informel de 9 ONG environnementales qui travaillent au niveau de l'Union européenne, dont Greenpeace, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et le BEE. Elles présentent régulièrement des positions communes, par exemple sur la stratégie de développement durable de l'Union européenne ou sur le budget européen.

Contact auprès de ses membres : liste des 9 ONG sur le site climnet.org/green9.htm

Allemagne

4You, auberge de jeunesse écologique à Munich

A l'auberge de jeunesse *4 You*, à Munich, les matelas sont en matières naturelles, les repas à 80 % composés d'aliments biologiques ou du commerce équitable et les produits de nettoyage contiennent des substances biodégradables. « *4 You se fournit en matériaux qui respectent l'environnement* », confirme Rudi Schäfer, manager de l'établissement. *4 You* est aussi un projet social : son personnel est jeune et la moitié est en insertion.

Subventions de la ville. L'idée d'une auberge de jeunesse internationale et écologique a été lancée en 1992 par les membres de l'association Förderverein internationale Jugendgästehaus. Le projet fut soutenu par le département du travail et du développement économique de la ville de Munich, qui a subventionné deux postes salariés au sein de l'association entre 1992 et 1995. A partir de l'ouverture de l'auberge en 1995, une autre association, Paritätischer Wohlfahrtsverband, a pris en charge la gestion du projet. La ville a alors apporté 1,4 million de deutschemarks de subventions sur deux ans (environ 715 000 euros) pour la rénovation du bâtiment, soit 39 % des coûts. Il est convenu que si *4 You* ne parvient pas à réaliser les objectifs fixés (écologiques et d'insertion) pendant la durée du bail, l'établissement remboursera ces subventions. Pour l'instant, ses 208 lits sont occupés à 70 % tout au long de l'année. Elle assure ainsi l'accueil de près de 27 000 personnes par an.

Contact : Rudi Schäfer, 4 You Guest House, Hirtenstrasse 18, 80335 Munich, tél. : (00 49) 89 55 216 617, site : www.the4you.de, courriel : info@the4you.de

Les auberges de jeunesse en France

Une relation « harmonieuse » avec la nature fait partie du projet fondateur des auberges de jeunesse, créées au début du XX^e siècle en Allemagne et réunies en France au sein de la Fédération unie des auberges de jeunesse (Fuaj). Celle-ci a édicté une charte environnementale en 1994 qui incite ses membres à consommer des produits « verts », à réduire et à recycler leurs déchets, à promouvoir les déplacements en transport en commun... Cependant, cette charte n'est pas contraignante. En France, près d'une dizaine de sites sur 160 aujourd'hui se distinguent, comme

l'auberge de Cassis, qui fonctionne partiellement à l'énergie solaire, ou celle de Grenoble, qui respecte les principes de la Haute qualité environnementale (HQE).

En matière sociale, une majorité d'auberges ont des contrats avec des missions locales pour favoriser l'insertion des jeunes. Certaines réservent des lits pour l'hébergement des saisonniers d'entreprises touristiques qui rencontrent des difficultés de logement.

Contact : Fuaj, 27 rue Pajol, 75018 Paris, France, tél. : (00 33) (0) 1 44 89 87 27, site : www.fuaj.org, courriel : fuaj@fuaj.org

Atmosfair

400 kg par personne pour un aller-retour Paris-Berlin, 3 980 kg pour un Paris-New York et 5 920 kg pour un Paris-Pékin, tels sont les volumes de dioxyde de carbone (CO₂) rejetés dans l'atmosphère lors de ces vols en avion. Une information disponible gratuitement sur le site www.atmosfair.de « *Pour éviter d'aggraver le changement climatique, chaque personne doit rejeter dans l'atmosphère moins de 3 000 kg par an de CO₂* », explique Dietrich Brockhagen, chargé du projet Atmosfair au sein de l'ONG Germanwatch.

Une amende volontaire. Les internautes qui le souhaitent peuvent payer une « amende » servant à financer, dans les pays du Sud, des projets liés à l'économie d'énergie. Pour les moyens courriers en Europe, l'amende forfaitaire est de 8 euros. Elle atteint 70 euros pour un Paris-New York et 200 euros pour un Paris-Sydney. Ce prix est calculé en fonction du rapport entre les tonnes de CO₂ rejetées, le nombre de passagers par vol et le coût du projet d'économie d'énergie. Depuis l'ouverture du site au public en juin 2004, près de 3 000 personnes ont réglé une amende de 30 euros en moyenne. Deux projets ont déjà été financés : au Brésil, une filière de production d'électricité à partir de déchets ; en Inde, le remplacement de cuisinières au fuel par des cuisinières alimentées par des panneaux solaires.

Germanwatch a reçu notamment une subvention de 210 000 euros du ministère fédéral de l'Environnement pour la construction d'outils tels que le calculateur. L'initiative est aussi soutenue par le Forumandersreisen (Forum voyager autrement), qui réunit une centaine de tour-opérateurs solidaires. « *36 membres de notre réseau ont déjà sensibilisé leurs clients à payer une amende* », se félicite Roland Streicher, président du Forum.

Contact : Dietrich Brockhagen, Germanwatch, Vossstrasse 1, D-10117 Berlin, tél. : (00 49) 30 28 88 35 682, site : www.atmosfair.de, courriel : brockhagen@germanwatch.org

CO₂ solidaire

En France, le site www.co2solidaire.org propose de compenser les émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements aériens et routiers par une amende volontaire. Mis en place par le Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarité (Geres), ce site permet également de calculer la quantité de CO₂ émise par trajet. Cependant, les chiffres divergent de ceux d'Atmosfair, qui ne prend pas seulement en compte le CO₂, mais tous les gaz à effet de serre. Et les sommes versées sont souvent inférieures.

L'argent ainsi collecté permet de financer des projets de développement écologiques. Par exemple, au Cambodge, un projet d'économie de bois devrait permettre, à terme, d'éviter l'émission de près de 4 millions de tonnes de CO₂ sur sept ans. CO₂ solidaire est partenaire de l'association My Climate, en Suisse, qui fonctionne sur le même mode.

Contact : Geres, 2 cours Maréchal-Foch, 13400 Aubagne, France, tél. : (00 33) (0) 4 42 18 55 88, site : www.co2solidaire.org, courriel : info@co2solidaire.org

Le label Viabono

Comment mieux faire connaître la multitude d'initiatives de tourisme vert en Allemagne ? En créant une « marque ombrelle » qui les commercialise sous la même enseigne et mutualise le marketing. C'est le projet que soutient, depuis 1999, l'Agence fédérale pour l'environnement, organisme scientifique rattaché au ministère de l'Environnement.

Management environnemental. Créé en 2001, le label Viabono a été attribué en 2004 à près de 200 initiatives basées sur l'écotourisme, la découverte des produits du terroir, etc. Commercialisée via Internet par la société Viabono, basée en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, cette action est subventionnée par le ministère de l'Environnement. Le repérage des produits touristiques se fait notamment grâce à des réseaux comme le Forumandersreisen, la fédération des auberges de jeunesse allemandes, ou l'association des cyclistes allemands. La sélection se fait selon 11 critères, comme l'utilisation de produits locaux, le management environnemental de l'énergie et des déchets, la qualité du paysage... Des visites régulières de contrôle sont réalisées. Les membres peuvent être exclus en cas de non-respect du cahier des charges. Cette initiative devrait essaimer en Hongrie.

Contact : Viabono, Friedrich-Ebert Strasse / Haus 51, 51429 Bergisch Gladbach, tél. : (00 49) 22 04 84 23 70, site : www.viabono.de, courriel : info@viabono.de

Définitions

Agenda 21 : programme d'actions pour le développement durable, lancé à la Conférence de Rio en 1992. Les pays qui l'ont adopté doivent le mettre en œuvre aux niveaux national, régional et local. Souvent, comme en France, les collectivités locales sont à l'origine des Agendas 21 locaux, en menant notamment une politique des transports écologique, mais aussi en intégrant les problématiques économiques ou sociales. Il arrive qu'elles se fassent épauler par des associations, tel le Comité 21 en France, ou par des bureaux d'études. Elles peuvent également créer une association territoriale à qui elles confient la mission de la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Ecolabel : label attribué aux produits dont la conception et la composition portent moins atteinte à l'environnement que des produits conventionnels (réduction de la consommation d'énergie, utilisation de matières recyclées, etc.). L'Association française de normalisation (Afnor) décerne aussi l'écolabel français NF Environnement. Créé en 1992, l'Ecolabel européen représente la certification écologique officielle européenne. Et en matière de tourisme, la Commission européenne a notamment créé, en 2003, l'Ecolabel européen pour les services d'hébergement touristique (Eltas).

Danemark

La symbiose industrielle de Kalundborg

Et si le système industriel fonctionnait en boucle comme les écosystèmes naturels, les sous-produits des uns servant de ressources aux autres ? Cela permettrait de limiter les gaspillages d'énergie et de matières premières, et de réduire la production de gaz à effet de serre. C'est au Danemark, dans le port de Kalundborg, que l'on rencontre la réalisation la plus achevée de ce principe d'écologie industrielle.

Des acteurs multiples. Au cœur de la symbiose industrielle de Kalundborg, on trouve la plus grande centrale électrique du pays, Asnaesverker. A proximité, une raffinerie de pétrole Statoil. Celle-ci fournit de l'eau usée pour refroidir la centrale, laquelle vend de la vapeur à la raffinerie, mais aussi, entre autres, à la société de biotechnologies Novo Nordisk et à la municipalité de Kalundborg, pour son chauffage. 19 échanges sont ainsi mis en œuvre dans le cadre de la symbiose, qui ont permis de réduire de 20 000 tonnes par an la consommation de pétrole et de 2,9 millions de mètres cubes celle d'eau. D'où une réduction massive de la production de déchets et de gaz à effet de serre.

Une vingtaine de projets de parcs éco-industriels ont été lancés aux Etats-Unis dans les années 90. Au Canada, il en existe une dizaine. En Europe, on trouve celui du port de Rotterdam. Mais il n'existe encore nulle part des échanges aussi systématiques que ceux du modèle danois.

Le rôle des pouvoirs publics. La symbiose de Kalundborg est née il y a trente ans d'échanges spontanés, sans intervention publique initiale majeure. Mais celle-ci est nécessaire pour le développement d'un tel projet, sous forme de subventions directes ou indirectes. Ainsi, à Kalundborg, le chauffage municipal est fourni par la symbiose, bien que ce choix écologique entraîne un surcoût pour les habitants. Aux Etats-Unis, les moteurs des différents projets ont souvent été des entreprises, mais la plupart des parcs éco-industriels américains ont bénéficié sous Bill Clinton d'une aide fédérale importante, expliquant leur essor.

Enfin, les pouvoirs publics contribuent aussi à réduire les coûts de transaction, par le biais de la mise à disposition des infrastructures, essentielles dans les écosystèmes industriels, ou par l'impulsion d'un dialogue entre les acteurs, facteur important de réussite. A Grande-Synthe, première expérience d'écologie industrielle en France, la municipalité avait joué un rôle moteur au démarrage, avant qu'un changement d'équipe politique n'y mette fin en 2001.

Contact : The Kalundborg Centre for Industrial Symbiosis, Casa Danica Center, Hareskovvej 19, DK-4400 Kalundborg, tél. : (00 45) 59 55 60 22, site : www.symbiosis.dk, courriel : kalundborg@symbiosis.dk

Espagne

Global Action Plan (GAP) en Pays basque

Plus de 15 pays ont mis en œuvre, dans l'une de leurs régions, le programme Global Action Plan (GAP), patronné par le Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue). En 2004, il a été lancé au Pays basque par l'association GAP Espagne, dans la *comarca* (structure intercommunale) du Bajo Deba et dans la réserve de la biosphère d'Urdaibai, classée « zone protégée » par l'Unesco pour ses richesses écologiques, telles que ses forêts de chênes. Cette action s'inscrit dans la stratégie régionale de développement durable menée par le gouvernement de la communauté autonome basque.

Changer ses comportements. Le programme GAP a pour objectif de sensibiliser la population locale à la protection de l'environnement par la modification des comportements quotidiens. Les foyers participants ont reçu entre décembre 2003 et mars 2004 quatre manuels, au rythme d'un par mois, concernant l'eau, l'énergie, les transports et les déchets ménagers. Ainsi, il est recommandé d'utiliser des sacs personnels pour les courses plutôt que des poches plastiques, ou de limiter la durée d'une douche à deux minutes. Chaque manuel était accompagné d'un questionnaire permettant à GAP Espagne d'évaluer les actions mises en place dans les foyers.

6 214 questionnaires. Une commission de suivi y a été constituée, composée d'un membre de chacun des organismes impliqués : les députations (l'équivalent des départements) de Gipuzkoa et de Bizkaia, la société publique pour le développement durable de la *comarca* du Bajo Deba, appelée Debegesa, et la Fondation de la réserve de la biosphère d'Urdaibai, ainsi que le gouvernement basque et la société publique de gestion environnementale du Pays basque Ihobe.

8 % des foyers des deux zones ont demandé à participer au programme. Un total de 6 214 questionnaires a été renvoyé. Au terme du programme, les participants ont réduit en moyenne de 15 % leur rejet de CO₂, leur consommation d'énergie domestique de 17 % et d'eau de 7 %. La commission a notamment constaté que 38 % des participants ont réduit la durée de leur douche à deux minutes. De plus, 60 % des foyers ont déclaré suivre les indications des manuels après la fin du programme.

En Espagne, un programme semblable a été mis en œuvre auprès des clients de la banque Santander central hispano.

Contact : Asociación Plan de Acción Global para la Tierra - GAP España, Calle Aragonito 22, 28023 Madrid, tél. : (00 34) 629 15 07 45, site : www.programagap.org, courriel : juancarlos@apmsa.com

Pacte andalou pour la bicyclette

Le Pacte andalou pour la bicyclette est un manifeste qui engage les signataires à développer des politiques de promotion de la bicyclette sur leur territoire. Les particuliers, les associations et les institutions sont appelés à y adhérer afin de créer une mobilisation à l'échelle de l'Andalousie. Le pacte s'inscrit dans le cadre de la Convention de collaboration pour la promotion de la mobilité soutenable. Celle-ci a été signée en 2002 par quatre associations, dont A Contramano, association de cyclistes de Séville, Plataforma Carril-Bici, plate-forme pour les pistes cyclables de Cordoue, ainsi que la Federación ecologistas en acción, Fédération des écologistes en action, avec la direction générale de l'éducation environnementale de l'exécutif d'Andalousie (la Junta). Ce projet a bénéficié de 30 000 euros de subventions de la Junta en 2003-2004, partagés avec d'autres programmes d'éducation à l'environnement, et de 14 400 euros en 2004-2005.

L'adhésion des collectivités locales. Les municipalités et les députations sont sollicitées pour adhérer au pacte. Pour le moment, 40 d'entre elles l'ont signé, parmi lesquelles les capitales de province Cadix, Cordoue, Malaga et Séville. Le parlement de l'Andalousie a également reçu une demande officielle en septembre 2004. « *Nous sommes optimistes quant à sa future adhésion* », affirme Ricardo Marques Sillero, président de l'association A Contramano. Une rencontre des signataires du pacte pour la mise en commun d'expériences est en projet pour 2006.

Contact : A Contramano, Eustaquio Barrón 2, 41003 Séville, tél. : (00 34) 954 21 87 29 et (00 34) 954 55 09 61, site : www.acontramano.org, courriel : acontramanoacs@yahoo.es

Grand-Couronne contre la voiture

En France, la commune de Grand-Couronne, en Seine-Maritime, mène depuis 2000 une action destinée à diminuer le nombre de trajets en voiture pour conduire les enfants à l'école : Réduction des déplacements pour aller à l'école (Redecole). Menée en partenariat avec, notamment, l'observatoire de la qualité de l'air en Normandie (Air normand), les enseignants et les représentants des parents d'élèves, cette action s'est traduite par une sensibilisation des enfants à l'écologie, la par-

ticipation à la journée internationale « Marchons vers l'école » et la publication d'une charte de l'écolier piéton. Redecole a également entraîné la construction de 7 km de pistes cyclables et 18 emplacements à vélo par école élémentaire ont été installés.

Contact : Mairie de Grand-Couronne, rue Georges-Clemenceau, 76530 Grand-Couronne, France, tél. : (00 33) (0) 2 32 11 53 53, site : www.ville-grandcouronne.fr, courriel : mairie@ville-grandcouronne.fr

France

Les Amap

Au sein des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap), 3 500 familles de Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) s'engagent à se fournir auprès d'agriculteurs locaux pendant une saison : elles versent pour cela à l'avance un prix fixé avec le producteur. Ces associations, initiées en Provence en 2001, sont au nombre de 200 en France et continuent à essaimer. Dès 2002, Alliance Provence paysans écologistes consommateurs a été créée afin de fédérer les Amap et de diffuser le concept en région Paca.

Un commerce équitable local. « *Les consommateurs ont une garantie de traçabilité des produits, tous cultivés selon les méthodes biologiques* », souligne Daniel Vuillon, fondateur d'Alliance Provence. Le mode de distribution (local) nécessite peu de transport, facteur de pollution. Et les produits sont vendus sans emballage. En relocalisant l'économie et en pérennisant les petites fermes, « *les Amap font en quelque sorte du commerce équitable local* », commente Philippe Chesneau, vice-président emploi et politiques territoriales du conseil régional Paca.

Alliance Provence est soutenue par le conseil régional qui lui verse 50 000 euros en 2005, soit 40 % du budget, le reste étant complété par des conseils généraux. Ce mouvement a notamment permis de sauver 60 fermes. « *La création d'un emploi par les moyens classiques coûte 10 000 euros par poste. Dans le cadre des Amap, c'est 800 euros par emploi* », souligne Philippe Chesneau.

Contact : Daniel Vuillon, Alliance Provence paysans écologistes consommateurs, Les Olivades, 257 chemin de la Petite-Garenne, 83190 Ollioules, tél. : (00 33) (0) 4 94 30 03 13 ou (00 33) (0) 4 94 98 80 00, site : www.allianceprovence.org, courriel : vuillon@olivades.com

Le système Reciproco au Portugal

Pour lutter contre la désertification des zones rurales de l'intérieur du Portugal, le système Reciproco s'inspire des Amap. Mais il s'applique à des groupes d'agriculteurs et non à des exploitations uniques. La vente de quelques paniers par semaine représente pour ces communautés une augmentation de revenus de 50 % à 100 %. Lancé en 2003 à titre expérimental à Odemira, dans le Sud-Ouest du pays, sous l'impulsion de deux ONG locales dont Taipa, ce système a attiré l'attention du ministère de l'Agriculture, qui tente de le pro-

mouvoir au niveau national. Il s'appuie pour cela sur des associations de développement local en zone rurale (partenariats publics-privés locaux impulsés par le programme européen Leader). Un espace de sensibilisation des consommateurs à Lisbonne permet de toucher les consommateurs de la capitale.

Contact : Helder Guerreiro, directeur de Taipa, travessa do Miradouro 1, 7630-187 Odemira, Portugal, tél. : (00 351) 28 33 20 020, site : www.taipa-desenvolvimento.pt, courriel : helder.guerreiro@taipa-desenvolvimento.pt —

Bretagne sans OGM

En février 2005, 20 régions européennes ont signé une charte pour protéger les cultures sans organismes génétiquement modifiés (OGM) sur leur territoire. Sont notamment signataires la Toscane (Italie), le pays de Galles (Royaume-Uni), la Drama-Kavala-Xanthi (Grèce) et cinq régions françaises : l'Île-de-France, l'Aquitaine, le Poitou-Charentes, le Limousin et la Bretagne. Ce Réseau des régions européennes sans OGM, créé en 2003, fait suite à la mobilisation de milliers de communes européennes se déclarant sans OGM.

Pression. « Pour la première fois, des régions essaient de faire pression sur la Commission européenne », souligne Eric Gall, de Greenpeace Europe. Les signataires de la charte trouvent en effet insuffisante la directive européenne qui, en matière de dissémination des graines OGM, ne prévoit pas de sanction en cas de contamination.

Les signataires s'engagent également à promouvoir l'approvisionnement en matières premières sans OGM. La Bretagne est précurseur en la matière. Elle a signé en octobre 2004 une déclaration d'intention qui l'engage auprès de l'Etat du Paraná (Brésil), où la culture du soja transgénique est interdite. « On incite les agriculteurs à acheter ce soja pour l'alimentation animale, afin de développer la production de viande et de lait garantie sans OGM », explique Pascale Loget, vice-présidente du conseil régional chargée de l'Agenda 21.

Contact : Conseil régional de Bretagne, 283 av. du Général-Patton, CS 21101, 35711 Rennes Cedex 7, tél. : (00 33) (0) 2 99 27 10 10, site : www.region-bretagne.fr, courriel : p.loget@region-bretagne.fr

Espace Mont-Blanc

A la fois patrimoine naturel exceptionnel et axe majeur de transport, le massif du Mont-Blanc doit articuler au quotidien les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale. Pour ce faire, 33 communes françaises (Savoie et Haute-Savoie), italiennes (Val d'Aoste) et suisses (Valais) ont décidé d'élaborer un schéma de développement durable dans le cadre de la conférence transfrontalière baptisée Espace Mont-Blanc et lancée en 1991. Pour impliquer les 100 000 habitants de la zone, des enquêtes ont été conduites par le biais d'un questionnaire sur la qualité de vie.

De plus, des « ateliers du futur » se sont déroulés dans chaque pays, conclus par un atelier transfrontalier, entre la fin 2004 et le début 2005. La maîtrise locale des flux de transport et leur impact sur la qualité de l'air et les sites naturels ont été abordés. Les élus rendront en 2005 leurs arbitrages et viendront présenter à la population le premier schéma de développement durable transfrontalier.

Contact : Espace Mont-Blanc, Secrétariat général, 175 rue Paul-Corbin, 74190 Passy-Chedde, tél. : (00 33) (0) 4 50 93 66 73, site : www.espace-mont-blanc.com, courriel : info@espace-mont-blanc.com

Le Centre national d'information indépendante sur les déchets

Au Centre national d'information indépendante sur les déchets (Cniid), les militants écologistes décryptent les études de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Ils fouillent aussi les archives des ministères et déchiffrent les revues scientifiques afin de se tenir informés sur la toxicité des déchets. On est dans une structure de contre-expertise indépendante, créée en 1997 sur le modèle de la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (Criirad) qui a révélé en France de nombreux scandales liés au nucléaire. Le Cniid s'est de son côté fait connaître en dénonçant les effets nocifs de la dioxine sur la santé, dont la présence dans l'atmosphère est liée à la politique nationale de gestion des déchets, fondée sur la multiplication d'incinérateurs géants. Indépendant financièrement, le Cniid trouve 50 % de ses ressources auprès de ses adhérents, le reste provenant d'aides à l'emploi et de fondations privées.

Alternatives. Le centre milite pour le développement des alternatives à l'incinération et à la mise en décharge des déchets. Que ce soit par la prévention et la réduction des déchets à la source, le développement du compostage, la réutilisation (réseaux des recycleries et des ressourceries par exemple) ou une collecte locale plus efficace, les collectivités ont de « nombreuses voies à développer », explique Jocelyn Peyret, du Cniid. Le Cniid propose des formations juridiques aux militants écologistes, des outils pour modifier un plan départemental d'élimination des déchets (PED) ou encore pour convaincre les élus de développer des politiques alternatives [1]. Pour cela, il travaille avec la Coordination nationale pour la réduction des déchets à la source, qui regroupe 270 associations locales partout en France.

Convaincre les élus. « Aujourd'hui, de nombreuses actions ont été menées par des associations qui ont permis de réduire la quantité de déchets destinés à l'incinération ou dirigés vers des maxi-décharges », commente Jocelyn Peyret. Récemment, après une campagne du Fonds mondial pour la nature (WWF) et d'associations locales en lien avec le Cniid, les conseils généraux des Bouches-du-Rhône et de Vendée ont fait le choix d'un plan départemental de gestion des déchets sans incinération. De son côté, le syndicat de communes de la Porte d'Alsace a mis en œuvre un programme de compost et de tri.

Le Cniid mène également la campagne « production propre » auprès des ministères concernés par la gestion des déchets et pour que les industriels s'engagent davantage (financièrement et en matière de prévention écologique) dans la collecte sélective de leurs déchets, et notamment de leurs emballages.

Contact : Cniid, 21 rue Alexandre-Dumas, 75011 Paris, tél. : (00 33) (0) 1 55 78 28 60, site : www.cniid.org, courriel : jocelyn@cniid.org

[1] Le Cniid a d'ailleurs réalisé un documentaire sur les alternatives à l'incinération, disponible au Cniid sous format DVD et VHS pour 20 euros, port compris.

Italie

Micro Kyoto à Bologne

La province de Bologne a entrepris depuis 2001, dans le cadre de son Agenda 21 local, l'initiative Micro Kyoto. Celle-ci consiste à essayer de diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans 60 communes, afin de respecter les engagements pris par l'Italie dans le cadre du protocole de Kyoto.

Coop contre le consumérisme. Cela passe notamment par la promotion des achats verts auprès des particuliers, des entreprises et des administrations. En 2004, une semaine de la consommation responsable et de l'empreinte écologique a été organisée. Puis, des stands d'information sur la consommation responsable ont été tenus dans des supermarchés de la chaîne Coop, organisée sous la forme de coopératives de consommateurs. « *Ces stands étaient situés à l'endroit réservé aux promotions publicitaires, donc idéalement placés* », rappelle Gabriele Bolini, du bureau Agenda 21 de la province. Durant une semaine, des animateurs ont sensibilisé le chaland aux réalités se cachant derrière les bas prix. Une journée a même été consacrée au thème du non-achat comme acte de résistance écologiste au consumérisme. En 2005, le groupe de travail publiera un annuaire de l'économie solidaire (voir page 75). L'ensemble des manifestations a été financé par la province de Bologne.

Contact : Gabriele Bolini, Province de Bologne, Bureau Agenda 21, strada Maggiore 80, 40125 Bologne, tél. : (00 39) 51 65 98 480, site : www.provincia.bologna.it/ag21/, courriel : agenda21@nts.provincia.bologna.it

Chapitre rédigé par Claire Alet-Ringenbach, Sébastien Arnoult, Pascal Canfin, Naïri Nahapétian et Samuel Thirion

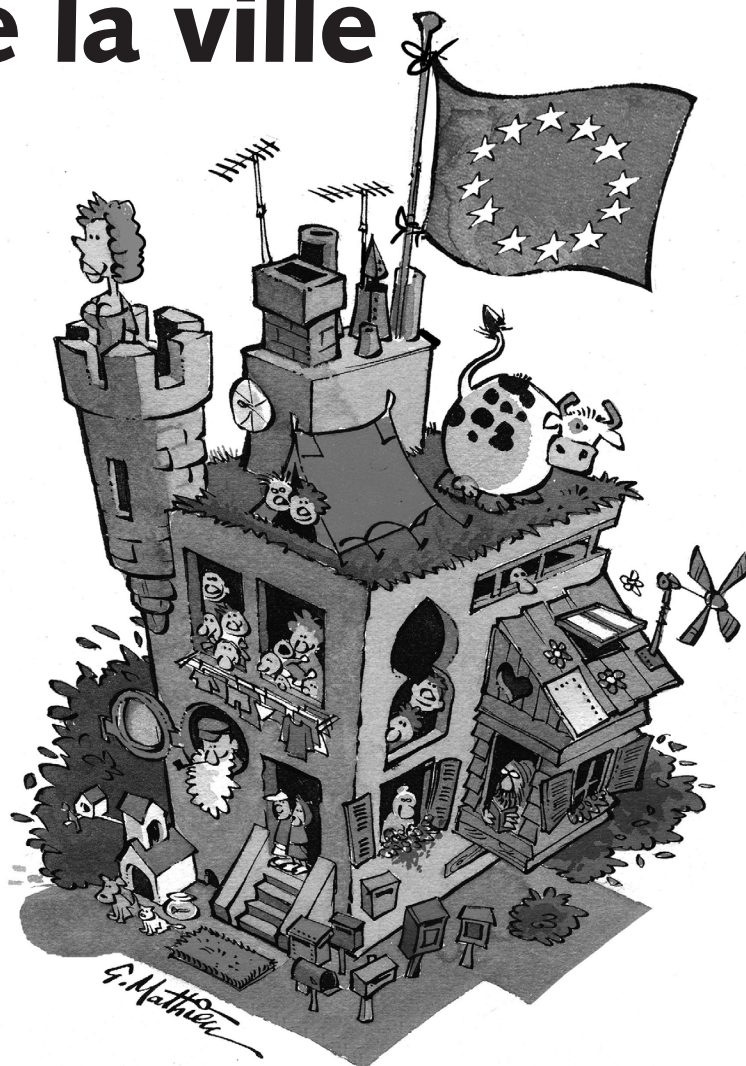
L'association Val Siccomonte

Les 27 exploitants agricoles membres de l'association Val Siccomonte, née en 2001, sont installés sur les collines autour de Fidenza. Un territoire qualifié d'« *oasis de protection de la faune de Siccomonte* » par l'administration provinciale de Parme (l'équivalent du département), qui finance le projet. Souvent éleveurs, fabriquant notamment du fromage parmesan-reggiano, les membres de Val Siccomonte sont sensibles aux questions environnementales et sont également tournés vers l'agrotourisme. L'association les soutient dans la diversification de leurs activités, notamment

à travers la création de fermes pédagogiques. En 2001, Val Siccomonte a signé avec la commune de Fidenza un protocole d'accord, dans le cadre duquel l'association a pu définir un parcours de découverte de la nature. Par ailleurs, elle a initié un partenariat avec une école d'agrotechniciens et d'agronomes, avec laquelle a été réalisée une pépinière gérée par les jeunes.

Contact : Associazione Val Siccomonte, Loc. Cogolonchio n° 18, 43036 Fidenza, tél. : (00 39) 05 24 63 125, courriel : valsiccomonte@libero.it

La politique de la ville



Intervention sur le bâti, soutien aux réseaux associatifs, à la création d'entreprises, aux nouveaux métiers, etc., les villes européennes tentent de répondre d'une façon globale aux problèmes des quartiers en difficulté, en s'appuyant notamment sur la société civile.

Un contrat pour la ville

Dans les pays industrialisés, les villes sont à la fois porteuses de richesses et de nouvelles pauvretés, certains de leurs territoires étant marqués par de profonds dysfonctionnements sociaux. Reflets d'une croissance économique incertaine et du grippage des processus d'intégration sociale, économique, voire culturelle, qui ont fonctionné jusqu'aux Trente Glorieuses.

La France a ainsi dû faire face, depuis les années 80, à des problèmes dans les quartiers périphériques de ses grandes villes. Plus particulièrement dans les grands ensembles construits à la hâte dans les années 60-70 pour répondre à une forte pression démographique, ils concentrent des populations défavorisées, souvent d'origine immigrée, faiblement qualifiées et victimes du chômage. Dans un premier temps, l'action a porté sur le bâti, notamment par la réhabilitation. Mais il est vite apparu que cela ne suffisait pas et qu'une politique transversale était nécessaire afin de sortir ces quartiers de la relégation : il fallait également intervenir sur le social, l'économique, le transport et l'environnement. Cette politique prend la forme en France du contrat de ville, passé entre l'Etat et les collectivités locales concernées avec des partenaires de la société civile, des associations et, dans une moindre mesure, des acteurs économiques. Cette contractualisation se fait avec tous les acteurs, les financeurs souhaitant que les habitants des quartiers visés soient acteurs des projets.

Intégration

Le même problème s'est posé au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Dans cette même logique de contractualisation, au Royaume-Uni, l'Etat central travaille surtout avec les *communities* ^[1] et les associations, les collectivités locales étant tant bien que mal associées en raison de leur statut mal défini par la Constitution. Le programme s'appelle d'ailleurs New Deal for Communities, référence à une vision communautariste qui est loin du modèle universaliste français.

Cet axe d'intervention se retrouve dans les pays du Nord, au-delà du fait que les problèmes rencontrés sont bien moindres. Le Danemark a ainsi développé, à partir de 1997 et sur des quartiers très ciblés, un programme appelé Kvarterløft (*grosso modo* « amélioration du voisinage »), associant régénération urbaine, politiques de l'emploi et de l'éducation et intégration ethnique. Ce programme, dirigé depuis 2001 par le ministère de l'Intégration, applique une méthode de gestion par objectifs, c'est-à-dire que la plupart des activités et des sous-projets sont régis par des contrats détaillés et renégociés chaque année.

[1] Au Royaume-Uni, le terme *community* désigne l'ensemble des habitants d'un territoire, ce qui n'a pas de connotation ethnique a priori, même si les minorités sont reconnues en tant que telles outre-Manche et bénéficient de programmes spécifiques à ce titre.

Centres-ville et périphérie

En Espagne, ces questions ne sont pas prises en compte par l'Etat central. Les politiques menées sont pour la plupart à l'initiative des villes, avec peu d'échanges d'expériences. Chacune a donc, dans les années 90, construit sa

propre politique, en intervenant toujours sur le bâti dans un premier temps. Notamment dans les centres-ville, qui sont souvent, dans les villes méditerranéennes, des quartiers défavorisés, même si on retrouve dans des territoires en périphérie les mêmes problématiques qu'en France, par exemple dans le quartier de la Mina, aux abords de Barcelone (voir page 98).

En Italie, il existe des contrats de quartier, axés dans un premier temps sur l'architecture et l'urbanisme. L'Europe a ici, notamment au travers de ses programmes Urban, influencé la politique italienne, l'Etat créant des fonds nationaux pour élargir ces dispositifs à d'autres villes que celles élues par le programme européen. Une influence qui est également vraie pour l'Espagne et l'Allemagne.

Cette dernière a connu des débuts à l'espagnole, dans le sens où ce sont les villes, notamment Brême et Hambourg, qui ont mené des projets indépendants. Mais avec la réunification, puis la dégradation de la situation économique, l'Etat fédéral a défini une politique en 1999, nommée Soziale Stadt. Dans les villes de l'ex-RDA, une politique de réhabilitation des centres-ville a été menée. Les grands ensembles des banlieues, qui connaissaient alors une mixité sociale, ont vu leurs populations les plus qualifiées s'en aller vers ces centres rénovés, créant des poches de pauvreté. La politique fédérale a permis de remodeler ces quartiers périphériques, souvent avec des démolitions.

Quant aux pays de l'Est, qui sont nettement moins urbanisés, à l'exception de la Pologne, ils pourraient suivre le même chemin que l'ex-RDA. La rénovation des centres-ville risque en effet d'entraîner le départ des classes les plus aisées vivant jusqu'alors dans les banlieues vers ces quartiers. A plus long terme, l'afflux de populations rurales vers les villes occasionnera sans doute des phénomènes de construction à la hâte, comme les pays d'Europe de l'Ouest en ont connu dans les années 60 et 70.

Charlotte Chartan

Les principaux réseaux européens

Eurocities

Réseau institutionnel regroupant les grandes agglomérations de plus de 30 pays, dont toutes les capitales de l'Union européenne, Istanbul en Turquie et Kiev en Ukraine.

Contact : 18 square de Meeûs, B-1050 Bruxelles, tél. : (00 32) 2 552 08 88, site : www.eurocities.org, courriel : info@eurocities.be

Urbact

Programme européen qui met en réseau des villes bénéficiaires des programmes Urban I et

Urban II ou d'un projet pilote urbain, ainsi que celles de plus de 20 000 habitants des nouveaux Etats membres. Il s'agit de développer les échanges d'expériences. Treize sous-réseaux travaillent sur des thèmes comme la formation, le partenariat public-privé, la régénération du tissu urbain, etc.

Contact : 194 av. du Président-Wilson, 93217 La Plaine-Saint-Denis, tél. : (00 33) (0) 1 49 17 46 46, site : www.urbact.org, courriel : info@urbact.org

Allemagne

Best à Berlin

A Berlin, les stigmates de la guerre froide et du mur sont encore visibles. Sans véritablement se mélanger, les quartiers les plus favorisés jouxtent toujours les plus pauvres. Pour contribuer à changer cette situation, six Berlinois ont décidé de lancer le projet Best (Berlin Development Agency for Social Enterprise and Neighbourhood Economy), avec l'aide du Fonds social européen. Cette agence de développement met sur pied des projets d'entreprises à vocation sociale. Un moyen d'encourager les citoyens à s'impliquer dans la vie de leur quartier tout en créant des emplois supplémentaires. Les candidats doivent pour ce faire répondre aux besoins locaux des habitants. Ce projet concentre son action sur trois quartiers au Nord et à l'Est de la ville : Falkplatz, Helmholtzplatz et Boxhagener Platz.

Mobiliser les habitants. Best fonctionne en suivant un certain nombre d'étapes. D'abord mobiliser les habitants d'un quartier en tenant des réunions publiques, puis recueillir toutes les idées d'initiatives qui peuvent avoir un impact social positif sur le quartier. Best teste ensuite la viabilité des projets avec des études marketing et de faisabilité. L'association aide, enfin, à définir la stratégie des projets retenus et valide leur plan d'affaires. Quelquefois, elle va même jusqu'à « amorcer la pompe » en trouvant du capital et les premiers contrats.

Réhabilitation d'un parc public. Peu importe la qualification juridique (coopérative, association, entreprise...), Best encourage toutes les formes de projets qui s'ancrent dans l'économie locale et participent au développement social du quartier. Une de ses « jeunes pousses » s'occupe ainsi de la réhabilitation d'un parc public, un ancien *no man's land* situé le long du mur. Un autre projet propose un restaurant, *Toni Makkaroni*, offrant aux enfants une nourriture saine et équilibrée ainsi que des conseils diététiques. Ce projet est mené en coopération avec l'école primaire du quartier.

Outre les six personnes travaillant à temps partiel pour l'association, Best a aidé à créer huit structures différentes employant en tout une quinzaine de personnes. Le projet Best dispose d'un budget de 250 000 euros pour deux ans, financé à 75 % par des fonds européens, les 25 % restants venant de la ville de Berlin.

Contact : Günther Lorenz, Technologie-Netzwerk Berlin, 29 Wiesenstrasse, 13357 Berlin, tél. : (00 49) 30 46 12 409, site : www.technet-berlin.de, courriel : info@technet-berlin.de

L'école Erika-Mann à Berlin

L'école élémentaire Erika-Mann se trouve dans le quartier de Mitte, au centre de Berlin. 80 % de ses élèves n'ont pas l'allemand pour langue maternelle, 66 % ont des parents avec de faibles revenus. Les classes aisées envoient leurs enfants à l'extérieur du secteur. Afin de rompre avec cette logique de ségrégation, le conseil municipal de Mitte et l'école décident en 2002 de moderniser les couloirs et les cages d'escalier du bâtiment de l'école, datant du début du XX^e siècle. Pour ce faire, ils font appel au Baupiloten, un groupe d'étudiants de la faculté d'architecture de Berlin, piloté par l'architecte Susanne Hofmann. Le projet est géré par l'association à but non lucratif Quartiersmanagement Pankstrasse ^[1], dans le cadre du programme fédéral Soziale Stadt, pour les quartiers en difficulté (www.soziale.stadt.de). Il a été achevé en octobre 2003.

Un dragon d'argent. Les étudiants en architecture ont construit avec les enfants l'histoire du dragon d'argent et donné une nouvelle vie au bâtiment. Le « parlement de l'école », formé par les délégués de classe, a fait un choix parmi les modèles proposés par les étudiants. Pour un résultat architectural ludique et fonctionnel. Fini les couloirs et autres espaces de circulation conventionnels. Au rez-de-chaussée, c'est la tanière, avec des plantes vertes baignées dans une lumière ultraviolette. Au premier étage, voiles transparents et armoires en tissu évoquent le souffle du dragon. Au deuxième, l'animal fantastique prépare son envol, les tables ont pris la forme d'ailes, etc.

De nouveau confiance. Plus d'un an après la fin des travaux, les effets se font déjà sentir. Les élèves, comme les parents et les habitants de Mitte, ont davantage confiance dans leur quartier. Et l'école est devenue un lieu très prisé. Elle a lancé d'autres initiatives pour l'amélioration des lieux publics, telles que la création du Kilomètre de l'art, le long de la rue en face de l'école, avec des dessins d'enfants. Le projet de réhabilitation des couloirs de l'école a mobilisé autour de lui de nombreux acteurs, dont la municipalité de Mitte, le gouvernement fédéral, le département développement urbain du Sénat dans le cadre du programme Soziale Stadt, l'association pour la culture turque... Les armoires pour les manteaux et les chaussures des enfants, ainsi que les chaises ont quant à elles été fabriquées par des centres de réinsertion et de qualification.

Contact : Sükran Altunkaynak, Quartiersmanagement Pankstrasse, Prinz-Eugen Strasse 1, 13347 Berlin, (00 49) 30 74 74 63 47, site : www.pankstrasse-quartier.de, courriel : saltunkaynak@list-gmbh.de

[1] Il en existe plusieurs à Berlin, qui sont chargés de représenter les intérêts des habitants de différentes zones de la ville.

Belgique

Formeville à Bruxelles

Agents de prévention et de sécurité, gardiens de parc, éducateurs de rue, etc., les pouvoirs locaux belges ont créé de nouveaux métiers, porteurs de cohésion sociale, dans les espaces publics. Sans que les personnes occupant de tels postes, souvent issues de l'insertion professionnelle, n'aient suivi de formations adéquates, notamment sur des thèmes comme la gestion de la violence, la prévention des conflits ou le dialogue interculturel. L'association belge Formeville, créée en 2003 et située à Bruxelles, tente d'y remédier et propose, entre autres, des formations à la communication alliant jeux de rôle et analyse de cas concrets.

Adaptation aux besoins. « *Nous collaborons avec une quinzaine de communes de la région de Bruxelles. Selon les caractéristiques des quartiers dans lesquels travaillent les participants aux formations, la description des fonctions et des besoins varie considérablement* », explique Jean-François Herz, coordinateur de l'association. C'est donc avec les services municipaux concernés, notamment celui en charge de la prévention, et parfois directement avec les participants, que le contenu des prestations est déterminé. Au total, Formeville a suivi environ 200 personnes en 2004. Les formations sont financées par le Fonds social européen, au titre de l'Objectif 3, qui vise la modernisation des politiques et des systèmes d'éducation, de formation et d'emploi.

Contact : Jean-François Herz, coordinateur de Formeville, 22 rue du Vallon, 1210 Bruxelles, tél. : (00 32) 2 218 13 74, site : www.formeville.be, courriel : info@formeville.be

Promouvoir la participation

L'association belge Habitat et participation, organisme de recherche et de formation créé en 1982, cherche, entre autres, à promouvoir des prises de décision interactives entre pouvoirs publics et habitants, notamment dans les projets urbanistiques et architecturaux. En 1999, l'association a adapté au contexte belge des cahiers de formation des Nations unies adressés aux acteurs politiques locaux. Ces cahiers portent sur douze thèmes, dont un module participation. Dans ce cadre, Habitat et participation a délivré, en 2001 et 2002, des formations sur la gestion participative de projets en direction d'élus de la région de Wal-

lonnie et de celle de Bruxelles : apprendre à négocier, à communiquer et à faire participer les habitants à leurs projets, que ce soit pour la création d'une nouvelle école ou le lancement d'un journal local. Ces sessions ont été élaborées avec le ministère des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la région wallonne et l'administration des pouvoirs locaux de la région bruxelloise.

Contact : Habitat et participation, 1 place des Peintres, bte 4, 1348 Louvain-la-Neuve, tél. : (00 32) 10 45 06 04, site : www.habitat-participation.be, courriel : habitat.participation@swing.be

Espagne

Le quartier de la Mina à Sant Adrià de Besòs

Le quartier de la Mina, à Sant Adrià de Besòs, commune limitrophe de Barcelone, fait partie de ces ensembles construits à la fin des années 60 afin de reloger les habitants des bidonvilles qui entouraient alors la grande agglomération catalane. Des logements construits dans l'urgence, pour accueillir des groupes de populations défavorisées, et notamment les gitans. Au fil des années, le quartier a accumulé de nombreux handicaps (surpopulation, dégradation de l'environnement, drogue, etc.), pour finir par reproduire les mêmes difficultés que dans les bidonvilles, version « verticale » cette fois.

Une plate-forme d'associations. Créée en 1997, la Plate-forme des associations et résidents du quartier, Plataforma d'entitats i veïns de La Mina, rassemble aussi bien des habitants à titre individuel que des associations de parents d'élèves, de locataires, de défense des femmes du quartier, un collectif d'alphabétisation ou un centre culturel gitan. En organisant tous les quinze jours des réunions ouvertes à tous sur les événements du quartier, en soutenant des activités interassociatives et en entretenant des relations avec les différentes administrations, elle cherche à améliorer la qualité de vie, mais aussi le dialogue entre, d'une part, habitants et associations, et, d'autre part, les différents services publics du quartier.

Un plan de transformation. Elle est financée par les cotisations de ses membres, mais reçoit également maintenant des subventions du Consorcio del Barrio de la Mina, consortium créé en 2000 par la communauté autonome de Catalogne, les municipalités de Sant Adrià de Besòs et de Barcelone, ainsi que la députation de Barcelone (équivalent de notre département) pour mener à bien un plan de transformation ambitieux du quartier. Un plan qui s'inscrit dans le cadre du programme Urban II, financé par le Fonds européen de développement régional (Feder) et qui devrait s'achever en 2010. Ce plan prend notamment en compte l'éducation, l'urbanisation, la lutte contre l'exclusion sociale, mais aussi le développement de la vie communautaire et associative. La Plate-forme y participe donc à ce titre. Elle suit également tous les projets d'aménagement et de travaux prévus sur la zone et a pour rôle d'en informer les habitants.

Contacts : Plataforma d'entitats i veïns de La Mina, Carrer Xaloc 5, 08930 Sant Adrià de Besòs, tél. : (00 34) 93 381 42 05, site : www.desdelamina.net/plataforma, courriel : plataforma@desdelamina.net
Consorcio del barrio de la Mina, Mar 12, 08930 Sant Adrià de Besòs, tél. : (00 34) 93 462 00 20, site : www.barrimina.org, courriel : mluesma@barrimina.org

France

Espace projets interassociatifs à Vaulx-en-Velin

Avec ses grands ensembles des années 70, Vaulx-en-Velin, commune de la banlieue lyonnaise, « *a été un des laboratoires de la politique de la ville* », note Saïd Kebbouche, directeur de l'association Espace projets interassociatifs (EPI). « *Nous avons pu inscrire notre action dans ce cadre* », ajoute-t-il. C'est en 1991 qu'EPI est fondée, elle rassemble alors une quarantaine d'associations (communautaires, culturelles, de locataires...), notamment pour lutter contre le racisme et l'exclusion.

Soutien aux associations. Son objectif principal est de soutenir les associations locales, en accompagnant leurs projets, en leur fournissant un soutien logistique et une aide administrative et en leur proposant des formations (l'association vient de recevoir un agrément pour cela). Elle organise aussi des rencontres interassociatives. « *En accompagnant les associations, nous les rendons plus autonomes, et donc plus ouvertes à des actions collectives* », souligne Saïd Kebbouche. Des rencontres et des événements sont organisés en commun sur des thèmes comme l'économie sociale, la culture, le conflit israélo-palestinien, l'Europe, etc. Un collectif sur le logement a aussi vu le jour, à l'heure où un grand projet de renouvellement urbain prévoit la réhabilitation du quartier du Mas-du-Taureau, dont une des grandes tours a été démolie en janvier 2005.

Financement sur le projet global. A l'heure actuelle, EPI compte près de 80 associations adhérentes et travaille en réseau avec plus de 200 sur toute l'agglomération lyonnaise. A quelques exceptions près, EPI n'est pas financée sur des actions concrètes, mais sur son projet global. « *Nous ne voulions pas être des opérateurs d'une politique, mais des acteurs. Nous avons négocié, dans le cadre du contrat de politique de la ville, que les financements ne soient pas conditionnés par un "saucissonnage" de nos actions. En 1994, nous sommes arrivés à un accord avec l'Etat, la ville de Vaulx-en-Velin, le Fonds d'action sociale et la Caisse des dépôts et consignations [qui s'est désengagée par la suite, ndlr], sur une convention d'objectif pluriannuelle* », explique Saïd Kebbouche. Ce qui donne une plus grande souplesse dans les réponses aux demandes des associations. EPI dispose d'un budget d'environ 200 000 euros. Elle cherche en même temps à diversifier ses sources de financement : autofinancement par les formations, Fonds social européen dans le cadre de la politique de la ville, etc.

Contact : Saïd Kebbouche, EPI, 13 chemin Auguste-Renoir, 69120 Vaulx-en-Velin, tél. : (00 33) (0) 04 78 79 52 79, site : www.espaces-projets-interassociatifs.org, courriel : espaces-projets-interassociatifs@wanadoo.fr

Alagadom à Limoges

La cité HLM Victor-Thuillat est l'une des plus anciennes de Limoges. Lors de sa réhabilitation, en 1999, une unité de vie pour les personnes âgées à mobilité réduite y a été intégrée, composée de seize logements. L'Association de Limoges pour l'accompagnement du grand âge à domicile (Alagadom), créée en 1996, est à l'initiative de ce projet. Elle l'a porté devant le conseil général, puis auprès de l'office HLM pour la partie locaux et la Mutualité de la Haute-Vienne pour la gestion de l'unité.

Rompre avec l'isolement. « *Il s'agissait aussi de rompre avec l'isolement des résidents. C'est pourquoi nous proposons des activités qui sortent les personnes âgées de leurs quatre murs* », explique Danièle Wermelinger, présidente de l'association. Pour cela, des animations à destination des résidents (concerts, ateliers de porcelaine, etc.) sont organisées, à l'intérieur de l'unité ou en dehors, le transport étant alors assuré par Alagadom. Certaines activités s'adressent d'ailleurs à tous les retraités du quartier. Des échanges ont également lieu avec les enfants de l'école maternelle du quartier, ainsi qu'avec la bibliothèque municipale (lectures contées, etc.). Alagadom dispose d'une centaine d'adhérents et d'une dizaine de bénévoles. Elle vit de leurs cotisations et a remporté des prix nationaux, comme, en 2001, le concours Ecureuil association de la Caisse d'épargne.

Contact : Danièle Wermelinger, Alagadom, 25 rue de Lostende, 87100 Limoges, tél. : (00 33) (0) 5 55 37 00 28.

Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (Mous) de Stains

En Seine-Saint-Denis, les conventions cadres ou contrats de ville concernent plus de vingt des quarante communes du département, dont Bobigny, Montfermeil, Stains... Au niveau municipal, la mise en œuvre de ces dispositifs repose sur un comité de pilotage politique (coprésidé par le préfet et le maire) et une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (Mous), chargée notamment de l'animation et de la coordination des partenaires au plan local. Ces Mous sont souvent intégrées, en tant que services, au sein des municipalités.

Ce n'est pas le cas à Stains, où la Mous créée en 1991 est une association. « *Nous restons très proches de la ville, notre président est d'ailleurs le maire de Stains* [Michel Beaumale,

PCF]. *Cependant, notre statut change beaucoup de choses pour les partenaires, qui siègent tous à notre conseil d'administration. Il offre notamment une plus grande souplesse dans la mise en œuvre et est un véritable espace de médiation* », explique Fereshteh Tabib, chef des projets de la Mous. La Mous cherche à faire participer activement les habitants, notamment en soutenant des lieux d'échanges, réunissant commerçants, enseignants, assistantes sociales, habitants, et en intégrant leurs remarques relatives aux différents projets.

Contact : Fereshteh Tabib, Mous, 7 rue Lamarline, 93240 Stains, tél. : (00 33) (0) 1 48 22 76 80, courriel : mous.clos@wanadoo.fr

Pays-Bas

Immigranten aan Zet ! à Amsterdam

Plus de 40 % des habitants du quartier du Spaarndammerbuurt, situé à l'ouest d'Amsterdam, dans le district de Westerpark, sont d'origine étrangère ; ils viennent notamment de Turquie, du Surinam et du Maroc. Le projet Immigranten aan Zet ! (Immigrants en action !), initié en 2001, est porté par le district et des associations du quartier, notamment le Wijkopbouworgaan Spaarndammer en Zeeheldenbuurt, centre de voisinage pour la participation du quartier. Son but est d'intégrer à la vie locale les personnes d'origine immigrée, « *pour qu'elles aient accès à tous les services sociaux et bénéficient, sans discrimination, des politiques locales mises en place* », explique Jet Van den Biggelaar, chargée du programme pour le district.

Cours de néerlandais. Immigranten aan Zet ! propose des cours de langue, explique quels sont les services dont chacun peut bénéficier et organise des réunions afin de sensibiliser les nouveaux arrivants à la culture néerlandaise. Le programme encourage la participation des habitants d'origine immigrée à la transformation de leur environnement, notamment lors de la rénovation des logements et des rues. De plus, Immigranten aan Zet ! recueille et traite les demandes des minorités, notamment autour de problèmes de sécurité ou de santé pour les femmes. Il organise d'ailleurs des réunions, en collaboration avec d'autres associations locales, afin de discuter des problèmes rencontrés et de permettre ainsi une meilleure intégration de ces populations au sein de la vie du quartier.

250 000 euros. Deux personnes du Wijkopbouworgaan sont employées à temps plein pour mettre en place les diverses activités contenues dans le programme. Immigranten aan Zet ! est notamment financé par le conseil du district de Westerpark, par la ville d'Amsterdam et par des fonds européens. Son budget atteint près de 250 000 euros sur six ans (janvier 2001-décembre 2006), dont près de 70 000 euros proviennent du programme Urban II. Depuis 2001, « *c'est plusieurs centaines de personnes qui ont ainsi pu être aidées dans le cadre de ce programme. Notre but est que d'ici cinq ou six ans, ces dernières soient capables de saisir toutes les opportunités offertes et qu'elles se sentent chez elles à Spaarndammerbuurt* », ajoute Jet Van den Biggelaar.

Contact : Jet Van den Biggelaar, Projectbureau SpaarndammerHout Westerpark, Postbus 141, 1000 AC Amsterdam, tél. : (00 31) 205 810 163, courriel : wzejeb@westerpark.nl

Suisse

Birch à Schaffhausen

A Schaffhausen, dans le quartier de Breite, le complexe de Birch concentre depuis longtemps une population défavorisée, en grande partie immigrée, notamment d'origine albanaise et tamoule. Birch a acquis une réputation de ghetto qui fait fuir. Un problème que tente de résoudre Logis Suisse, association d'aide au logement qui possède près de 50 % des appartements du complexe. En 2002, elle réunit autour d'une table la municipalité de Schaffhausen, l'Office fédéral pour le logement, le comité de riverains de Birch et l'association des habitants de Breite pour repenser l'avenir de Birch.

Ethnopoly. Résultat : un projet combinant des mesures sociales, culturelles et architecturales pour améliorer la qualité de vie des riverains. A la demande des habitants, l'aire de jeux a été rénovée et la création d'un centre social décidée. La Birchweg, axe routier important, a vu son trafic réduit grâce à des aménagements qui permettent aux enfants de jouer dans la rue et en font un lieu de rencontre pour les riverains. Des cours d'allemand sont proposés aux femmes immigrées. Un jeu interculturel de plein air nommé Ethnopoly a été organisé pour les enfants. Enfin, le Fonds de financement de programmes contre le racisme et pour les droits de l'homme a en partie financé une vidéo réalisée par des jeunes de Birch, qui sont allés interviewer des habitants sur la xénophobie et sur leur vie quotidienne dans le complexe.

Contact : Beat Schmocker, Sozialreferat, Oberstadt 23, 8200 Schaffhausen, tél. : (00 49) 52 632 53 50, site : www.bwo.admin.ch, courriel : beat.schmocker@stsh.ch

Chapitre rédigé par Sébastien Arnoult et Charlotte Chartan

Des points d'info dans les quartiers de Berne

Dans le cadre du projet de développement urbain Ouest-Est de Berne, Vereinigung für Beratung, Integrationshilfe und Gemeinwesenarbeit (VBG, association de consultation, d'aide à l'intégration et de travail de la communauté) a mis en place des points d'information dans les quartiers Est, Ouest et Nord de la ville. Ceci afin de renforcer la participation locale des habitants et de lutter contre l'invasion des prospectus dans la ville. Une initiative soutenue par le service de l'Agenda 21 local qui a mobilisé 100 000 euros. Au nombre de dix, ces points d'infos mettent à

disposition du public des petites annonces, des informations sur des événements locaux, etc. Le service est déjà très utilisé à l'Est. Une personne au chômage a été embauchée pour s'occuper de la collecte des infos. Une dimension d'insertion à l'origine même du projet, monté en partenariat avec un atelier de travail du métal, ainsi que de son centre de formation et d'emploi pour les jeunes.

Contact : VBG, Bollwerk 39, Postfach 653, CH-3000 Berne 7, tél. : (00 41) 31 312 50 06, site : www.vbgbern.ch, courriel : info@vbgbern.ch

Droits de l'homme et égalité des chances

De la défense des droits de l'homme à la lutte contre les discriminations, en passant par les initiatives visant à développer la vie associative et la participation citoyenne, voici des actions qui contribuent à renforcer la démocratie.

Enjeux
Insertion
Finances
Consommation
Environnement
Quartiers
Démocratie
International
Conseils

Pour une Europe des droits de l'homme

L'Association européenne pour la défense des droits de l'homme (AEDH) regroupe toutes les associations de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) membres de l'Union européenne des Vingt-cinq. Son président, Dan Van Raemdonck, rappelle la nécessité de défendre les droits fondamentaux civils et politiques, ainsi que les droits économiques et sociaux au niveau européen.

Y a-t-il différentes traditions de défense des droits de l'homme en Europe ? La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, dont l'AEDH est membre associé, appartient à une tradition plutôt francophone se distinguant de la tradition anglo-saxonne à laquelle s'apparenterait plutôt Amnesty international, par exemple. Cette tradition francophone est à vocation politique, au sens d'une intervention dans la cité pour promouvoir et garantir les droits de l'homme sur le territorial national. Amnesty international, de son côté, travaille plutôt en direction d'autres pays et intervient à l'extérieur du territoire. Cela implique une gestion différente des rapports avec les autorités publiques, dont l'appui est nécessaire pour faire aboutir ces actions qui mettent en cause d'autres Etats. Des organisations comme les Ligues des droits de l'homme agissent plus clairement comme des contre-pouvoirs. De même, les associations de défense de droits de l'homme de tradition anglo-saxonne voient leur rôle avant tout comme une défense des droits civils et politiques, alors que les structures de tradition francophone se mobilisent également sur les droits économiques et sociaux.



D.R.

Dan Van Raemdonck,

président de la Ligue des droits de l'homme de Belgique francophone et de l'Association européenne pour la défense des droits de l'homme (AEDH).

Quels sont les enjeux liés aux droits de l'homme au niveau européen ?

La sécurité est un enjeu important pour les droits de l'homme depuis le 11 septembre 2001. Car la consolidation d'un espace de sécurité met aujourd'hui en danger un certain nombre de libertés fondamentales (liberté d'expression, de manifestation) et entraîne des violations constantes du droit à la vie privée. Un autre enjeu important est le droit des étrangers, et notamment celui des réfugiés, gravement remis en cause par le projet d'instaurer un asile interne, à l'image du système appliqué entre l'Italie et la Libye, sorte de « zone de protection » proche du territoire de départ. Et surtout loin du territoire d'arrivée en Europe ! L'Europe externalise ainsi ses responsabilités et ne remplit pas ses engagements internationaux en matière d'asile.

De même, en ce qui concerne la politique sociale et la lutte contre l'exclusion, de nombreuses législations vont dans un sens qui bride l'accès aux prestations sociales (les contrats d'insertion, le conditionnement des allocations sociales par exemple).

L'AEDH a précisément pour vocation d'intervenir sur ces questions au niveau de l'Union européenne, dont les prises de décision ont un impact important sur les territoires nationaux. Le contrôle citoyen sur la politique européenne est d'autant plus essentiel que le Parlement européen a encore un rôle limité et n'a pas le pouvoir de faire contrepoids à l'exécutif européen.

Dernièrement, notre association a pris position dans le débat sur l'Agence européenne des droits de l'homme, projet de transformation de l'observatoire européen actuel contre le racisme, dont nous souhaitons qu'elle soit dotée de vrais moyens. Car aujourd'hui, le schéma d'agence européenne avec un conseil d'administration composé de représentants des Etats risque d'entraîner la paralysie de cette institution. Nous devons être vigilants pour qu'elle soit autonome et critique, sinon, elle ne sera d'aucune pertinence. Nous rédigeons par ailleurs chaque année un rapport sur la situation des droits de l'homme en Europe, que nous publions en même temps que le rapport du Parlement européen sur le même thème. Celui-ci, d'ailleurs, en tient généralement largement compte.

De même que l'Europe s'est élargie à dix nouveaux Etats membres, votre association a récemment accueilli de nouveaux membres des pays de l'Est. Cela implique-t-il pour vous de travailler sur de nouveaux sujets ?

Attention, le respect des critères de Copenhague (qui incluent le respect des droits fondamentaux) n'est pas toujours garanti dans ces pays, alors qu'il s'agissait d'une des conditions pour l'adhésion à l'Union. Cela étant, les lignes budgétaires affectées aux questions des droits de l'homme sont entièrement tournées vers les nouveaux adhérents ou vers les pays tiers. Il est vrai que nous accordons une attention particulière dans ces nouveaux pays membres aux discriminations à l'égard des femmes ou des Roms, aux violences policières...

Les principaux réseaux européens

The Human Rights and Democracy Network (HRDN)

Le Réseau pour les droits de l'homme et la démocratie est une organisation qui agit au niveau des institutions européennes. Il regroupe vingt organisations non gouvernementales (ONG) européennes, allant d'Amnesty international à Human Rights Watch, en passant par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT).

Contact : c/o OMCT Europe, 19 rue du Marceau, B-1000 Bruxelles, Belgique, tél. : (00 32) 02 218 37 19, site : www.omct.org, cour-

riel : omcteuropa@omct.org

European Network Against Racism (Enar)

Le Réseau européen contre le racisme regroupe près de 200 organisations partout en Europe, dont l'Acat (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) en Allemagne, la Cimade en France, etc. Il a pour but de lutter contre la discrimination raciale et de « célébrer la multiculturalité ».

Contact : 43 rue de la Charité, B-1210 Bruxelles, tél. : (00 32) 02 229 35 70, site : www.enar-eu.org, courriel : info@enar.org

Enjeux
Insertion
Finances
Consommation
Environnement
Quartiers
Démocratie
International
Conseils

Nous trouvons néanmoins dommage (voire dangereux) que les « ex-Quinze » se reposent ainsi sur leurs lauriers et fassent comme si tout était parfait chez eux. Nous souhaiterions qu'il existe des lignes budgétaires spécifiques pour les droits de l'homme dans l'ensemble de l'Union européenne des Vingt-cinq, notamment pour l'éducation à la citoyenneté (et à une citoyenneté de résidence) et aux droits humains.

La construction européenne a-t-elle aussi permis des progrès en matière de droits de l'homme ?

Certes, on peut se réjouir que les droits de l'homme fassent partie des préoccupations affichées de l'Union européenne, via la Charte des droits fondamentaux intégrée dans le traité constitutionnel actuellement en cours de ratification. Mais les moyens ne sont malheureusement pas à la hauteur des discours. Bien entendu, les standards en matière de droits fondamentaux ont pu être relevés dans les pays au moment de leur candidature à l'adhésion, ce qui a souvent été synonyme de progrès, plus particulièrement en matière de lutte contre toute forme de discrimination. Cela étant, l'harmonisation des politiques européennes, en matière de sécurité, d'asile ou de migration ou encore en matière sociale, a conduit souvent à ne prendre en considération que le plus petit dénominateur commun de garantie des droits, ce qui a provoqué et provoque encore des régressions. Les progrès dans ce domaine ne sont pas linéaires et réclament une vigilance de tous les instants. La démocratie nécessite en effet un travail continu de dialogue, de débat et de confrontation.

Propos recueillis par Naïri Nahapétian

Autriche

The World of NGOs

L'organisation autrichienne The World of NGOs est une plate-forme d'information et de prestation de services destinée aux acteurs du tiers secteur en Autriche et en Europe. « *Il y a dix ans encore, explique Christiana Weidel, fondatrice et présidente de l'organisation, les ONG jouaient le rôle d'une force d'opposition au pouvoir de l'Etat. Aujourd'hui, du fait de leur indépendance par rapport aux pouvoirs publics et au marché, de leur potentiel d'innovation et de leur image positive auprès du grand public, elles ont de plus en plus un rôle de soutien à l'accomplissement de missions d'intérêt collectif autrefois dévolues à l'Etat.* » Renforcer ce rôle en favorisant les contacts entre les acteurs du tiers secteur, en les aidant à se professionnaliser et à développer leur indépendance financière, telle est la mission que s'est fixée The World of NGOs.

Pour le tiers secteur. The World of NGOs a un budget global d'environ 95 000 euros. En échange d'une cotisation annuelle de 36 euros, les 60 organismes membres ont accès à des outils et à des services conçus pour eux. Hormis la traditionnelle *newsletter* qui informe sur l'actualité du tiers secteur en Autriche, en Europe et dans le monde, l'organisation publie un « *Annuaire annuel du tiers secteur* ». Il donne accès à un groupe choisi de conférenciers et de formateurs spécialisés dans des domaines allant du management des organisations à but non lucratif au marketing social, en passant par le sponsoring et la collecte de fonds, ainsi que la coopération européenne. Parmi les prestations payantes, dont le tarif est déterminé en fonction des ressources du client, The World of NGOs propose notamment une aide à la création de portails Web. L'organisation joue également un rôle d'information sur les modes de financement indépendant, « *garants de l'autonomie des acteurs du tiers secteur* », explique Christiana Weidel.

Dans le monde germanophone. Parallèlement, différentes campagnes sont menées dans le monde germanophone en coopération avec les pouvoirs publics. La plate-forme participe, par exemple, aux actions de la Centrale fédérale pour l'éducation politique en Allemagne et à celle du ministère autrichien des Affaires sociales pour promouvoir l'égalité hommes-femmes dans la vie publique. Créée un an après l'entrée de l'Autriche dans l'Union européenne, l'ONG met l'accent sur la consolidation du tiers secteur au niveau européen, participant notamment au Comité européen des associations d'intérêt général (Cedag).

Contact : The World of NGOs, Spiegelgasse 8/5, 1010 Vienne, tél. : (00 43) 1 513 17 28, site : www.ngo.at, courriel : contact@ngo.at

Enjeux
Insertion
Finances
Consommation
Environnement
Quartiers
Démocratie
International
Conseils

Belgique

Le Centre bruxellois d'action interculturelle

Comment développer une meilleure participation des élèves récemment immigrés quand on est enseignant ? Comment interroger sa conception de l'autorité face à des publics qui ont d'autres références ? Voici des exemples de questions que se posent les participants aux formations du Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI). Afin de lutter contre les discriminations ethniques, cette association assure une information sur ce sujet à Bruxelles et dans la communauté francophone de Belgique.

Bruxelles en couleurs. L'accompagnement associatif est la principale fonction du CBAI, qui intervient à la demande de publics divers et fournit des services aux associations. En outre, le CBAI joue souvent le rôle de médiateur entre les autorités locales et les associations. Et chaque année, le festival Bruxelles en couleurs, créé par le CBAI et plusieurs autres associations, anime les communes bruxelloises.

L'équipe, elle-même multiculturelle, se compose de 21 salariés. 300 personnes par an suivent des formations : animateurs et cadres associatifs, équipes pédagogiques et travailleurs sociaux, personnes travaillant dans des dispositifs publics liés à la cohabitation interculturelle et la cohésion sociale. Le centre reçoit 500 demandes de documentation par an. Il est financièrement soutenu par la Commission communautaire française (Cocof) – l'institution représentative des francophones bruxellois –, Bruxelles-Formation (l'organisme public chargé de la formation professionnelle francophone à Bruxelles), le Fonds social européen, etc. Son budget est de 900 000 euros.

Contact : CBAI, 24 av. de Stalingrad, B-1000 Bruxelles, tél. : (00 32) 02 289 70 50, site : www.cbai.be, courriel : info@cbai.be

Fondation solidarité

Promouvoir la solidarité entre entrepreneurs, représentants politiques et syndicaux, acteurs associatifs, chercheurs, tel est le projet de la Fondation solidarité en Belgique. Celle-ci apporte son expertise, principalement aux structures de l'économie sociale, autour de cinq thèmes : économie et emploi, éducation et formation, santé et logement, développement local, culture. Pour cela, elle réalise des études et organise des colloques, le plus souvent transeuropéens. Elle a récemment réa-

lisé une étude concernant différents pays européens sur les actions contre les discriminations ethniques mises en œuvre conjointement par des entreprises et des ONG, dont la rédaction a mobilisé des acteurs de l'économie sociale. La fondation est particulièrement engagée dans le mouvement pour la définition de nouveaux indicateurs socio-économiques.

Contact : 66 rue Coenraets, B-1060 Bruxelles, tél. : (00 32) 2 535 06 63, site : www.fondation-solidarite.be, courriel : info@fondation-solidarite.org

France

Le Comité contre l'esclavage moderne en France

Arrivée de Tunisie en 1988 avec la promesse d'un travail et de papiers, Habiba R. a été employée durant deux ans comme « bonne » chez un couple lyonnais. Sans être rémunérée. Le couple a été condamné en 2004 à trois mois de prison avec sursis et au versement de dommages et intérêts. Ce type d'exploitation s'assortit bien souvent de la confiscation des papiers d'identité et de mauvais traitements pouvant aller jusqu'à des sévices graves. Si ces cas sont désormais connus, c'est grâce au travail acharné du Comité contre l'esclavage moderne (CCEM), qui a attiré l'attention de l'opinion et des pouvoirs publics sur ce phénomène longtemps resté invisible et pourtant très répandu. Depuis sa création en 1994 par Dominique Torrès, journaliste, le comité s'est penché sur plus de 438 dossiers.

Enquête et soutien. Constitué d'une petite équipe de permanents (une assistante sociale, deux juristes, un secrétaire général et la présidente Zina Rouabah) et d'un réseau de plus de 80 bénévoles (avocats, psychologues, médecins ou familles d'accueil), le comité enquête sur les cas qui lui sont signalés, prend contact avec les victimes, les encourage à porter plainte et les accompagne auprès des instances judiciaires et administratives.

Officiellement, l'esclavage a été aboli en France en 1848. Deux articles du code pénal (225-13 et 225-14) rassemblent des éléments d'infraction autour de l'abus de vulnérabilité ou de dépendance et condamnent les services non rétribués ainsi que les conditions de travail ou d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine. Ce sont ces textes qui ont permis au comité d'obtenir 22 condamnations au pénal depuis sa création, à côté de 18 autres devant des juridictions sociales. Résultat positif, mais encore insuffisant au vu des 159 plaintes déposées. C'est pourquoi le comité intervient sans relâche auprès des pouvoirs publics afin de faire évoluer la législation française.

Changer la loi. Sous l'impulsion du comité, une mission d'information parlementaire a été lancée en 2001, qui a abouti à une proposition de loi sur la répression de la « traite des êtres humains ». Certains éléments de ce projet ont été repris dans la loi de mars 2003 sur la sécurité intérieure. En intervenant auprès du ministère des Affaires étrangères, le comité a également réussi à faire progresser la situation des victimes « employées » par des diplomates, qui représentent environ 20 % des cas recensés. Ainsi, depuis 2000, la délivrance des autorisations de séjour pour ces employés est liée à l'établissement d'un contrat de travail, et les personnes concernées sont, une par une, informées sur leurs droits.

Contact : CCEM, 31 rue des Lilas, 75019 Paris, tél. : (00 33) (0) 1 44 52 88 90, site : www.esclavagemoderne.org, courriel : infoccem@wanadoo.fr

Enjeux
Insertion
Finances
Consommation
Environnement
Quartiers
Démocratie
International
Conseils

Romeurope France

Le collectif Romeurope lutte contre les discriminations dont sont victimes les Roms ou Tsiganes en Europe centrale, dans les Balkans, mais aussi dans les autres pays de l'Union européenne. Il a été créé par Médecin du monde France, en partenariat avec Médecins du monde Espagne et Grèce. Il réunit des associations nationales en Allemagne, en Espagne, en France, au Portugal, en Italie et en Grèce (associations de défense des droits de l'homme, de lutte contre le racisme, comme, en France, la Ligue des droits de l'homme), des comités de soutien locaux aux populations roms (réunissant souvent les sections locales de ces associations, ainsi que des particuliers ou des militants politiques) et des représentants de la communauté rom (comme Identité rom) dans ces mêmes pays.

Services pratiques. Tous ces acteurs offrent à la communauté rom des services pratiques : aide pour remplir les papiers administratifs, assistance médicale ou traduction. Le collectif coordonne différentes équipes locales de soutien et milite auprès des pouvoirs publics locaux et nationaux pour un meilleur accès à la santé, à l'éducation, au logement et au droit. Son action auprès des collectivités locales a commencé à porter ses fruits en France : certaines communes et conseils généraux ont pris des mesures pour améliorer les conditions de vie des Roms : Lyon, Nantes, Lieusaint, Achères, Saint-Denis, Choisy-le-Roi, ou le conseil général du Val-de-Marne...

La fuite de l'Etat. Mais le chemin parcouru est insuffisant en l'absence d'un appui de l'Etat et d'une volonté politique forte sur le plan national. Romeurope France critique notamment le fait que le gouvernement renvoie à chaque préfet la responsabilité des conditions de vie déplorables sur les terrains occupés par ces familles. En l'absence de directives nationales, explique le collectif, des décisions sont prises sous la pression d'élus locaux et de riverains pour des évacuations sans délai, conduisant à simplement déplacer le problème et entraînant une détérioration de la situation de ces populations. Par ailleurs, les préfets, représentants de l'Etat, utilisent quotidiennement la clause « insuffisance de ressources », prévue dans les accords de Schengen, pour justifier des reconduites aux frontières de ces populations. Romeurope France dénonce cette application de la loi.

La branche française du collectif milite également pour que l'Etat prenne l'initiative de tables rondes départementales ou régionales, afin de définir des solutions pérennes et adaptées avec les élus locaux de bonne volonté.

Contact : Michèle Mézard, Romeurope France, Médecins du monde, 62 rue Marcadet, 75018 Paris, tél. : (00 33) (0) 1 44 92 15 32, courriel : rom.europe@medecinsdumonde.net

Femmes inter associations (FIA) en France

Femmes inter associations (FIA) est un réseau de 120 associations de femmes, pour la plupart issues de l'immigration, qui agissent sur tout le territoire français pour l'insertion sociale, professionnelle et économique des femmes. Présente sur le terrain depuis plus de quinze ans, FIA accompagne et aide ces associations à construire leurs projets. FIA fait ainsi un travail d'information (par l'édition régulière du bulletin *Regards. Femmes d'ici et d'ailleurs*), d'appui technique aux associations, de formation et d'organisation de rencontres et de séminaires. FIA participe notamment au mouvement Ni putes ni soumises.

Un gel des subventions. « *Les années 2002, 2003 et 2004 ont été particulièrement difficiles pour les associations françaises* », rappelle la directrice de FIA, Adolé Ankrah. Elles ont en effet été marquées par le gel des subventions du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild), gel contre lequel de nombreux acteurs se sont mobilisés. En même temps, la diminution du budget de la politique de la ville a touché ces structures ainsi que la suppression ou le gel de nombreux postes aidés, très utilisés dans le milieu associatif (emplois-jeunes, contrats emploi solidarité, adultes-relais).

Dans ce contexte, FIA a apporté son soutien à ses associations membres, en les conseillant et en les mettant en relation les unes avec les autres. « *Ainsi, poursuit Adolé Ankrah, le lien interassociatif s'est renforcé autour de mobilisations et de luttes, mais aussi autour de rencontres et d'échanges sur les difficultés du moment, sur la nécessité de rechercher des cofinancements, des fonds européens et des fondations, et sur la nécessité d'organiser la solidarité entre les associations du réseau FIA pour s'appuyer sur les compétences de chacun des membres.* »

Un financeur conseiller. En 2002, le Fasild, qui reste le principal partenaire de FIA, a mené un audit sur l'association. Au vu de son résultat positif, le fonds a décidé de signer une convention pluriannuelle pour 2004-2006. L'audit lui fixe également un certain nombre d'objectifs, notamment une augmentation du nombre de membres en région, en s'appuyant pour cela sur des têtes de réseau régionales ; il lui demande d'assurer encore davantage l'interface entre le terrain et l'Etat central. L'audit du Fasild donne en outre des conseils pratiques sur les locaux et le matériel bureautique. Il préconise également la diversification des cofinancements (FIA a reçu, par exemple, une aide de la fondation French American Charitable Trust – Fact). Le budget total de FIA pour 2004 dépasse 200 000 euros.

Contact : Adolé Ankrah, directrice de l'association, 22 rue Voltaire, 75011 Paris, tél. : (00 33) (0) 1 44 85 96 46, courriel : fia.ism@wanadoo.fr

Enjeux
Insertion
Finances
Consommation
Environnement
Quartiers
Démocratie
International
Conseils

Place publique locale

Internet peut être un vecteur de développement local, mettre en valeur les richesses d'un territoire et renforcer les liens entre ses habitants. Partant de ce constat, Place publique, une association de journalistes qui gère un site Internet sur les initiatives citoyennes, propose aux collectivités locales de créer un portail Internet local, la Place publique locale (PPL), déclinaison de Place publique « nationale », fondée sur l'idée de coproduire l'information avec les acteurs de la société civile. Place publique est prestataire de services pour les collectivités intéressées et travaille pour cela en partenariat avec l'association Villes Internet, qui sensibilise les communes aux dimensions citoyennes de l'usage des nouvelles technologies. L'association a créé deux PPL depuis le lancement du projet en 2002 : à Vandœuvre-lès-Nancy (www.pplvandoeuvre.net) et à Brest (www.place-publique-brest.net), deux communes déjà très engagées dans l'Internet citoyen.

Un journal fait par les habitants. Sur chaque Place publique locale, on trouve un journal en ligne comprenant des portraits, des brèves et des reportages. Ce journal est mis à jour par les acteurs locaux et notamment les habitants des villes concernées, formés par un journaliste de Place publique qui anime les conférences de rédaction. On peut aussi trouver sur ce portail une rubrique sur les initiatives citoyennes locales, les sites des associations de la ville... Ces informations sont proposées par les structures, mais elles sont validées avant la mise en ligne par un comité éditorial composé de différents acteurs (représentants de citoyens, agents municipaux, membres d'associations, etc.). Une boîte à outils « Vie pratique locale » propose des informations sur la création d'une activité associative, la demande de subventions, etc. Une bourse aux projets (troc, échanges de savoirs, etc.) a également été créée, ainsi qu'un agenda des événements locaux, un forum, etc.

La nécessité d'un médiateur. Comme l'explique Anne Dhoquois, rédactrice en chef de Place publique, « *il est important que ce soit un acteur extérieur à la collectivité qui conduise le projet, notamment pour l'appropriation de ce nouvel outil par les citoyens* ». La coproduction de l'information est en effet précédée d'une phase de repérage des intervenants, de mise en place d'un comité éditorial, composé des différents acteurs de la ville, et surtout de sessions de formation à l'écriture journalistique. Puis, Place publique joue un rôle de médiateur pour la validation du contenu et les échanges sur celui-ci. Les sites sont développés sous Spip, un logiciel libre d'édition coopérative facile d'accès.

Contact : 4 place de Valois, 75001 Paris, tél. : (00 33) (0) 1 45 77 04 35, site : www.place-publique.fr, courriel : contact@place-publique.fr et ppl@place-publique.fr

Quartiers du monde

Depuis sa création en 2001, Quartiers du monde encourage les associations de jeunes de différents quartiers à travers le monde à prendre la parole et à devenir les acteurs de leurs propres destinées politiques. Car au Nord comme au Sud, d'Evry, en France, à Pikine, au Sénégal, être jeune et issu de quartiers difficiles, c'est souvent être stigmatisé et marginalisé du jeu politique.

Enquête sur son quartier. Pour sortir de ce schéma, l'association Quartiers du monde propose aux associations de ces différents quartiers de réfléchir sur leur ville. A travers des enquêtes, les jeunes apprennent à connaître leur quartier, ses problèmes et les revendications de ses habitants. Pour recueillir des informations, ils suivent une méthode mise en place par Quartiers du monde. Ils interrogent différents acteurs : organismes publics, représentants des collectivités, associations, commerçants, femmes au foyer... Ils créent ensuite des cartes du quartier problématisant des thèmes comme la sécurité ou l'emploi, afin de révéler les conflits d'intérêts ou d'exprimer des revendications.

Les jeunes acquièrent ainsi des connaissances qui leur donnent une légitimité pour dialoguer avec les pouvoirs publics. Quartiers du monde a en effet également vocation à jouer un rôle d'interface entre les associations locales et les municipalités. Depuis cette année, l'association organise des rencontres entre ses structures locales. Cette année, c'est l'association de Pikine (Sénégal) qui a accueilli une quarantaine de jeunes venus de Bamako (Mali), d'El Alto (Bolivie), de Palma (Espagne), de Rio (Brésil), d'Evry (France) et d'ailleurs, en tout neuf quartiers pour neuf villes de pays différents.

Contact : Quartiers du monde, 228 rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010 Paris, tél. : (00 33) (0) 1 53 26 49 78, site : www.quartiersdumonde.org, courriel : qdm@quartiersdumonde.org

Des lieux pour les associations

Le Réseau des lieux associatifs de création et de solidarité (Relacs) réunit des lieux associatifs comme Bellamy 17 à Nantes, la Maison des femmes de Montreuil, Mains d'œuvre à Saint-Ouen, la Maison des droits de l'homme de Limoges, etc. Cette dernière est chargée de la coordination du réseau qui organise des échanges d'expériences et des rencontres ; elle publie une *newsletter* mensuelle. La solidarité entre les membres passe également par des campagnes de soutien aux associations

menacées d'expulsion, en leur prêtant des locaux, en organisant des collectes d'argent et en interpellant les collectivités locales. Se référant à la création des bourses du travail, qui ont permis l'essor du mouvement syndical au XIX^e siècle, ce réseau a ainsi pour but de développer le mouvement associatif.

Contact : 37 rue Frédéric-Mistral, 87100 Limoges, tél. : (00 33) (0) 5 55 35 81 24, site : www.reseau-relacs.org, courriel : info@reseau-relacs.org

Enjeux
Insertion
Finances
Consommation
Environnement
Quartiers
Démocratie
International
Conseils

Websourd

En 2003, le premier projet de site Web dédié aux malentendants, www.websourd.org, est lancé afin d'offrir à ces derniers un accès direct à l'information. Pour cela, le site allie la traditionnelle langue des signes française (LSF) avec les technologies les plus modernes. Mis en ligne en décembre 2004, Websourd utilise non seulement la langue des signes, mais propose également un service de traduction simultanée. Né sous forme d'association, le projet s'est transformé en société coopérative d'intérêt collectif (Scic), statut qui permet d'associer au capital et aux décisions de nombreux acteurs, les salariés bien sûr, mais également les usagers malentendants. Websourd répond à une forte demande, car il y a, en France, 500 000 sourds, dont le seul moyen d'échange avec le monde des entendants repose sur la langue des signes, laquelle compte 300 000 locuteurs.

Face aux démarches administratives. Un des principaux objectifs de Websourd est de simplifier les rapports des malentendants avec l'administration. La mairie de Toulouse, partenaire du projet, a donné l'exemple. En se connectant sur Websourd ou sur le site de la municipalité, l'internaute toulousain malentendant peut trouver la traductions en langue des signes de nombreux formulaires : inscription sur les listes électorales, demande de passeport, etc. Ils peuvent ainsi effectuer leurs démarches de manière autonome.

Ces traductions en temps réel permettent de se passer de la présence physique d'un interprète. Ce service est installé à la mairie de Toulouse, mais aussi dans les caisses d'allocations familiales (CAF) de la ville et dans des bibliothèques. Chaque utilisateur s'adresse à une *webcam* installée sur le guichet, le traducteur de Websourd transmet alors vocalement à l'agent du service concerné (mairie, CAF ou bibliothèque) sa requête, avant de traduire la réponse en langue des signes.

Websourd permet ainsi de réduire le coût d'accueil des personnes malentendantes. « *Auparavant, trois agents municipaux étaient formés pour recevoir des sourds. Mais nous avons dû abandonner ce service. La présence d'un agent formé au guichet coïncidait rarement avec la venue d'une personne malentendante* », explique Jacques Tournet, directeur des systèmes informatiques de la ville de Toulouse.

Un statut novateur. Le succès de Websourd repose largement sur une collaboration entre des entreprises comme France Télécom (pour un partenariat technique), le secteur de l'économie sociale et la sphère publique. La Scic réunit en effet des sociétaires qui sont les principaux acteurs de l'économie sociale, dont la Mutualité française, la Macif, la Caisse d'épargne ou encore France active et l'union régionale des Scop de Midi-Pyrénées, membre fondateur de la coopérative et présente au conseil d'administration. « *Sans le statut de Scic, le projet n'aurait jamais vu le jour*, affirme François

Goudenove, directeur de Websourd. *Il a permis d'associer ces partenaires et leur a garanti la crédibilité éthique du projet.* » Avec plus de 600 000 euros récoltés lors de deux tours de table, Websourd est aujourd'hui l'une des Scic les plus ambitieuses de France.

Les villes de Montauban, d'Albi, de Rodez et de Nancy ont également adopté un projet Websourd. Et la Scic vient de remporter l'appel d'offres lancé par l'Etat pour équiper dix préfectures tests en France. Elle s'est récemment lancée dans une nouvelle innovation : les premiers livres accompagnés de cédérom adaptés pour les enfants sourds.

Contact : 3 passage André-Maurois, BP 41125, 31036 Toulouse Cedex 01, tél. : (00 33) (0) 5 61 44 72 11, site : www.websourd.org, courriel : websourd@websourd.org

■ Qu'est-ce qu'une Scic ?

La société coopérative d'intérêt collectif (Scic), créée en 2001 en France, n'est pas un nouveau type de société, mais une évolution du statut coopératif. La création de la Scic répond au besoin exprimé par certaines associations d'attirer les capitaux nécessaires au développement de leurs activités – ce qui suppose de pouvoir les rémunérer. Elle leur permet aussi, de même qu'à certaines coopératives engagées dans des actions d'utilité sociale, de bénéficier, dans des conditions plus pérennes et partenariales, d'un soutien des pouvoirs publics. Ce soutien peut prendre la forme d'une participation au capital, de subventions ou d'emplois aidés.

En tant que coopérative, les résultats de la Scic sont en partie affectés à des réserves impartageables, mais qui doivent être obligatoirement dévolues à son développement. Le seuil minimum affecté à ces réserves est fixé, pour la Scic, à 57 % des excédents nets, le reste pouvant être redistribué aux salariés en fonction de leur apport en travail, ainsi qu'à l'ensemble des actionnaires, salariés ou non. De

même, suivant le principe coopératif, le pouvoir est dissocié du montant du capital investi. « *La principale innovation de la Scic*, explique Alix Margado, chargé de ce dossier à Scop entreprises (la confédération des Scop), *est le multiso-ciétiariat.* » La loi précise qu'il faut trois catégories de sociétaires : les salariés, les usagers et une troisième catégorie publique ou privée. A partir de là, différents « collègues » de votants s'organisent, associant au sein de la coopérative des usagers, des salariés, des bénévoles et des collectivités publiques. Au sein de chaque collègue, le vote se fait sur la base « une personne, une voix », sachant que le statut prévoit un minimum de trois collègues et qu'aucun d'entre eux ne peut détenir moins de 10 % ou plus de 50 % des voix. Enfin, pour obtenir un agrément Scic auprès du préfet, il faut justifier de son caractère d'utilité sociale.

Contact : Scop entreprises, 37 rue Jean-Leclaire, 75017 Paris, tél. : (00 33) (0) 1 44 85 47 00, site : www.scop.coop, courriel : cgcom@scop.coop

Enjeux
Insertion
Finances
Consommation
Environnement
Quartiers
Démocratie
International
Conseils

France-Espagne-Italie-Belgique

Pôle des fondations contre les discriminations

Le Pôle européen des fondations de l'économie sociale rassemble cinq fondations de quatre pays : la France (avec les fondations de la Maif et de la Macif), l'Espagne, l'Italie et la Belgique. Dans ce cadre, la Fondation Macif est chargée de coordonner le programme Lutte contre la discrimination : les jeunes et l'emploi, qui a débuté en octobre 2004 et devrait durer vingt-quatre mois. Il a pour objet de lutter contre les discriminations à l'embauche des jeunes issus de l'immigration.

Enquête sur les embauches. Pour cela, le pôle a créé des comités de pilotage dans chacun des quatre pays. Ces groupes de travail sont composés de représentants syndicaux, de salariés, de personnes issues de l'économie sociale, de collectivités publiques ou de cercles universitaires. Ils vont notamment mener des enquêtes pour déterminer les principales causes des discriminations et les différentes formes qu'elles peuvent prendre dans l'entreprise. Parallèlement, des « groupes témoins » d'une vingtaine de jeunes d'origine étrangère recensent les « mauvaises pratiques » dont ils peuvent être victimes.

A terme, les différents groupes devraient se réunir pour rédiger en novembre 2006 un livre blanc proposant des bonnes pratiques. Elles seront ensuite expérimentées dans des entreprises volontaires, l'objectif étant de les diffuser dans les syndicats, les organismes publics et aux acteurs de l'économie sociale.

Contact : Roselyne Serac, Fondation Macif, 38 rue de Ponthieu, 75008 Paris, tél. : (00 33) (0) 1 55 31 63 20, site : www.fondation-macif.org, courriel : rserac@macif.fr

Qu'est-ce qu'une fondation ?

En France, la loi du 23 juillet 1987 définit la fondation comme « l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif ».

2 000 fondations existent, réparties en trois catégories. Celles reconnues d'utilité publique par décret du Premier ministre sont au nombre de 486, leur dotation initiale ne peut être inférieure à 762 200 euros. 65 fondations d'entreprise sont, de leurs côtés, autorisées par arrêté du préfet, pour cinq ans renouvelables.

Elles ne peuvent faire appel à la générosité du public et leur dotation minimale est de 152 400 euros. Enfin, la majorité est placée sous l'égide de l'Institut de France ou de la Fondation de France. Ces deux institutions s'occupent de leur gestion en contrepartie du versement de 10 % des dotations. Ces 1 500 fondations, dites « abritées », n'ont pas de personnalité morale et n'ont donc pas le droit d'employer des salariés. D'après la Fondation de France, le total des dons à destination des fondations en France est estimé pour 2004 à environ 1,9 million d'euros.

Hongrie

Niok

Niok (Nonprofit Információs és Oktató Központ, Centre d'information et de formation non lucratif) est une fondation hongroise basée à Budapest qui milite pour le développement de la société civile dans ce pays. Pour cela, Niok offre une palette de services aux organisations non gouvernementales (ONG) : conseils pratiques et juridiques, formations sur le financement, la gestion de projet, les aides européennes, etc. La fondation dispose d'une équipe de neuf personnes et d'un budget annuel de 370 000 euros. En organisant des rencontres, elle favorise les interactions entre le secteur non marchand, le monde des affaires et le pouvoir politique, tant à l'échelon local que national.

Pour obtenir le 1 %. Dans cet ex-pays communiste, Niok milite activement pour la mise en place d'un environnement législatif favorable aux ONG. Elle les aide à bénéficier de la récente loi autorisant les contribuables hongrois à orienter vers les ONG de leur choix jusqu'à 1 % du montant de leur déclaration de revenus (voir page 22). Niok participe aussi à la mise en œuvre de cette mesure. Pour cela, elle propose une aide pratique pour remplir les formulaires nécessaires. Et elle permet aux ONG de gagner en visibilité, notamment grâce à sa base de données accessible par Internet (www.nonprofit.hu), où plus de 9 000 ONG hongroises sont répertoriées.

Contact : Margit krt. 43-45. IV/3, 1024 Budapest, tél. : (00 36) 1 315 3151, site : www.niok.hu, courriel : contact@niok.hu ou m.torok@niok.hu

Isomi

Isomi est une association de soutien au développement de l'Internet citoyen pour les villes slovaques. Elle a pour objectif de faire de cet outil technologique un instrument de la démocratie, notamment en facilitant les relations entre usagers et services publics municipaux. Elle aide ainsi les villes à développer des sites d'information. Elle propose également des modules de formation à Internet aux élus et aux personnels municipaux. Elle a mis en place un site local de recherche d'emplois, qui se décline dans les différentes villes avec les

annonces et une inscription personnalisée. Pour cela, la structure réunit des partenaires comme l'Association des villes slovaques et des ONG locales. Elle mobilise de 6 millions à 8 millions de couronnes slovaques par an (soit entre 155 000 et 207 000 euros), 16 salariés permanents, ainsi que des intervenants extérieurs. Son action touche pour l'instant 250 municipalités de différentes tailles.

Contact : Františkánske nám. 7, 811 01 Bratislava, Slovaquie, site : www.isomi.sk

Enjeux
Insertion
Finances
Consommation
Environnement
Quartiers
Démocratie
International
Conseils

Royaume-Uni

Institute of Race Relations

L'Institute of Race Relations (IRR) a été créé en 1958 pour favoriser les relations interraciales. Il s'agit d'une *charity* (voir page 14) anglaise, une ONG qui mobilise six permanents et de très nombreux bénévoles. La structure est financée par la vente de ses publications (*Race & Class*, *European Race Bulletin*), mais aussi par des dons individuels et un soutien du Community Fund (qui distribue les profits de la loterie nationale à des causes comme la lutte contre le racisme). L'Institute of Race Relations est une structure d'interpellation des pouvoirs publics.

Contre le racisme institutionnel. Son action vise particulièrement le racisme institutionnel. L'ONG s'est ainsi faite connaître en dénonçant le racisme véhiculé par la presse, les débordements de la police et la situation des réfugiés politiques au Royaume-Uni. Depuis 2002, elle a un site d'information quotidienne extrêmement bien fourni, avec des rubriques qui passent au crible la politique gouvernementale.

Ecoles contre les expulsions. Une de ses récentes campagnes les plus marquantes a été celle intitulée « Schools against deportations » (« Les écoles contre les expulsions »). Beaucoup d'enfants de demandeurs d'asile déboutés au Royaume-Uni, scolarisés dans le pays, sont menacés d'expulsion en même temps que leurs parents. Les enseignants, élèves et parents d'élèves de quatre écoles se sont mobilisés entre 1994 et 1999 pour empêcher l'expulsion de certains de leurs élèves vers l'Angola, la Chine et la Tanzanie. Avec succès, puisqu'aucun de ces jeunes n'a été expulsé. Pour six élèves, les campagnes menées par les collectifs créés autour des écoles ont même abouti aux régularisations de toute leur famille.

Comme cela s'est passé pour Natacha, scolarisée au Forest Gate School de Londres, ou pour Feliciano et Mansanga Nanga, au Haggerston School à Hackney, l'action s'est à chaque fois déroulée de la même façon. Les pétitions, manifestations et interpellations des députés locaux ont réussi à retarder l'expulsion, ont permis aux parents de mieux assurer leur défense, avant d'obtenir, enfin, le statut de réfugiés politiques. La campagne continue et une partie du site de l'association est entièrement consacrée à celle-ci.

Contact : Institute of Race Relations, 2-6 Leeke Street, Londres WC1X 9HS, tél. : (00 44) 20 78 37 00 41, site : www.irr.org.uk, courriel : info@irr.org.uk

Chapitre réalisé par Sébastien Arnoult, Barbara Hochstedt et Naïri Nahapétian

Solidarité internationale

Education, patrimoine, maintien de la paix, la solidarité internationale entre pays du Nord et du Sud peut prendre de multiples formes. Les pouvoirs publics s'engagent via le financement de projets associatifs, mais aussi par la coopération décentralisée.

Enjeux
Insertion
Finances
Consommation
Environnement
Quartiers
Démocratie

International

Conseils

Un mouvement contre les inégalités mondiales

La solidarité internationale recouvre les initiatives destinées à combattre les inégalités croissantes dans le monde, principalement entre les pays du Nord et ceux du Sud et de l'Est. Pouvoirs publics, associations et citoyens peuvent tous être acteurs de la solidarité internationale. Gustave Massiah dresse un panorama de ce mouvement en Europe.

Comment définiriez-vous la solidarité internationale ?

La solidarité internationale est d'abord une valeur. C'est une prise de position face au développement de fortes inégalités dans le monde qui donne une dimension internationale à la solidarité.

C'est aussi un mouvement. Car la solidarité internationale ne se limite pas à la politique des Etats, elle représente un type de rapport nouveau entre les sociétés. Les acteurs de ce mouvement préfèrent se désigner par le terme d'associations de solidarité internationale (ASI), plutôt que par celui d'organisations non gouvernementales (ONG). Terme né aux Nations unies après la Seconde Guerre mondiale et désignant alors des associations coopérant avec l'institution internationale. Actuellement, les ASI, comme tout le mouvement associatif, sont tiraillées entre deux tendances contradictoires : devenir le substitut des Etats ou un simulacre d'entreprise. Or, les ASI ne sont ni une administration ni une entreprise. Elles devraient être une alternative, portant d'autres valeurs, de mutualisation et de solidarité notamment.

Quels sont les pays européens dans lesquels ce mouvement est le plus développé ?

En Allemagne et en Grande-Bretagne, l'engagement de l'opinion publique pour les questions de solidarité internationale est particulièrement forte. Amnesty international a une capacité importante à mobiliser autour de campagnes sur les libertés, comme Oxfam sur le commerce international. La conception de la solidarité internationale n'est pas la même selon les cultures nationales. Dans certains pays, on retrouve très fortement la dimension caritative, comme en Allemagne. Ailleurs, en Grande-Bretagne, Oxfam insiste sur l'accès économique aux marchés du Nord pour les pays du Sud, alors qu'en France se développe la revendication d'un système de taxation internationale type taxe Tobin. Ou encore, le réseau Eurodad, qui rassemble 48 associations de solidarité internationale majoritairement du Nord de l'Europe, prône une renégociation de la dette publique des pays pauvres. De leurs côtés, les associations belges, italiennes, espagnoles et françaises, dont le Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde (CADTM), demandent une annulation de la dette.



Diérik Grimmet

Gustave Massiah

est président du Centre de recherche et d'information pour le développement (Crid), vice-président d'Attac et membre du réseau Initiatives pour un autre monde (Ipam).

Est-ce que les associations européennes commencent à travailler en réseau ?

Le développement de grandes campagnes communes est un phénomène relativement nouveau, qui date essentiellement du « Jubilé 2000 », une campagne mondiale pour l'annulation de la dette dans les pays pauvres. Ces campagnes se déclinent ensuite de manière spécifique dans chaque pays. C'est le cas de l'actuelle « Action mondiale contre la pauvreté », pour l'application des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui se déroule dans des dizaines de pays du monde. En Grande-Bretagne, la campagne insiste sur la nécessité de réformer le commerce international, la dette et l'aide. En France, elle remet en cause l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et met un accent supplémentaire sur les taxations internationales et les paradis fiscaux.

Quels sont les liens avec le mouvement altermondialiste ?

La solidarité internationale est une composante importante du mouvement altermondialiste, aux côtés de syndicats, de fédérations paysannes, d'écologistes, de défenseurs des consommateurs ou des droits de l'homme, etc. La solidarité internationale s'est inscrite dans ce mouvement, lancé en 1995, ses acteurs ayant compris la nécessité de contester les formes de la mondialisation. Cette convergence des différents mouvements de l'altermondialisme est très visible lors des forums sociaux mondiaux et régionaux, auxquels les associations de solidarité internationale participent largement.

La solidarité internationale passe également par l'aide publique au développement et la coopération décentralisée...

Les mécanismes de l'aide publique au développement (APD) ne sont pas les

Qu'est-ce que l'aide publique au développement ?

L'aide publique au développement (APD) est l'aide financière fournie par les pouvoirs publics des pays riches à des pays pauvres. Elle peut être bilatérale (de pays à pays) ou multilatérale, via des institutions internationales telles que la Commission européenne ou les Nations unies. Elle a pour but de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays bénéficiaires.

L'Organisation des Nations unies (ONU) a fixé à la fin des années 60 un objectif : les pays riches doivent consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut (PIB) à l'APD. Un objectif réaffirmé lors de la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, organisée en 2002. Or, en 2003, seuls cinq pays d'Europe du Nord tenaient leur engagement, la Norvège et le Danemark en tête avec, respectivement, 0,92 % et 0,80 % de

leur PIB. Avec 0,41 % de son PIB, la France était en 7^e position des pays de l'OCDE (le club des pays riches).

Dans ses prévisions 2005, le gouvernement français affiche une APD de 7 299 millions d'euros, soit 0,43 % de son PIB ; il s'est engagé à atteindre 0,5 % en 2007 et 0,7 % en 2012. « L'APD est en grande partie un trompe-l'œil », affirme Françoise Vanni, directrice d'Agir ici. En effet, 30 % de l'aide correspondent à l'allègement de dettes publiques, un milliard d'euros environ est consacré à l'annulation des créances de la Coface, l'agence d'assurance-crédit à l'exportation française, et le coût des étudiants de pays du Sud inscrits à l'université en France est imputé à l'APD. Les ASI et Coopération Sud demandent que l'objectif de 0,7 % soit atteint dès 2007 et plaident pour davantage de transparence.

Enjeux
Insertion
Finances
Consommation
Environnement
Quartiers
Démocratie
International
Conseils

mêmes non plus selon les pays. En France, l'aide attribuée par le gouvernement aux associations, qui est ridiculement faible, est très bureaucratisée. Aux Pays-Bas, en revanche, le système est plus souple : ce sont de grandes associations, notamment Novib (Oxfam Pays-Bas), qui redistribuent l'aide aux ASI. Le montant global de l'enveloppe y est également beaucoup plus important, comme dans tous les pays scandinaves.

Quant à la coopération décentralisée, menée par les collectivités territoriales (voir page 128), elle est relativement bien développée en France, non seulement par les communes, mais également par les départements et les régions. Une place importante y est donnée aux associations locales et de migrants. En Italie et en Allemagne, ce sont plutôt les régions qui sont actives, alors que la coopération décentralisée reste davantage le fait des communes au Nord de l'Europe. La coopération décentralisée est un des enjeux futurs majeurs en matière de solidarité internationale. Il faut cependant veiller à ce que l'Etat ne se décharge pas ainsi de ses responsabilités.

Quels échos les associations de solidarité internationale trouvent-elles auprès des institutions de l'Union européenne ?

La Commission européenne mène une coopération très bureaucratisée. Il est très difficile d'avoir accès aux subventions européennes et seules de grosses ASI en ont les moyens. De façon générale, l'aide de la Commission aux pays en développement est très contestée, car subordonnée aux orientations du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.

Par ailleurs, la Commission est très peu à l'écoute des associations. Ce déficit vient d'un manque de vision de ce que pourrait être une Europe politique. Ce n'est pas le cas du Parlement, qui est plus ouvert, mais qui a peu de pouvoir de décision. Nous avons construit la fédération Concord à partir de plateformes et de réseaux d'associations en espérant pouvoir davantage négocier avec la Commission.

Propos recueillis par Claire Alet-Ringenbach

Les principaux réseaux européens

Concord

Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement, Concord rassemble actuellement 19 fédérations nationales d'ONG de solidarité internationale, dont Coordination Sud en France et Bond au Royaume-Uni, ainsi que 18 réseaux européens, soit plus de 1 200 ONG en tout. Son objectif principal est de renforcer le poids des ONG auprès des institutions européennes.

Contact : 10 square Ambiorix, 1 000 Bruxelles, Belgique, tél. : (00 32) 2 743 87 67, site : www.concordeurope.org, courriel : secretariat@concordeurope.org

Conseil des communes et régions d'Europe

Le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) est la section européenne de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU). Créé en 1951, il rassemble 44 associations nationales représentant plus de 100 000 collectivités locales de 31 pays européens. Réseau d'échanges, le CCRE est aussi le porte-parole des collectivités locales auprès des institutions européennes. En 2002, il a mis en place un réseau pour la coopération Nord-Sud.

Contact : 15 rue de Richelieu, 75001 Paris, France, tél. : (00 33) (0) 1 44 50 59 59, site : www.ccre.org, courriel : cemr@ccre.org

France

Agronomes et vétérinaires sans frontières

En juin 2004, deux grandes associations, le Centre international de coopération pour le développement agricole (Cicda) et Vétérinaires sans frontières (VSF), se sont unies pour former Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF). En mêlant leurs compétences respectives, développement de l'élevage et promotion de l'agriculture locale, AVSF peut aujourd'hui mener 59 missions dans une vingtaine de pays du Sud.

Accès au commerce équitable. L'objectif premier est de faciliter l'accès des paysans aux ressources naturelles (eau, pâturages...) et d'en favoriser une gestion autonome. L'association offre des formations, distribue du matériel vétérinaire et aide les producteurs à intégrer les filières du commerce équitable. Elle est d'ailleurs membre fondateur du label Max Havelaar. Parallèlement, AVSF milite au Nord pour des échanges internationaux plus équitables.

AVSF travaille en général directement avec les populations et les organisations de producteurs. Elle essaie autant que possible d'impliquer les collectivités locales, qui peuvent assurer la pérennité des projets. AVSF participe d'ailleurs à la Commission coopération développement pour analyser les synergies entre collectivités territoriales et organisations de solidarité internationales. Ce forum a produit un rapport consultable sur le site du ministère des Affaires étrangères. AVSF dispose d'un budget de 9,4 millions d'euros pour 2005 et d'une équipe de 219 personnes. 25 d'entre elles sont basées en France. Les autres, vétérinaires ou agronomes, sont à l'étranger.

Contact : 58 rue Raulin, 69361 Lyon Cedex 07, tél. : (00 33) (0) 4 78 69 79 59, ou 45bis av. de La Belle-Gabrielle, 94736 Nogent-sur-Marne, tél. : (00 33) (0) 1 43 94 72 01, site : www.avsf.org

Le Comité français pour la solidarité internationale

Le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) fédère des organisations syndicales, de l'économie sociale et de solidarité internationale traitant des questions de développement rural et d'agriculture, dont Agriculteurs français et développement international (Afdi), Agrisud international, AVSF et des associations de collectivités territoriales. Elle mène des projets de solidarité au Sud, dans les domaines de l'alimentation, de l'accès aux

services de base et de soutien à des petites entreprises. Membre de la Plate-forme pour des agricultures durables et solidaires, le CFSI fournit une expertise sur les questions de l'alimentation et participe régulièrement à des campagnes de sensibilisation de l'opinion telles que « L'Europe plume l'Afrique ».

Contact : 32 rue Le Peletier, 75009 Paris, tél. : (00 33) (0) 1 44 83 88 50, site : www.cfsi.asso.fr

Enjeux
Insertion
Finances
Consommation
Environnement
Quartiers
Démocratie
International
Conseils

Le Cedetim

Dans les années 60, un petit groupe de coopérants et de militants de gauche a créé le Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (Cedetim). « Notre organisation était alors très liée au mouvement pour l'indépendance des pays colonisés », raconte Bernard Dreano, président de l'association. Centre d'expertise sur l'immigration, la mondialisation et l'Europe, le Cedetim est membre d'Initiatives pour un autre monde (Ipam) et s'appuie aujourd'hui sur un réseau étendu. « Le Cedetim ne met pas en œuvre directement des projets, mais sert de centre de ressources, impulse et soutient des dynamiques d'échange et de solidarité internationale », explique Bernard Dreano.

Réseau d'échanges. Le Cedetim a notamment participé au lancement de l'association Echanges et partenariat, qui organise des programmes d'échanges entre des membres des associations du Nord et du Sud. Par exemple, dans le cadre de la plate-forme franco-brésilienne Abong-Coordination Sud, des stagiaires français sont partis au Brésil et inversement. Elle est soutenue financièrement par l'Agence française Socrates-Leonardo da Vinci, groupement d'intérêt public chargé de la mise en œuvre des deux programmes de la Commission européenne Socrates et Leonardo da Vinci et du dispositif Europass-formation. Le Cedetim organise également des formations et des débats, comme, récemment, celui autour de la question « Où s'arrête l'Europe ? ».

Contact : 21ter rue Voltaire, 75011 Paris, tél. : (00 33) (0) 1 43 71 62 12, site : www.reseau-ipam.org (rubrique « Cedetim »), courriel : cedetim@reseau-ipam.org

L'Assemblée européenne des citoyens

L'Assemblée européenne des citoyens (AEC) est la branche française de l'Helsinki Citizens' Assembly (HCA). Ce réseau international a été créé à Prague en 1990 sous l'impulsion d'un mouvement pacifiste auquel participait le Cedetim. Son nom fait référence aux accords d'Helsinki, signés en 1975 suite à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. A l'origine, le réseau, qui a pour but de promouvoir la paix et la démocratie, avait pour centre de gravité l'Europe centrale. Puis il a déplacé

son activité vers les zones de conflits, dans les Balkans. Et le HCA continue à être sollicité dans d'autres régions : en mars 2005, un réseau, Middle East Citizen Assembly, a même été lancé à Amman, capitale de la Jordanie. Le réseau est essentiellement une plate-forme d'échanges d'idées et d'expériences sur les questions d'identité et de conflits. Il participe aux forums sociaux mondiaux et organise régulièrement des rencontres internationales. Il peut être contacté à travers le Cedetim. —

Coopération décentralisée Nantes-Recife

Recife est une ville brésilienne dont 40 % de la population vit dans des favelas (bidonvilles). L'association Frères des hommes a été à l'origine d'une coopération entre cette agglomération et la ville de Nantes en 2003. « *Nous avons fait l'interface entre nos deux partenaires brésiliens, l'association Etapas et le Centre Josué de Castro, la municipalité de Recife et celle de Nantes* », raconte Alain Laplanche, de l'antenne nantaise de Frères des hommes. La ville de Nantes mène des actions de coopération décentralisée (voir encadré page 127) depuis 1991 et travaille aujourd'hui avec une vingtaine de villes, dont Jéricho en Palestine, Qingdao en Chine et Dschang au Cameroun. Son département international compte un budget de 700 000 euros (hors frais de personnel), dont la moitié environ est consacrée à la coopération décentralisée.

Culturel, solidaire et technique. « *La coopération avec Recife comprend une dimension culturelle, un volet d'économie sociale et solidaire et des échanges techniques sur des questions de gestion publique locale, telles que l'eau ou l'assainissement* », explique Jean-Jacques Derrien, directeur des coopérations décentralisées de la ville de Nantes.

La dimension culturelle se concrétise, par exemple, par un échange entre le musée des beaux arts de Nantes et celui des arts modernes de Recife, ou encore par l'organisation de l'exposition Nantes à Recife, en juillet prochain. Le volet économie sociale et solidaire, mené en partenariat avec Frères des hommes, va se traduire par le soutien à la construction d'un centre de l'économie populaire et solidaire dans une favela. « *Ce quartier d'environ 5 000 habitants cumule de nombreuses difficultés : trafic de drogues, alcoolisme, violences, etc.* », raconte Alain Laplanche. Le centre accueillera des initiatives d'éducation à l'environnement, des ateliers de cuisine pour valoriser la production locale de crevettes ; il sera également un lieu de formation pour les jeunes. « *Une subvention de 17 000 euros a été votée en avril 2004 pour lancer la construction du bâtiment* », raconte Jean-Philippe Magnen, conseiller municipal chargé du commerce équitable et, à la communauté urbaine Nantes métropole, de l'économie sociale et solidaire.

Finances solidaires. Par ailleurs, le Crédit municipal de Nantes lancera en juin 2005 une offre d'épargne solidaire qui permettra de soutenir financièrement ce projet. « *Nous espérons que prochainement, une délégation de l'Inter-réseau de l'économie sociale et solidaire de l'agglomération nantaise pourra partir à Recife et échanger avec les acteurs brésiliens* », ajoute Jean-Philippe Magnen. La première pierre devrait être posée avant l'été 2005 et le centre ouvrir d'ici à la fin de l'année.

Contact : Mairie de Nantes, département de coopération décentralisée, 2 rue de l'Hôtel-de-Ville, 44094 Nantes Cedex 01, tél. : (00 33) (0) 2 51 89 73 31, site : www.nantes.fr

Enjeux
Insertion
Finances
Consommation
Environnement
Quartiers
Démocratie
International
Conseils

Patrimoine sans frontières

Depuis 1992, l'association Patrimoine sans frontières (PSF) cherche à sauvegarder le patrimoine culturel international des conflits, des catastrophes naturelles ou tout simplement de l'oubli. Le périmètre est large : l'association s'occupe aussi bien de bâtiments que d'objets d'art ou même de savoir-faire en péril.

Fédérer des compétences. A la demande des populations locales, PSF repère les patrimoines menacés et sélectionne les cas prioritaires. Elle alerte l'opinion publique, lève des fonds et mobilise son réseau de partenaires pour se porter à leur chevet. Les compétences des différents organismes publics ou privés qui collaborent avec l'association sont nombreuses. PSF intervient souvent en amont pour préserver un héritage négligé, comme dans le cas du bâtiment de la Foire internationale de Tripoli (Liban), œuvre majeure de l'architecte Oscar Niemeyer menacée par des projets immobiliers. L'association organise aussi des chantiers de restauration, comme celle des églises de Voskopojë (Albanie), datant du XVIII^e siècle. Dans les deux cas, l'association joue uniquement le rôle d'interface entre les différents organismes, locaux ou français, publics ou privés, qui contribuent à la sauvegarde du patrimoine.

A son actif, PSF compte une dizaine de projets dans le monde. L'association est soutenue par les ministères de la Culture et des Affaires étrangères et par de nombreux autres organismes publics, ainsi que des fondations privées, pour un total de 130 000 euros de subventions en 2004.

Contact : Patrimoines sans frontières, 61 rue François-Truffaut, 75012 Paris, tél. : (00 33) (0) 1 40 02 05 90, site : www.patriminsf.org, courriel : info@patriminsf.org

Qu'est-ce que la coopération décentralisée ?

En France, la coopération décentralisée désigne une relation entre des collectivités territoriales françaises et des collectivités territoriales étrangères, en Europe comme au Sud. Il s'agit d'une forme renforcée de jumelage qui va au-delà de l'échange culturel, en incluant une dimension de développement. Depuis la loi de 1992, qui reconnaît juridiquement la coopération décentralisée, toutes les régions françaises, 80 % des départements et 80 % des communes de plus de

5 000 habitants se sont lancés dans cette voie. Très souvent, des acteurs de la société civile, associations, entreprises, hôpitaux, etc., y sont impliqués. Cités unies France (CUF) fédère des collectivités territoriales françaises engagées dans la coopération décentralisée

Contact : Cités unies France, 9 rue Christiani, 75018 Paris, tél. : (00 33) (0) 1 53 41 81 84, site : www.cites-unies-france.org, courriel : coop-dec@cites-unies-france.org

Luxembourg

Coopération Syvicol-Cap-Vert

En 2002, le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (Syvicol), qui représente 118 municipalités luxembourgeoises, a proposé à ses membres un projet de coopération décentralisée avec le Cap-Vert, sous l'impulsion du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. La réalisation technique du projet a été confiée à Pharmaciens sans frontières (PSF), parce que cette association travaille depuis 1996 au Cap-Vert avec l'association Amitié Luxembourg-Cap-Vert.

Construction d'écoles. En mars 2003, une délégation de PSF a effectué une visite de repérage, entrant notamment en contact avec l'Association nationale des municipalités du Cap-Vert. Ce projet a en effet pour originalité d'être mené par des structures réunissant des collectivités des deux pays. Quant à l'association PSF, elle n'intervient pas ici dans le domaine de la santé, mais dans celui de l'éducation, en apportant une bonne connaissance du terrain.

C'est sur les conseils de PSF que Syvicol a décidé de participer à la construction d'écoles primaires dans des communes capverdiennes. Plusieurs villes luxembourgeoises ont déjà contribué à une enveloppe commune qui devrait se monter à 70 000 euros, voire 100 000 euros. De plus, la municipalité de Niederanven s'est engagée à verser 15 000 euros par an pendant trois ans. Le gouvernement doit tripler la mise des collectivités locales.

Contacts : Syvicol, 3 rue Guido-Oppenheim, L 2263 Luxembourg, tél. : (00 35) 2 44 36 58, site : www.syvicol.lu, courriel : info@syvicol.lu
PSF, 2 rue Louis-XIV, L 1948 Luxembourg, tél. : (00 35) 2 52 70 3, site : www.cercle.lu (rubrique « Présentation des ONG »), courriel : psflux@pt.lu

Les Objectifs du millénaire pour le développement

Face à la gravité des problèmes sociaux et environnementaux, l'assemblée générale des Nations unies a fixé en l'an 2000 huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à atteindre d'ici l'année 2015 : éradiquer l'extrême pauvreté et la faim ; rendre l'éducation primaire accessible à tous ; éliminer les différences entre garçons et filles dans le primaire et le secondaire ; réduire de deux tiers la mortalité infantile ; réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle ; renver-

ser la tendance d'extension du sida, de la malaria et des maladies les plus graves ; intégrer des principes de développement durable dans les politiques afin de lutter contre l'épuisement des ressources naturelles et améliorer l'accès à l'eau potable ; et, enfin, mettre en place un partenariat global pour le développement. En 2005, malheureusement, les ressources mobilisées pour ces objectifs sont encore bien en deçà de ce qui serait nécessaire pour les atteindre.

Développer une initiative citoyenne

En pratique, comment nouer des partenariats et financer un projet associatif ? En décrochant une subvention européenne ou en s'adressant à une fondation privée... Quelques conseils utiles.

Conseils aux monteurs de projets

Ce chapitre s'adresse aux personnes qui souhaitent monter ou développer une initiative associative, à qui nous proposons d'abord un petit guide des subventions européennes. Pour décrocher une aide de l'Union, mieux vaut s'armer de patience, disposer de temps et de moyens humains. Mais il est aussi indispensable d'arriver à se repérer dans les différents programmes et lignes budgétaires. Il nous a donc paru utile de vous guider dans ces chemins tortueux, car cela peut rapporter gros !

L'Etat reste en France le principal financeur des projets associatifs, même si depuis quelques années ses aides ont fortement diminué et se sont recentrées essentiellement sur les structures les plus caritatives. Nous ne l'évoquons pas dans ce chapitre, mais ce soutien passe par des subventions ainsi que, très souvent, par des emplois aidés, comme les contrats emploi solidarité, ou, jadis, les emplois-jeunes.

A côté de l'Etat, les associations peuvent également faire appel à des collectivités locales et à des fondations privées (voir encadré page 118). Nous donnons dans ce chapitre la parole à la fondation French American Charitable Trust (Fact), qui accorde des aides aux associations françaises et décrit les avantages de ce mode de financement.

A chaque acteur ensuite de voir à quel guichet il peut s'adresser, en fonction de ses valeurs, de son projet et des opportunités qui se présentent. Et s'il préfère que ses ressources proviennent davantage de financements publics ou privés.

Rester indépendant

Nous ne pouvons de notre côté que conseiller de diversifier ses sources de revenus, pour ne dépendre ni des uns ni des autres et préserver ainsi son autonomie. Cette diversification peut notamment passer par le fait de compléter l'appui perçu sous forme de subventions par des recettes propres, dans la mesure où cela ne remet pas en cause le projet associatif ^[1]. Cela inclut les ventes de biens et de services aux collectivités et à l'Etat. Depuis longtemps déjà, les associations sont en effet prestataires de services pour la puissance publique, et non uniquement bénéficiaires de subventions. Les différentes formes que peuvent prendre les partenariats public-privé ont été présentées tout au long de ce numéro : coorganisation de vastes campagnes, mise en réseau, achats publics. Ces partenariats sont aussi souvent les voies de l'indépendance pour les structures associatives, comme le rappelle en conclusion de ce chapitre Christiane Bouchart, présidente du Réseau des territoires pour l'économie solidaire (RTES).

Claire Alet-Ringenbach et Naïri Nahapétian

[1] Selon le Conseil d'Etat, 35 % des ressources des associations en 2000, soit près de 100 milliards de francs (15 milliards d'euros), provenaient de recettes propres, c'est-à-dire de la vente de biens et de services. Lire *Les associations et la loi de 1901, cent ans après*, éd. La Documentation française, 2000.

Décrocher une subvention européenne

« *Monter un dossier de demande de subventions européennes est presque un métier à part entière au sein d'une association* », témoigne Thierry Maous, président de l'association Les Cahiers du futur. Après plusieurs mois d'effort et de persévérance, elle n'a pas réussi à faire financer un projet de festival de films sur l'environnement par le Fonds européen de développement régional (Feder). « *La Commission est une administration technocratique. D'où la difficulté à se retrouver dans les méandres du système de subventions. Et le passage à 25 ne devrait pas améliorer la situation* », renchérit Lorraine de Bouchony, directrice assistance-conseil à WelcomEurope. Une difficulté qui peut être réhibitoire, notamment pour les très petites associations, qui n'ont pas les moyens de se lancer dans l'aventure.

Pourtant, plus de 17 milliards d'euros sont alloués chaque année directement par la Commission européenne à des organisations publiques et privées. 195 milliards d'euros seront dépensés pendant la période 2000-2006 au titre des fonds structurels européens. Et les efforts de certaines associations sont parfois récompensés. C'est le cas du Comité français pour la solidarité internationale (CFSI), qui a touché 282 000 euros de subventions européennes en 2004 pour un projet de développement de l'agriculture paysanne au Cambodge, chiffré à 426 805 euros.

Le CFSI a néanmoins dû être patient : le dossier de candidature a été déposé en mars 2003, pour un accord donné en décembre et un premier ver-

Le financement des projets de solidarité internationale

Une ligne budgétaire européenne est spécialement destinée au financement de projets de solidarité internationale des organisations non gouvernementales (ONG) européennes : c'est la ligne « Cofinancement ONG » (code 21-02-03, anciennement B7 6 000). Elle relève d'EuropeAid, l'office de coopération au développement de l'Union européenne. Celui-ci lance un appel à propositions par an. En 2004, par exemple, le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) a reçu une aide pour un projet de promotion de l'agriculture paysanne dans la région de Prey Veng au Cambodge ; de même que Wateraid, une ONG britannique, pour un projet d'hygiène et d'approvisionnement en eau en Inde. En 2004, 16 % des 1 400 demandes ont été acceptées et 200 millions d'euros ont ainsi

été alloués à environ 230 projets différents. Les projets candidats doivent participer à la réduction de la pauvreté, au renforcement de la société civile (projet de développement au Sud, action de sensibilisation au Nord) et se dérouler en partenariat avec des acteurs de terrain. Ils doivent également être réalisés dans les pays à faible revenu listés par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, où figurent presque tous les pays d'Afrique.

« *Malgré la difficulté de l'obtenir, cette ligne budgétaire est intéressante, car elle garantit le droit d'initiative des ONG, c'est-à-dire le droit de choisir le pays, le secteur d'intervention, la méthodologie* », explique François Fiard, chargé de mission sur l'appui à l'accès aux cofinancements à Coordination Sud.

Enjeux
Insertion
Finances
Consommation
Environnement
Quartiers
Démocratie
International

Conseils

sement effectué en septembre 2004 ! Ce projet est mis en œuvre par deux associations cambodgiennes, le Centre d'études pour le développement agricole au Cambodge (Cedac) et Vétérinaires ruraux du Cambodge (VRC). Cofinancé par le ministère des Affaires étrangères, il vise à diversifier la production agricole, et se déroule sur quatre ans. « *Afin de multiplier nos chances, nous avons répondu à plusieurs appels à propositions de la Commission* », raconte Dominique Laure, chargée de programmes au CFSI.

En pratique, l'Union européenne dispose de deux canaux de financement : les fonds structurels et les programmes d'action communautaire. Les subventions émanant des fonds structurels, notamment du Feder, sont allouées par l'intermédiaire des autorités nationales ou régionales des Etats membres. En revanche, celles relevant des programmes d'action communautaire sont octroyées directement par la Commission européenne ou par des agences intermédiaires. Dans tous les cas, les projets souhaitant obtenir une subvention doivent s'inscrire dans les programmes établis par les Etats membres ou la Commission européenne.

Les programmes d'action communautaire

La subvention des projets est un des moyens utilisés par la Commission européenne pour mettre en œuvre les programmes dont elle a la charge. Les domaines dans lesquels ces derniers sont développés sont extrêmement divers : de l'information sur l'Union à la défense de l'environnement, en passant par l'aide alimentaire d'urgence dans un pays du Sud ou la lutte contre le sida. Ces programmes se déclinent en lignes budgétaires qui peuvent être thématiques ou géographiques. Ils sont la plupart du temps mis en œuvre par la Commission, à laquelle il faut adresser directement une candidature. Quelques gros programmes, tels que Socrates, qui permet la mobilité des étudiants et des professeurs au sein de l'Union, ont cependant des agences spécialisées. D'autres programmes d'envergure sont décentralisés. Ainsi, pour le programme Life de cofinancement de projets en faveur de l'environnement, c'est le ministère de l'Ecologie et du Développement durable qui est chargé, en France, de la gestion des premières étapes du processus.

Quelques critères communs

Chaque programme a des critères d'éligibilité et de sélection spécifiques, des montants de subvention et des interlocuteurs spécifiques également, mais ils présentent tous des caractéristiques communes. Tout d'abord, les subventions soutiennent toujours la réalisation des projets et non pas le fonctionnement même des organisations qui les mettent en œuvre. Ensuite, la plupart des programmes sont prévus sur plusieurs années (en général cinq ans), avec des appels à propositions reconduits annuellement, ce qui multiplie les opportunités. De façon générale, le projet doit être novateur, monté en partenariat avec d'autres (pays différents ou partenaires de nature différente) et garantir un effet multiplicateur (pouvoir être transféré ou servir d'exemple). L'Union européenne ne finance en général qu'une partie

du projet. L'association, qui doit présenter un budget prévisionnel lors de sa candidature, est donc dans la nécessité de trouver des financeurs complémentaires qui peuvent couvrir environ 50 % du coût.

Certaines lignes budgétaires permettent cependant de financer le fonctionnement d'organisations sélectionnées par la Commission. Ces subventions sont accordées par le Secrétariat général pour l'établissement de nouvelles structures et sont des sortes de « subventions de démarrage » qui ne peuvent être consenties que pour trois années.

Les appels à propositions

Le moyen le plus couramment utilisé par la Commission pour faire connaître un programme de subventions est l'appel à propositions. Il contient les lignes directrices auxquelles doivent répondre les projets candidats. La Commission partage l'enveloppe du programme de subventions entre plusieurs projets sélectionnés. Elle lance parfois également des appels à manifestations d'intérêt et/ou de candidature, il s'agit d'invitations à envoyer des propositions pour s'inscrire dans des listes d'experts. La Commission utilise ensuite cette liste pour conclure des contrats de gré à gré ou pour faire des appels d'offres restreints.

Chaque Direction générale (DG) de la Commission publie ses propres appels à propositions sur son site. Par exemple, la DG environnement lance un appel à propositions en 2005 pour des actions de sensibilisation au changement climatique ou à la biodiversité, notamment par le biais d'une production audiovisuelle, d'un festival ou d'une campagne d'information. Entre deux et quatre projets seront ainsi financés grâce à un budget de 750 000 euros.

Déposer une proposition

Le moment le plus opportun pour soumettre une proposition à la Commission est juste après la publication de l'appel. Certaines lignes budgétaires, comme celle du cofinancement des organisations non gouvernementales (voir encadré page 132), correspondent à un seul appel à propositions par année budgétaire. D'autres lignes, notamment les programmes géographiques, visant des pays extérieurs à l'Union européenne, en lancent plusieurs par an. La Commission laisse en général quarante à soixante jours aux candidats pour répondre à l'appel à propositions. « *Comme il faut beaucoup de temps pour monter un dossier, mieux vaut commencer à le préparer en amont de la publication de l'appel* », conseille Lorraine de Bouchony. Pour cela, il est bon de rencontrer la personne responsable à Bruxelles du programme visé avant la publication de l'appel. Chaque responsable publie en général une *newsletter* informant du lancement des appels.

Une fois l'appel publié, la demande doit correspondre aux critères de sélection indiqués. Puis, l'association doit s'armer de patience : plusieurs mois s'écoulent avant de recevoir une réponse de la Commission européenne. Et le refus n'est pas assorti d'explications. Une fois l'accord rendu, plusieurs mois peuvent encore passer avant la signature de la convention qui déclenche

Enjeux
Insertion
Finances
Consommation
Environnement
Quartiers
Démocratie
International

Conseils

les premiers versements. En tout, il faut compter en moyenne une année pour recevoir les fonds accordés par la Commission. Ceux-ci sont versés en plusieurs tranches sous forme d'avance. Le solde est récupéré à la fin de la mise en œuvre du projet.

Les fonds structurels

Les associations ont tendance à négliger la possibilité de participer aux fonds gérés pour le compte de l'Union européenne dans leur propre région. Aussi, avant de prendre le train pour Bruxelles, il est préférable de prospector les aides européennes accordées par les régions.

Les fonds structurels, au nombre de quatre, relèvent de la politique régionale de l'Union et visent à équilibrer le développement des territoires. Il s'agit du Fonds européen de développement régional (Feder), qui finance des investissements matériels productifs tels qu'un complexe sportif, du Fonds social européen (FSE), qui se concentre sur l'emploi, du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (Feoga) et de l'Instrument financier d'orientation de la pêche (Ifop).

Le choix des projets concrets relève de la responsabilité unique des Etats membres, destinataires de ces fonds, qui désignent une « autorité de gestion ». En France, il s'agit du secrétariat général pour les affaires régionales (Sgar), placé auprès de chaque préfecture de région. Par conséquent, c'est la plupart du temps à ces dernières que doivent s'adresser les associations qui souhaitent bénéficier d'un soutien des fonds structurels.

Objectifs 1, 2 et 3

Ces quatre fonds permettent de financer trois Objectifs, axés sur le développement local, et quatre programmes d'initiative communautaire (PIC), qui reposent davantage sur des échanges transnationaux.

Les Objectifs 1 et 2 sont les plus importants en termes budgétaires. Le premier est destiné à soutenir le développement de régions qui présentent un produit intérieur brut (PIB) par habitant inférieur à 75 % de la moyenne communautaire. En France, il ne concerne que les départements et territoires d'outre-mer (DOM-TOM), la Corse et une partie du département du Nord. L'Objectif 2, de son côté, est destiné à la reconversion économique et sociale de zones en difficulté structurelle. Pour la période 2000-2006, la France est le premier pays bénéficiaire de cet Objectif. Par exemple, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) a développé dans ce cadre des mesures de valorisation de son patrimoine culturel, notamment à travers des animations en milieu rural. *« Les associations ne pensent pas suffisamment à l'Objectif 2 lors de leur recherche de financements. Or, les régions ont du mal à dépenser les fonds européens. »*, affirme Lorraine de Bouchony.

L'Objectif 3 est financé exclusivement par le Fond social européen (FSE). Il concerne, sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne, des projets liés à l'éducation, à la formation et à l'emploi. *« L'Objectif 3 est l'outil principal de financement des associations par les fonds structurels européens »*, ana-

lyse Lorraine de Bouchony. Selon que l'on dépose un projet au niveau national ou régional, il faut le confier au ministère des Affaires sociales ou à la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP).

Tous ces programmes courent de 2000 à 2006, ce qui signifie que des demandes peuvent être effectuées jusqu'à fin 2006 et que des financements peuvent être touchés jusqu'à décembre 2008. A partir de 2007, une nouvelle configuration pluriannuelle sera mise en place. « *Les associations ont intérêt à essayer de décrocher les financements prévus jusqu'à fin 2008. Cela leur laisse d'autant plus de temps pour présenter une nouvelle candidature dans le cadre du dispositif 2007-2013* », conseille Lorraine de Bouchony.

Programmes d'initiative communautaire

Quatre programmes d'initiative communautaire (PIC) viennent en complément de ces objectifs. Ils se veulent des laboratoires d'idées ayant vocation à être reprises dans les politiques européennes. Equal est destiné à lutter contre les discriminations sur le marché du travail (il n'offre plus de possibilité de candidature aujourd'hui). Interreg permet à des territoires de différents pays de travailler sur une même problématique. Par exemple, le projet Plan vélo franco-britannique, lancé en 2004, a permis le développement du réseau de « vélo-routes » et de voies vertes sur chaque littoral de la Manche. « *On retrouve souvent des associations dans les partenariats montés dans le cadre d'Interreg* », explique Lorraine de Bouchony.

Les programmes Urban II concernent le développement urbain et la réhabilitation de quartiers en crise. En France, neuf sites sont bénéficiaires : Bastia,

A qui s'adresser ?

Tout dépend du domaine dans lequel votre projet va être réalisé et du type de subventions visées. Pour les fonds structurels, il faut s'adresser dans la majorité des cas au secrétariat général des affaires régionales (Sgar), placé auprès de chaque préfecture de région. Pour un projet financé par des subventions issues directement de la Commission, dans le cadre des programmes communautaires, les contacts sont plus diffus : en effet, à chaque programme correspond un contact à la Commission européenne. L'objectif est donc de le repérer et d'avoir accès à la publication des appels à propositions susceptibles de correspondre à votre projet. Pour être orienté vers les bons interlocuteurs, il peut être utile de s'adresser à la quarantaine de bureaux d'information Europe direct, ou d'appeler au 0 800 67 89 10 11 (numéro gratuit). Vous serez alors orientés vers la Direction géné-

rale appropriée. Vous pouvez également vous tourner vers la représentation de la Commission en France.

Certaines fédérations d'associations fournissent des conseils à leurs membres, telles que Coordination Sud pour les ONG de solidarité internationale. Les associations peuvent également glaner des conseils auprès des têtes de réseau travaillant dans leur domaine à Bruxelles, comme le Bureau européen pour l'environnement en ce qui concerne les associations environnementales.

Par ailleurs, il existe quelques cabinets de conseils spécialisés, tel WelcomEurope qui apporte une assistance conseil auprès des acteurs privés ou publics. Certains sont spécialisés sur des créneaux très précis. Par exemple, une dizaine de cabinets se concentrent sur les domaines recherche et développement.

Le Havre, Strasbourg, Grenoble, Bordeaux et quatre agglomérations d'Ile-de-France. Par exemple, le programme Urban II à Strasbourg a permis l'aménagement d'un local pour l'Association de prévention spécialisée et d'action sociale de la Meinau, afin de renforcer l'offre d'animation sociale dans un quartier défavorisé. « *Dans ces programmes, les associations sont également très présentes. Les financeurs attendent effectivement que les habitants des quartiers visés soient acteurs des projets* », rajoute Lorraine de Bouchony. L'interlocuteur adéquat pour intégrer Urban II est la commune concernée.

Enfin, le programme Leader +, destiné au soutien du monde rural, est aussi un des canaux de financement pour les associations. Valorisation de produits du territoire, promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication en milieu rural... sont autant de projets développés dans le cadre de groupes d'action locale (GAL), composés à 50 % par des acteurs publics et à 50 % par des acteurs privés, dont des associations. Ces GAL, établis jusqu'à fin 2006, ont tous choisi un thème d'action unique pour la période 2000-2006.

Par ailleurs, les fonds structurels financent des « actions innovatrices ». Ces projets transnationaux et de grande envergure rassemblent des acteurs de plusieurs Etats membres, portés à chaque fois par des réseaux associatifs d'une certaine importance.

Cofinancement impératif

De façon générale, un partenariat local et le fait de bénéficier de fonds publics sont nécessaires pour donner du poids à son dossier de candidature. Les critères de sélection prennent notamment en compte l'ancrage territorial du projet. Et les fonds structurels ne financent jamais un projet

Les contacts utiles pour les subventions européennes

European Citizen Action Service (Ecas)

Organisation indépendante de conseils aux ONG sur le lobbying et la collecte de fonds européens. 53 rue de la Concorde, 1050 Bruxelles, Belgique, tél. : (00 32) 2 548 04 90, site : www.ecas.org, courriel : library@ecas.org

WelcomEurope

Entreprise de conseil, de formation et d'information sur les financements européens. 42 rue Eugène-Carrière, 75018 Paris, France, tél. : (00 33) (0) 1 42 54 60 64, site : www.welcom-europe.com, courriel : contact@welcom-europe.com

Associatis

Site Internet dédié aux associations, relevant de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance (CNCEP) : www.associatis.com

Commission européenne

– EuropAid : http://europa.eu.int/comm/europe-aid/index_fr.htm
 – Site des directions générales : http://europa.eu.int/comm/dgs_fr.htm
 – Aides et prêts de l'Union européenne : http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgc/aides/index_fr.htm
 – Vade-mecum sur les subventions communautaires : http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgc/info_subv/index_fr.htm
 – Représentation de la Commission en France : 288 bd Saint-Germain, 75007 Paris, France, tél. : (00 33) (0) 1 40 63 38 00, site : www.europa.eu.int/france, courriel : burpar@cec.eu.int
 A Marseille, 2 rue Henri-Barbusse, 13241 Marseille, Cedex 01, tél. : (00 33) (0) 4 91 91 46 00, site : www.europa.eu.int/france/marseille, courriel : antmar@cec.eu.int

dans son intégralité. La plupart cofinancent à hauteur de 45 % des coûts. Certains programmes exigent même des cofinancements privés. C'est notamment le cas pour des programmes sur l'égalité des chances et l'intégration sociale de l'Objectif 3, pour lesquels des cofinancements d'acteurs privés à hauteur de 5 % sont exigés. Ce n'est qu'une fois ces cofinancements trouvés que les fonds structurels pourront être sollicités.

A lire absolument : *Les subventions européennes pour les associations. Pour réussir votre projet associatif avec l'aide de l'Europe*, coll. Les guides conseils de la Caisse d'épargne, décembre 2002.

Claire Alet-Ringenbach

Le point de vue d'une fondation



Diane V. Feeney,

présidente
de la fondation
French American
Charitable Trust
(Fact).

French American Charitable Trust (Fact) est une fondation qui distribue des fonds à des associations françaises et américaines luttant contre les injustices et les inégalités sociales. Ses responsables expliquent son fonctionnement et prodiguent quelques conseils utiles aux associations.

Que propose la fondation Fact aux associations qu'elle soutient ?

Fact est une fondation créée en 1990 par une famille d'origine franco-américaine. Son apport annuel s'échelonne entre 7 500 et 30 000 euros par projet. La fondation a pour objectif d'apporter un soutien à long terme aux bénéficiaires de ses subventions. Au total, ce sont une quinzaine d'associations françaises et une quarantaine d'associations américaines qui bénéficient chaque année de ses dons.

En plus de ces aides, Fact propose aux associations retenues l'accès ponctuel à un fonds d'urgence permettant de participer rapidement au financement d'opérations internes (achat de matériel informatique, édition de plaquette...). La fondation favorise également les rencontres entre les différentes associations des deux côtés de l'Atlantique afin d'échanger leurs expériences et, éventuellement, de travailler ensemble. Enfin, Fact propose un soutien technique sur des questions aussi diverses que la recherche de financement, la gestion, l'organisation interne, la communication...

**Laurent
Janodet,**
délégué de Fact
France

Quelles sont les différences entre la France et les Etats-Unis quant au mode de financement des associations ?

Par rapport aux associations américaines, les françaises sont beaucoup plus dépendantes du financement public. Il ne s'agit pas du tout de faire des Etats-Unis un modèle, et il est illusoire de penser que le financement privé peut se substituer entièrement aux financements publics, mais c'est une différence majeure qui a d'importantes conséquences pratiques. Ainsi, depuis

la loi du 29 janvier 1993, les pouvoirs publics français privilégient les subventions par projet, plutôt que les subventions de fonctionnement. Ils financent donc des programmes très ciblés qui ne correspondent pas toujours aux projets initiaux des associations.

Le financement privé, qui intervient souvent en complément, laisse parfois une plus grande liberté aux associations. Il peut offrir une variété de programmes (de très nombreuses fondations d'entreprise interviennent dans des domaines très différents) ou attribuer précisément des subventions de fonctionnement. Il peut donc être une source de revenus complémentaire pour ces structures, d'autant qu'il présente un autre avantage : la rapidité. Les délais pour bénéficier de fonds publics peuvent être très longs : une dizaine de mois peuvent s'écouler entre l'accord et le versement dans le cas de fonds nationaux, et jusqu'à deux ans dans le cas d'un financement européen. En pratique, cela signifie que ces fonds sont peu accessibles aux petites associations. Car, pour en bénéficier, il leur faut présenter des garanties financières solides. A l'inverse, si le projet est retenu, les fondations comme Fact envoient leurs subventions deux semaines seulement après l'acceptation.

Quels sont les critères de sélection des associations que vous soutenez ?

La fondation concentre ses efforts sur deux axes principaux : la justice sociale et les questions environnementales. Dans ces deux domaines, les actions soutenues peuvent être très variées, mais elles ont toutes en commun de s'inscrire dans une démarche citoyenne et solidaire. Nous n'imposons pas de thème précis, notre credo étant de laisser le maximum de marge de manœuvre aux associations. Il n'y a donc pas de profil type et les critères d'appréciation sont larges. Néanmoins, la vocation de la fondation est de se placer en amont des problèmes, de lutter contre les causes d'un phénomène, plutôt que de chercher à en réparer les conséquences. La cohérence entre le discours et les besoins de financement est aussi un critère d'appréciation essentiel. Enfin, la fondation Fact alloue ses ressources prioritairement aux structures déjà existantes et non aux monteurs de projets.

Les associations qui désirent bénéficier de notre aide sont présélectionnées par les bureaux de Paris et de San Francisco. Si leur candidature est retenue, leur dossier passe devant le conseil de la fondation, qui se réunit deux fois par an : au printemps et en automne. Elles reçoivent la réponse par courrier une dizaine de jours plus tard. D'une année à l'autre, le renouvellement des subventions est soumis à l'appréciation du rapport d'activité de l'association. Fact, enfin, soutient les associations entre trois et cinq ans.

Propos recueillis par Sébastien Arnoult

Contact : Fact, 38 rue de Liège, 75008 Paris, tél. : (00 33) (0)1 44 90 01 35, site : www.factservices.org, courriel : laurent.fact@wanadoo.fr

Un modèle économique plus solidaire



Christiane Bouchart,
maire-adjointe
de Lille, déléguée
à l'économie solidaire
et présidente
du Réseau
des territoires
pour l'économie
solidaire (RTES).

Le Réseau des territoires pour l'économie solidaire (RTES) regroupe 26 collectivités françaises engagées dans l'innovation sociale dont Christiane Bouchart décrit l'action.

Quelles sont les missions du RTES ?

Le RTES regroupe des communes comme Lyon, Lille et Paris, des régions telles que la Haute-Normandie ou le Poitou-Charentes, des communautés d'agglomération comme celle de Nantes, et des territoires ruraux à l'image de la communauté de communes du Val de Drôme. Sa mission est de promouvoir les initiatives prises par ses membres, de permettre aux élus locaux d'avoir des échanges sur leurs pratiques et de réaliser un certain lobbying auprès des pouvoirs publics français et européens pour qu'ils reconnaissent qu'un autre modèle de développement économique est possible.

Pour cela, le RTES est en contact avec des réseaux européens de collectivités, comme le Réseau européen des villes et des régions de l'économie sociale (Reves), et peut apporter son concours au Conseil de l'Europe. Enfin, courant 2005, nous lancerons des formations pour les chargés de mission des élus en charge de l'économie solidaire, soit plus de 300 élus locaux.

Qu'est-ce qui justifie le soutien des collectivités locales aux initiatives de l'économie solidaire ?

Ces projets ont une finalité d'utilité sociale que la collectivité doit encourager. Ils sont ancrés dans des dynamiques de développement local à l'échelle des quartiers ou des communes, et créent de l'emploi et du lien social. Par ailleurs, ils fonctionnent sur un mode démocratique qui privilégie l'entrepreneuriat collectif et le partage des excédents, et non l'appropriation individuelle des richesses créées. Les élus en charge de l'économie sociale et solidaire dans les différentes collectivités locales considèrent que ces projets sont de véritables facteurs de développement économique, mais qu'ils se différencient du secteur marchand traditionnel par le type de plus-value apportée au territoire.

Les acteurs de l'économie solidaire sont souvent dépendants des subventions des pouvoirs publics. Comment, alors, nouer de véritables partenariats ?

La contractualisation partenariale sur la base d'objectifs permet l'autonomie des acteurs et évite l'instrumentalisation de ces initiatives par le politique. Cette contractualisation passe notamment par des conventions pluriannuelles engageant la collectivité dans le moyen terme, même si chaque année, une nouvelle délibération est indispensable pour obtenir une nouvelle subvention.

Autre forme de partenariat possible, l'achat par la collectivité des services proposés par la structure. Dans le cadre de leurs marchés publics, les col-

Enjeux
Insertion
Finances
Consommation
Environnement
Quartiers
Démocratie
International

Conseils

lectivités peuvent exiger des clauses sociales, éthiques ou environnementales qui favorisent les organismes de l'économie solidaire.

Dernier axe, la participation au capital de la structure qui porte le projet. Une collectivité peut notamment acquérir des parts sociales dans les sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic, voir page XXX). Cette modalité, très impliquante pour la collectivité, peut se décliner dès lors qu'elle s'apparente à une forme de délégation de service public.

Le rapport au temps des acteurs de l'économie solidaire et des élus locaux est souvent différent. Comment, de ce fait, monter un partenariat dans la durée ?

Il est vrai que le temps du politique n'est pas toujours celui des acteurs. L'action des élus est rythmée par leurs mandats. Le temps de maturation d'un projet peut parfois dépasser les cinq ou sept ans dont disposent les élus locaux. A l'inverse, une collectivité ne peut pas toujours réagir aussi rapidement que le souhaiteraient les acteurs. Tout engagement financier requiert une délibération et un vote démocratique. C'est une garantie de transparence indispensable. Cependant, il est également possible de rapprocher le temps des acteurs de celui des élus. A Lille, par exemple, nous avons établi un budget global de soutien à l'économie sociale et solidaire avec le conseil régional, le département du Nord et la Caisse des dépôts et consignations. Et si un projet est retenu, la ville de Lille apporte l'ensemble du financement à la structure, en jouant un rôle de guichet unique.

Quels sont les critères que les porteurs de projets doivent mettre en avant pour construire un partenariat de qualité avec les collectivités locales ?

Le projet doit d'abord entrer dans les critères définis par la collectivité pour être soutenu. Il doit ensuite faire la preuve de son utilité sociale et de sa capacité à créer des richesses. Qu'ils soient dans l'économie traditionnelle ou dans l'économie solidaire, les dossiers sont analysés par les services économiques. Une collectivité peut prendre des risques sur des initiatives innovantes ou en phase d'expérimentation, mais il lui faut un minimum de garanties. L'insertion du projet dans les réseaux d'acteurs est donc un plus. Les élus peuvent ainsi s'appuyer sur l'expertise de structures collectives de représentation de l'économie sociale et solidaire, comme les chambres régionales de l'économie sociale, l'Agence provençale d'économie alternative et solidaire (Apeas) à Marseille, l'Agence pour le développement et la promotion de l'économie solidaire en Midi-Pyrénées (Adepés) à Toulouse.

Propos recueillis par Pascal Canfin

Contact : Réseau des territoires pour l'économie solidaire (RTES), Christiane Bouchart, adjointe à l'économie solidaire, Mairie de Lille, BP 667, 59033 Lille Cedex, tél. : (00 33) (0) 3 20 49 50 18, site : www.rtes.fr, courriel : cbouchart@mairie-lille.fr